



HAL
open science

La construction du sujet agentif sur Parents toxiques : analyse discursive d'un (re)maniement de soi par le témoignage de maltraitance parentale

Rose Moreau Raguenes

► **To cite this version:**

Rose Moreau Raguenes. La construction du sujet agentif sur Parents toxiques : analyse discursive d'un (re)maniement de soi par le témoignage de maltraitance parentale. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03610362

HAL Id: dumas-03610362

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03610362v1>

Submitted on 16 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La construction du sujet agentif sur
Parents toxiques :
Analyse discursive d'un (re)maniement de
soi par le témoignage de maltraitance
parentale**

Rose Moreau

Sous la direction de
Claudine Moïse

Laboratoire LIDILEM
UFR LLASIC
Département Sciences du langage

Mémoire de Master 2 Sciences du langage – 30 crédits

Parcours Linguistique

Année universitaire 2020-2021

**La construction du sujet agentif sur
Parents toxiques :
Analyse discursive d'un (re)maniement de
soi par le témoignage de maltraitance
parentale**

Rose Moreau

Sous la direction de
Claudine Moïse

Laboratoire LIDILEM
UFR LLASIC
Département Sciences du langage

Mémoire de Master 2 Sciences du langage - 30 crédits

Parcours Linguistique

Année universitaire 2020-2021

Résumé

En cette période dite de « libération de la parole » des victimes de maltraitances, notamment induite par les mouvements MeToo, BalanceTonPorc, et plus récemment MeTooInceste, l'intime surgit dans l'espace public. Se pose alors la question de la capacité et de la disposition du corps social à recevoir une parole qui franchit le seuil de la sphère personnelle, et particulièrement lorsqu'elle touche les enfants. Fondé sur une ethnographie en ligne non participante, ce mémoire en sociolinguistique et analyse de discours investit le compte Instagram *Parents toxiques* – un lieu de publication de témoignages de maltraitance parentale. À travers une analyse des actes de langage rapportés par les locutrices, il apparaît qu'elles sont traitées comme objet – et non sujet – dans les actes qui leur font violence. En s'appuyant sur une analyse argumentative, pragmatique et énonciative, ce travail vise alors à montrer que l'acte de témoignage anonyme accompli sur *Parents toxiques* constitue, par des procédés de légitimation et de (re)maniement de son expérience de maltraitance parentale, une forme d'agentivité dont rend compte la construction de soi comme sujet de son histoire.

Mots-clefs : Analyse de discours, violence verbale, agentivité, ethnographie en ligne, maltraitance parentale

Abstract

In the wake of the MeToo movement – as well as BalanceTonPorc and MeTooInceste in France – intimacy is breaking into the public sphere as victims of abuse speak about their experiences. This raises the question of society's capacity and readiness to receive narratives which cross this personal threshold, particularly when related to children. Based on a non-participant online ethnography, this Master's dissertation in sociolinguistics and discourse analysis investigates an Instagram account on which narratives of child abuse are published: *Parents toxiques*. An analysis of the speech acts reported by the speakers shows that the victims are treated as objects – not subjects – in the speech acts they considered violent. Based on an argumentative, pragmatic, and enunciative analysis, this research aims to demonstrate that the anonymous narratives produced on *Parents toxiques* constitute a form of agency. This agency is namely achieved by the speaker's self-construction as subject of their narrative, through processes of legitimisation, and (re)handling of their experience of child abuse.

Keywords : Discourse analysis, verbal violence, agency, online ethnography, child abuse

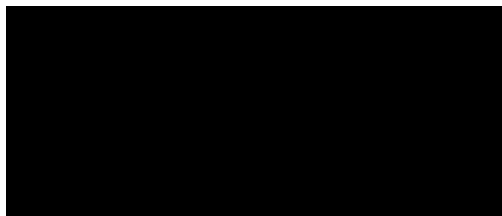
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs et autrices figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

PRENOM : Rose

NOM : Moreau

DATE : 15 novembre 2021.....



Remerciements

Ce mémoire a pu émerger grâce à la direction de Claudine Moïse. Merci, Claudine, de m'avoir donné l'espace et la liberté de cheminer tout en me guidant et en posant des garde-fous nécessaires. Tes questionnements, conseils, réponses, désaccords, encouragements et recommandations de lecture m'ont aidée à me construire intellectuellement.

Je te remercie de m'avoir introduite au groupe Draine dans le cadre de mon stage de Master 2, qui a également pu être financé grâce à Julien Longhi ; je vous en suis reconnaissante, ainsi qu'aux laboratoires Agora et Lidilem. En plus de me familiariser et former à différentes facettes de la recherche, ce stage a grandement contribué à l'élaboration de mon cadre théorique et à mon appréhension de la maltraitance. En ce sens, je remercie la coordination – Claire Hugonnier, Julien Longhi, Nolwenn Lorenzi Bailly, Claudine Moïse, et Samuel Vernet – de m'avoir accueillie. Un merci tout particulier, Claire, pour ta confiance, tes relectures et ta rigueur. Je remercie aussi l'ensemble des membres de Draine, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à échanger lors de l'Université d'automne de Pise 2021 ; nos discussions ont catalysé l'éclosion de ce travail, et vous m'avez montré que la recherche se tisse ensemble – dans la collaboration, le partage, et la bonne humeur. Par ailleurs, je remercie chaleureusement Laurence Rosier de faire partie de mon jury ; tes travaux ont accompagné ma réflexion et je suis ravie que tu aies accepté de découvrir mon travail. Enfin, un très grand merci à Nolwenn Lorenzi Bailly d'avoir également rejoint mon jury.

Il me faut bien sûr remercier Laurène Renaut, sans qui ce mémoire n'aurait pas existé. Merci d'avoir pris ton téléphone quand j'ai évoqué ce projet de recherche, de m'avoir aiguillée vers les bonnes personnes. Au-delà de l'étincelle de départ, mon cheminement a été fort de ta présence constante, de nos échanges, de tes relectures et, par dessus tout, de notre amitié. Je suis heureuse que nos chemins se soient encore rejoints.

Merci aux doctorantes du laboratoire Lidilem de m'avoir accueillie – votre soutien, enthousiasme et amitié ont été précieux. Là encore, j'ai appris que la recherche se fait et se vit ensemble. Un grand merci au laboratoire dans son ensemble pour les riches opportunités, la stimulation et le soutien que j'ai pu y trouver.

Je suis profondément reconnaissante à mon entourage : merci à mes ami-es, à mes grand-mères, à la famille de ma mère, d'avoir compris le sens d'un tel travail.

Merci, Claude, d'avoir fait une partie du chemin avec moi. Je n'oublierai pas.

Enfin, merci à ma mère, dont le souvenir et la voix ont habité mon travail. Je te dédie ce mémoire, ainsi qu'à Morgane et Damien ; aux histoires chuchotantes qui restent à écrire.

Table des matières

Résumé	3
Remerciements	6
Table des matières	7
Remarques sur la présente version du mémoire (pour diffusion)	9
Note de rédaction	9
Introduction.....	10
UNE « LIBERATION DE LA PAROLE » DES VICTIMES ?	10
DE LA MALTRAITANCE DES ENFANTS : COMMENT LA VOIR, COMMENT LA DIRE ?	11
PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL	13
ORGANISATION DU MEMOIRE.....	14
Chapitre 1 : Composer avec le sensible : de l'objet de recherche au terrain.....	15
INTRODUCTION.....	15
1. REFLEXIONS ET PRECAUTIONS POUR APPROCHER LA MALTRAITANCE PARENTALE	16
1.1. Un objet « sensible » ?	16
1.2. Un rapport complexe à l'objet d'étude	16
1.3. Le choix du terrain.....	19
2. PRESENTATION DU TERRAIN.....	24
2.1. Un terrain ?	24
2.2. Caractéristiques et fonctionnement du compte.....	25
3. INVESTIR UN TERRAIN NUMERIQUE ET SENSIBLE : QUEL (DES)INVESTISSEMENT DE LA CHERCHEUSE ?	35
3.1. Présence et posture de la chercheuse	35
3.2. Méthodologie de présélection et de sélection du corpus	39
3.3. Une « enquête incognito en e-terrain sensible » (Renaut & Chevet, à paraître).....	43
CONCLUSIONS	46
Entrer dans l'analyse : propos liminaires.....	47
Chapitre 2 : Se construire comme sujet : légitimer et manier son histoire	48
INTRODUCTION.....	48
1. ENJEUX DE LA SITUATION D'INTERACTION	49
1.1. Fonctionnement de la situation d'interaction.....	49
1.2. Rôle des membres de la communauté.....	50
2. FONCTIONNEMENT ARGUMENTATIF DES TEMOIGNAGES	52
2.1. Visée argumentative et dimension argumentative	53
2.2. Des témoignages ?	54
2.3. Une légitimation nécessaire mais délicate.....	57
3. POSTURE ARGUMENTATIVE DES LOCUTRICES DE PARENTS TOXIQUES	59
3.1. Appréhension de la catégorisation du parent	60
3.2. La mise en place d'une démonstration implicite.....	63

4.	STRATEGIES ENONCIATIVES ET ARGUMENTATIVES DE LEGITIMATION	67
4.1.	Une stratégie énonciative : le marquage de l'anormalité	67
4.2.	Une stratégie argumentative : les conséquences de la maltraitance dans l'entreprise de persuasion	69
	CONCLUSIONS	71
Chapitre 3 : Caractériser l'interaction maltraitante : condamnation de l'être et réification de l'altérité		73
	INTRODUCTION.....	73
1.	METHODOLOGIE DE RECUEIL ET D'ANALYSE.....	74
1.1.	Recueil des actes de langage rapportés.....	74
1.2.	Repérage et classement des actes de condamnation	76
1.3.	Actes de condamnation de l'être et du faire (Laforest & Moïse 2013).....	79
2.	L'INSULTE : ASSAUT ET REDUCTION DE L'AUTRE	80
2.1.	Définitions et catégories d'insultes	80
2.2.	Réception et charge pragmatique	82
2.3.	Une prise de pouvoir ontologique sur l'autre	84
3.	LE MEPRIS : SUBORDINATION, NORMALISATION ET EXCLUSION	86
3.1.	Rapport à l'autre	86
3.2.	Insultes ontotypiques (Ernotte & Rosier 2004) et mépris.....	87
3.3.	Performativité de l'acte indirect	91
3.4.	Stratification de la condamnation : vers la banalisation et l'intériorisation	95
4.	LA CULPABILISATION : DEREGLEMENT DE PLACES ET NEGATION DE L'ALTERITE.....	97
4.1.	Définitions	97
4.2.	La relation parent-enfant : un rapport de places asymétriques.....	99
4.3.	Vers le discours de haine.....	101
4.4.	Pervertisation des places.....	105
	CONCLUSIONS	107
Chapitre 4 : Se (re)construire comme sujet : remaniement de soi et agentivité		109
	INTRODUCTION.....	109
1.	ENTRE RECITS ET REALITES : JALONS THEORIQUES.....	110
1.1.	Représentation d'une réalité.....	110
1.2.	Entre « faits » et « fiction » : embarras théorique et méthodologique	112
1.3.	Récit et interaction.....	114
2.	ÉVALUER SON HISTOIRE PAR LE TEMOIGNAGE : QUEL REMANIEMENT ?	117
2.1.	Balilage de lecture.....	117
2.2.	Vers l'expression de soi.....	120
2.3.	Montrer le fait, montrer l'effet.....	123
2.4.	Récit de soi et agentivité.....	125
	Conclusion	128
	Bibliographie	130
	Sigles et abréviations utilisés.....	137
	Table des illustrations	137
	Table des annexes	137

Remarques sur la présente version du mémoire (pour diffusion)

- Les adresses URL et dates de publication des témoignages publiés sur Parents toxiques, systématiquement indiquées dans la version du mémoire transmise au jury, ont toutes été supprimées de la version présente en vue de sa mise en ligne (dans le corps du texte, les notes de bas de page et les annexes). Supprimer ces informations m'a paru nécessaire afin de préserver l'intégrité des autrices et auteurs de témoignages¹.
- Les prénoms des autrices et auteurs de témoignages qui figurent dans ce mémoire sont tous des prénoms d'anonymat.

Note de rédaction

Ce mémoire a été écrit en écriture inclusive². En lieu d'un masculin générique, j'ai eu recours au point médian lorsque la seule adjonction d'un « -e » permettait de visibiliser les genres féminin et masculin (e.g. les interactant-es, l'enfant est perçu-e)³ ; dans les autres cas, j'ai utilisé la répétition (e.g. les utilisatrices et utilisateurs d'Instagram) ou des termes épiciènes (e.g. le lectorat).

Parce que mon corpus est très majoritairement constitué de femmes⁴, il m'a paru juste d'utiliser un féminin de majorité (e.g. les autrices, les locutrices) voire un féminin générique (e.g. la locutrice). Une alternance entre la répétition (e.g. les autrices et l'auteur) et ces féminins de majorité et générique est toutefois utilisée, et ce sans qu'il faille y voir une différence de sens : « les locutrices » n'exclut jamais l'unique homme de mon corpus.

Enfin, sur un sujet autre mais contigu, le « nous » que j'utilise dans cet écrit ne remplace jamais le « je » mais inclut ma lectrice ou mon lecteur.

¹ Le cadre éthique constitué est explicité dans la section 3.3 du chapitre 1.

² Voir Haddad, R. (2016) *Manuel d'écriture inclusive*. Mots-Clés. En ligne : [https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf]. Consulté le 13 novembre 2021.

³ En revanche, je ne double pas le point médian : on trouvera « les interactant-es » et non « les interactant-e-s ».

⁴ Quarante-neuf sur cinquante dans la présélection puis neuf sur dix dans la sélection.

Introduction

En octobre 2017, le mouvement Me Too éclot aux États-Unis avant de devenir mondial. Suite à la parution d'articles qui révèlent au grand public les agressions sexuelles commises et dissimulées par le producteur Harvey Weinstein, dans le *New Yorker*⁵ le 10 octobre puis dans le *New York Times*⁶ le 14 octobre, l'actrice et activiste Alyssa Milano publie le 15 octobre un tweet encourageant les femmes qui ont été victimes d'abus ou de harcèlement sexuels à visibiliser la prévalence de ces comportements par l'utilisation du hashtag #MeToo. Alors que les réseaux sociaux se remplissent de fragments d'histoires, cristallisées par ces deux mots, l'intime surgit bruyamment dans l'espace public. En France, la journaliste Sandra Muller lance le mouvement #BalanceTonPorc sur Twitter en invitant les femmes à partager leurs expériences de harcèlement sexuel dans le milieu professionnel, ainsi que le nom de leurs agresseurs. Plus récemment, cette « libération de la parole » atteint la sphère familiale avec, en janvier 2021, le mouvement Me Too Inceste déclenché par la parution de l'ouvrage de Camille Kouchner, *La Familia grande*.

Une « libération de la parole » des victimes ?

Toutefois, la « libération » de cette parole est intriquée à son impact sur la vie de l'auteur ou autrice des violences ; implicitement ou explicitement, une comparaison entre le tort causé par l'agression et celui de la dénonciation se met en place, et par conséquent questionne la légitimité du statut de victime. Lors du procès de Sandra Muller pour diffamation, l'avocate d'Éric Brion, Marie Burguburu, dit à son propos le 29 mai 2019 : « Elle a bousillé sa vie pour une broutille. Elle lui plaisait. Il le lui a dit sans chichi, il a manqué un peu de poésie, avec une conception un peu prétentieuse... Mais n'est pas victime qui veut ! »⁷. Le

⁵ Voir en ligne le dossier de Ronan Farrow, paru le 10 octobre 2017 dans le *New Yorker* : [https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories]. Consulté le 31 octobre 2021.

⁶ Voir en ligne l'article de Jodi Kantor et Megan Twohey, paru le 14 octobre 2017 dans le *New York Times* : [https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html]. Consulté le 31 octobre 2021.

⁷ Voir en ligne l'article du *Parisien* « Sandra Muller, à l'origine de #Balancetonporc, condamnée pour diffamation » : [https://www.leparisien.fr/societe/sandra-muller-a-l-origine-de-balancetonporc-condamnee-pour-diffamation-25-09-2019-8159496.php]. Consulté le 29 octobre 2021.

comportement fautif est ici réduit au statut de « broutille », et c'est le fait de l'avoir dévoilé publiquement qui est incriminé. Les places se floutent alors, la victime devenant coupable des conséquences des comportements dévoilés dans la vie de l'agresseur. En septembre 2019, le tribunal correctionnel de Paris condamnera ainsi Sandra Muller à payer 15 000 euros de dommages et intérêt ; la cour d'appel de Paris reviendra sur cette décision en mars 2021, considérant sa prise de parole fondée sur une « base factuelle suffisante » et participant au « débat d'intérêt général sur la libération de la parole des femmes »⁸.

L'expression « libération de la parole », souvent utilisée pour caractériser la prise de parole des victimes de maltraitances lors de ces mouvements, interroge : peut-on véritablement dire que les victimes ne parlaient pas ? Peut-on attendre de personnes vulnérables, telles que des enfants, de dire par eux et elles-mêmes les maltraitances dont ils et elles font l'objet ? Serait-ce considérer les effets des maltraitances sur les personnes, tels que la honte et la peur, qui poussent au silence, et les conflits de loyauté en jeu lorsque les maltraitances sont commises par des proches ?

De la maltraitance des enfants : comment la voir, comment la dire ?

Richard Krugman et John Leventhal (2005, cités par Tursz 2018) ont observé chez les médecins une « aversion de voir » la maltraitance parentale, même en présence d'indices. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, elle désigne « les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans » ; elle comprend « toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir »⁹. Nullement figée, la conception de ce qui serait une éducation bientraitante ou maltraitante va de pair avec les changements d'attitude envers la personne de l'enfant et sa parole (Rosenczveig 2021). De fait, la promulgation en France de la loi 2019-721 sur les violences éducatives ordinaires redéfinit

⁸ D'après le *Figaro* et France 24: voir en ligne [<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/balancetonporc-sandra-muller-sera-t-elle-une-nouvelle-fois-condamnee-pour-diffamation-20210331>], consulté le 30 octobre 2021, et [<https://www.france24.com/fr/france/20210401-sandra-muller-%C3%A0-l-origine-du-hashtag-balancetonporc-gagne-sa-bataille-en-appel>], consulté le 31 octobre 2021.

⁹ Voir le site de l'Organisation Mondiale de la Santé : [<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment>]. Consulté le 31 octobre 2021.

en juillet 2019 l'autorité dont disposent les parents : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. » (Article 371-1 du Code Civil)¹⁰.

Parce que la maltraitance est protéiforme et se caractérise par ses effets sur l'enfant, j'adopterai dans ce travail la définition englobante de l'épidémiologiste Anne Tursz : qu'elle prenne la forme de violences ou de négligences, la maltraitance parentale constitue selon elle « tout manquement aux besoins fondamentaux de l'enfant » (2018 : 42). Or, ce manquement s'avère difficile à mettre en discours car il faut, pour se penser fondé-e à parler et acquérir le droit à la parole, être accepté-e par l'autre en tant que locuteur ou locutrice (Charaudeau 1991). Se pose alors la question de la capacité et de la disposition du corps social à recevoir cette parole qui franchit les limites de la sphère personnelle voire intime, particulièrement quand elle touche les enfants. D'une certaine manière, une « libération de l'écoute » viendrait avant celle de la parole.

Celle des enfants commence tout juste à se formuler. Dans son livre paru en novembre 2021, *Rêver sous les coups*, le journaliste sportif Mohamed Bouhafsi dit la maltraitance physique de son père à l'égard de sa mère et de lui-même lorsque, enfant, il s'efforçait de la protéger. Il enjoint les lectrices et lecteurs à signaler les cris et autres comportements suspects dans leur voisinage, même en l'absence de certitudes, et ainsi à mettre fin aux violences. Pour ce qui est des violences incestueuses notamment, mais ceci me semble applicable aux autres types de maltraitements parentaux, la prise en charge insuffisante de la parole proviendrait d'un manque de crédibilité accordée à la parole des enfants et aux attentes des instances de protection de l'enfance en termes de témoignage :

Outre le tabou et l'insupportable, le déni de notre société face aux violences sexuelles exercées sur l'enfant semble avoir au moins deux sources. D'une part, **la décredibilisation de la parole de l'enfant**, confortée par le tristement célèbre procès d'Outreau, et, d'autre part, **la faiblesse de la formation des professionnels concernés par la maltraitance des enfants** alors même que cette formation était une des priorités des différents plans triennaux gouvernementaux en matière de lutte contre les violences intrafamiliales. Il en résulte que, pour les acteurs de la protection de l'enfance, la parole d'une victime ne serait fiable qu'à l'adolescence. De cette manière, et en dépit de l'ampleur du phénomène (une fille sur cinq et un garçon sur treize sont victimes de violences sexuelles), ces professionnels s'attendent à ce

¹⁰ Voir en ligne : [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038746663/>]. Consulté le 31 octobre 2021.

que l'enfant victime leur livre **un récit construit et circonstancié**, envisageable éventuellement à partir de l'adolescence.¹¹ (Je souligne)

Problématique du travail

Dans ce travail, j'investis un lieu d'écoute et de publication de la parole des victimes. Il s'agit du compte Instagram Parents toxiques¹², créé en juillet 2019, où la créatrice partage anonymement les témoignages de maltraitance parentale que lui soumettent les utilisateurs et utilisatrices du réseau social. Mon corpus se compose de dix témoignages de maltraitance verbale et parfois physique, écrits et soumis par des ancien-nes enfants maltraité-es. Ces témoignages ne semblent pas comporter de dimension dénonciatrice : aucun nom ou indicateur qui permettrait d'identifier le(s) parent(s) maltraitant(s) n'y figure. Quel serait alors le bénéfice, le sens de cette expression de soi, à travers la mise en mots et publication anonyme de son histoire ? Que s'y joue-t-il ?

En m'appuyant sur une analyse argumentative, pragmatique et énonciative des témoignages, je répondrai à la question suivante, problématique de ce travail en sociolinguistique et analyse du discours : *en quoi l'acte de témoignage¹³ accompli sur Parents toxiques constitue-t-il, par des procédés de légitimation et de (re)maniement de son expérience de maltraitance parentale, une forme d'agentivité dont rend compte la construction de soi comme sujet de son histoire ?*

Puisqu'il faut se penser fondé-e à parler pour se constituer comme sujet (Charaudeau 1991), il me faudra interroger les tensions et enjeux de légitimité soulevés par le témoignage de maltraitance parentale sur Parents toxiques ; par quelle(s) stratégie(s) discursives les locutrices et locuteurs légitiment-elles et ils leur prise de parole publique ? Cette réflexion ne pourra se départir d'une analyse des discours premiers auxquels répondent les témoignages, c'est-à-dire ceux des parents maltraitants. Dans une conception actionnelle du langage (Austin 1962, Searle 1982), que « fait » le parent maltraitant à son enfant dans cette interaction première, et par quels moyens discursifs ? Quel rapport de places y trouve-t-on,

¹¹ Voir en ligne la tribune du pédopsychiatre Luis Alvarez et de l'avocate Nathalie Tomasini, publiée le 15 février 2021 dans *Libération* : [https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/que-la-parole-de-lenfant-se-libere-ne-suffit-pas-20210215_NT5PS5S3RRGINMDYFPISUHQEZA/]. Consultée le 1^{er} novembre 2021.

¹² Voir en ligne : [<https://www.instagram.com/parentstoxiques/>]. Consulté le 31 octobre 2021.

¹³ Par « acte de témoignage » j'entends l'acte de prise de parole en lui-même ainsi que les moyens discursifs qui le constituent.

et en quoi se distingue-t-il de celui d'une interaction parent-enfant prototypique ou bientraitante ? Enfin, que « font » les locutrices de leur expérience de maltraitance dans et par leur témoignage, et de quelle réalité ce dernier fait-il le récit ?

Organisation du mémoire

Pour répondre à la problématique formulée ci-dessus, cet écrit progressera en quatre chapitres. Le cadre théorique ne fera pas l'objet d'un chapitre distinct, mais sera tissé tout au long du mémoire. Le premier chapitre sera alors méthodologique et réflexif ; il s'agira notamment de montrer comment j'ai procédé pour appréhender la maltraitance parentale et m'emparer de cet objet, de justifier le choix du terrain investi, d'explicitier la méthode de constitution du corpus et, enfin, de clarifier mon positionnement ainsi que le statut d'enquête de mon travail. Le deuxième chapitre ouvrira l'analyse en interrogeant la posture argumentative adoptée par les locutrices et locuteur¹⁴ dans l'interaction (Amossy 2008, 2012) ; au regard de la visée véridictoire du témoignage (Moïse & Hugonnier 2019, Sitbon 2018, Hugonnier & Moïse 2022), il faudra considérer la manière dont elles et il se légitiment à prendre la parole sur Parents toxiques en tant que victimes de maltraitance parentale. Dans le troisième chapitre, je m'intéresserai à l'élaboration de la force de frappe de la maltraitance parentale par le biais d'une analyse des actes pragmatiques accomplis par le parent maltraitant et rapportés par les autrices et auteur des témoignages ; il s'agira là de caractériser la manière dont le parent traite l'altérité dans les actes de condamnation de l'être. Enfin, je thématiserai dans le quatrième et dernier chapitre, à travers l'évaluation des faits mis en récit (Labov & Waletzky 1967, Labov 1993) le (re)maniement de l'expérience de maltraitance et de la place de la locutrice ou du locuteur dans son histoire ; j'interrogerai alors le statut de l'évaluation dans le récit de maltraitance et la reconsidérerai à travers le prisme de l'agentivité.

¹⁴ Mon corpus ne comprend qu'un témoignage écrit par un homme.

Chapitre 1 :

Composer avec le sensible : de l'objet de recherche au terrain

Introduction

Mon intention première à travers ce mémoire était de tenter d'accéder à la maltraitance et d'en analyser le fonctionnement : d'où puisait-elle sa violence ? Pourquoi entendais-je souvent des victimes de maltraitance dire que les mots étaient ce qui, sur le long terme, leur avait fait le plus mal ? Quels étaient ces mots et qu'est-ce qui leur donnait le pouvoir de faire violence à un moment donné mais aussi longtemps après ? En somme, je souhaitais comprendre ce qui caractérisait le langage maltraitant, me demandant, après les recherches sur la modélisation de la violence verbale (notamment Fracchiolla, Moïse, Romain & Auger 2013 ; Moïse, Meunier & Romain 2019), s'il était possible de parler d'une « maltraitance verbale » : quand et comment la violence se ferait-elle maltraitante, dans quels contextes et par quels moyens ? Parce que les enjeux de places ne sont pas les mêmes dans une relation parent-enfant, dans une relation hiérarchique ou encore dans un couple¹⁵, j'ai fait le choix de limiter ce travail à la maltraitance parentale.

Ce chapitre, qui consiste en une « introspection méthodologique » (Copans 1998 cité par Moïse 2009 : 73), vise à rendre compte des questionnements et problèmes rencontrés au cours de ce travail : en appréhendant l'objet « maltraitance parentale », lors du choix du terrain, puis en investissant le terrain.

Je présenterai dans un premier temps les difficultés déontologiques, éthiques et méthodologiques rencontrées dans l'approche d'un objet « sensible » et le choix du terrain à investir. Dans un deuxième temps, je décrirai le fonctionnement et les caractéristiques du compte Instagram choisi et interrogerai son statut de terrain. Dans un troisième et dernier temps, j'aborderai la manière dont j'ai investi un terrain numérique et sensible, notamment en explicitant ma posture, la méthodologie de prélèvement de données utilisée ainsi que le cadre éthique de mon travail.

¹⁵ Toutefois, on retrouve des mécanismes similaires entre les différentes catégories de maltraitance.

1. Réflexions et précautions pour approcher la maltraitance parentale

1.1. Un objet « sensible » ?

Tout au long de ce travail, le caractère « sensible » de l'objet que je tendais à approcher s'est matérialisé dans les réactions qu'il suscitait dans ma vie quotidienne. Lorsqu'on me demandait quel était l'objet de ma recherche, deux types de réactions m'ont marquée par leur récurrence. Le premier était une réaction gênée par laquelle la personne observait que ce n'était « pas joyeux », un « sujet lourd » ; cette réaction était souvent suivie d'un changement de sujet immédiat. Le deuxième type de réaction était celui d'un écho voire d'une reconnaissance de son vécu à travers le mot « maltraitance ». En effet, lorsque je discutais avec une personne la simple mention de mon projet de recherche a souvent déclenché des récits de mes interlocutrices et interlocuteurs sur des maltraitances qu'elles et ils avaient subies au travail, au sein d'un couple, et bien sûr dans l'enfance.

Il s'agit là d'un objet sensible, voire d'un « objet tabou » comme en témoigne le premier type de réactions, en ce qu'il concerne un groupe de personnes vulnérables (Ayimpam & Bouju 2015). Le tabou est ici entendu comme un « [i]nterdit d'ordre culturel et/ou religieux qui pèse sur le comportement, le langage, les mœurs »¹⁶. Cet interdit n'est pas nécessairement explicité ou conscientisé, mais s'accompagne d'un malaise de dire ou/et d'écouter. Le tabou se tisse dans un rapport émotionnel complexe à ce qui en fait l'objet : il pourrait s'agir de culpabilité, de honte, de peur en lien avec des expériences vécues, mais également de l'attitude adoptée par rapport à celle des autres, ce qui peut, dans le cas de la maltraitance des enfants, renvoyer à ses propres manquements. En somme, c'est bien la relation entre une société et un objet qui le rend sensible.

1.2. Un rapport complexe à l'objet d'étude

De la même façon, ce qui rend un terrain « sensible » est aussi la relation entre une chercheuse ou un chercheur et les enquêté-es (Boumaza & Campana 2007) : « le caractère difficile d'un terrain n'est pas uniquement associé à un contexte de violence ou d'insécurité, mais à l'ensemble des situations avec lesquelles la chercheuse ou le chercheur entretient une

¹⁶ D'après la définition du TLFi. Voir en ligne l'entrée *tabou*, consultée le 5 novembre 2021 : [<https://www.cnrtl.fr/definition/tabou>]

relation complexe (représentations, perceptions, écarts idéologiques, etc.) » (Hugonnier, à paraître : 4).

Il me faut alors clarifier mon rapport à l'objet de ma recherche en lui-même, c'est-à-dire la maltraitance parentale, puisqu'il a précédé et influencé le choix du terrain ainsi que le type d'analyse menée. Je distingue trois aspects qui rendent mon rapport à cet objet complexe : la dimension idéologique, le rapport à la maltraitance comme objet de recherche, et enfin, le lien empirique à cet objet. Après réflexion, il m'a paru préférable de ne pas développer ce troisième aspect, qui ne me semble pas avoir sa place dans ce mémoire ; toutefois, je ne dissimule pas le lien biographique à mon objet d'étude et expliciterai ses implications en termes de positionnement.

Dimension idéologique

La réflexion que je propose dans ce mémoire ne peut se départir d'une dimension idéologique. Une idéologie est définie par Louis Althusser comme « un système (possédant sa logique et sa rigueur propres) de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historique au sein d'une société donnée » (1965 : 238 cité par Vernet 2022 : 1). Samuel Vernet (*ibid.* : 2) souligne l'utilité d'une telle définition en sociolinguistique en ce qu'elle « permet de saisir les discours comme une actualisation idéologique à un instant T, dans un environnement social donné, historicisé ».

En effet, le simple fait de mobiliser l'objet « maltraitance » dans ce travail constitue une saisie idéologisée des discours qui pourraient en relever. Comme l'écrit Geneviève Bernard Barbeau (2022) à propos du *bashing*, le maniement de telles notions et la catégorisation qu'elles opèrent n'est pas neutre – c'est un geste performatif qui constitue, en soi, un placement contre ces comportements. Ce travail ne peut être une analyse « neutre » du discours maltraitant, puisque thématiser cet objet présuppose l'existence d'un continuum de la bientraitance à la maltraitance – un continuum axiologisant en ce qu'il témoigne d'un jugement de valeur envers différents types de comportements parentaux.

Comme je le mentionnais en introduction générale, les attitudes actuelles envers l'éducation des enfants sont loin d'être stables mais, plutôt, résultent de changements survenus dans la manière d'appréhender l'enfant en tant que personne. L'annexe 3 du rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Rosenczveig 2021 : 504-510) retrace ces évolutions en France, que je synthétise ici brièvement :

- **Années 1950** : l'enfant est perçu-e comme un bien familial et est sous l'autorité paternelle ; le droit à l'éducation par la famille est reconnu.
- **1968 et les années 1970** : l'état de la société patriarcale sur les femmes et enfants se relâche ; l'autorité paternelle devient l'autorité parentale en 1970 ; la majorité civile est abaissée à 18 ans en 1974.
- **Les années 1980** : l'enfant est une personne, avec des droits et des devoirs, et son premier droit est d'être protégé-e ; une prise de conscience s'opère autour des différentes formes de maltraitance ; une loi fixe la « majorité sexuelle » à 15 ans en 1981 ; une loi sur la prévention de la maltraitance des enfants et la protection de l'enfance est promulguée en 1989.
- **Les années 1990** : le nouveau code pénal (1994) recatégorise l'attentat à la pudeur en viol, agression sexuelle et atteinte sexuelle ; c'est le début d'une période d'instabilité en termes d'incrimination et de prescription ; en 1998, la loi Guigou vise notamment à une protection pénale de l'enfant victime d'infractions.
- **Depuis 2000** : en 2007, la loi Bas sur la protection de l'enfance centre la justice pénale sur les victimes ; depuis 2019, avec la loi sur les violences éducatives ordinaires, l'autorité parentale est redéfinie en excluant les violences psychologiques et physiques.

Ainsi, l'objet « maltraitance parentale » tel que je le saisis dans ce travail, c'est-à-dire comme « tout manquement aux besoins fondamentaux de l'enfant » (Tursz 2018 : 42), est intriqué dans un « environnement social donné, historicisé » (Vernet 2022 : *ibid.*). D'une part, il est sous-tendu par une considération de l'enfant comme sujet, avec le droit d'être protégé-e, écouté-e, et éduqué-e sans violences psychologiques ou physiques : en France, selon la législation autour du rôle du parent et des droits de l'enfant, les violences et négligences parentales sont considérées comme des maltraitances. D'autre part, la tendance actuelle est à la symétrisation des interactions, avec une atténuation des rapports hiérarchiques (Laforest & Vincent 2006). Ceci me semble important pour penser la relation parent-enfant, qui est, comme nous le verrons dans le chapitre 3, une relation intrinsèquement asymétrique fondée sur un rapport d'autorité.

La maltraitance comme objet de recherche

Lorsque mon objet de recherche était abordé dans une conversation, une question fréquemment posée a été s'il m'était difficile de traiter un tel objet. Une réponse positive était clairement attendue, et la demande de confirmation s'exprimait souvent au moyen de l'affirmation « ça doit être dur ». Cette question me mettait en difficulté et déclenchait un inconfort proche de la culpabilité : ce travail me procurait une forte satisfaction intellectuelle que j'ai parfois trouvée difficile à assumer en raison du statut « sensible » de mon objet, surtout lorsque mes interlocutrices et interlocuteurs connaissaient mon histoire personnelle. De telles réactions ne semblent pas isolées lorsque la chercheuse ou le chercheur travaille sur un objet « sensible » : Laurène Renaut (à paraître) explique dans sa thèse de doctorat avoir développé un fort sentiment de culpabilité vis-à-vis des victimes des attentats terroristes lors de son travail autour de la construction de l'identité radicalisée jihadiste en ligne.

En outre, je me suis souvent interrogée sur la manière de traiter cet objet, c'est-à-dire, sur ce qu'il fallait en faire. Dans mon rapport idéologique à cet objet, je condamne les comportements parentaux maltraitants en les catégorisant ainsi ; j'assume toutefois cette position et me repose sur ce que dit la loi française à ce sujet. Mon lien biographique à cet objet affecte de surcroît la manière dont je saisis et étudie cet objet : il ne m'aurait par exemple pas été possible de focaliser le point de vue de parents maltraitants à travers des entretiens avec ces derniers. La « distance idéologique » (Hugonnier, à paraître), puisque je me situe à l'encontre de ces comportements, et mon lien biographique à cet objet auraient constitué une épaisseur trop importante pour pouvoir être dépassée dans le cadre d'un mémoire de Master.

En somme, la manière dont j'ai appréhendé mon objet de recherche a été influencée par les rapports complexes que j'entretiens à son égard. Loin d'être un objet « neutre », la saisie que j'en fais est façonnée par les idéologies et représentations qui caractérisent mon environnement social ainsi que les éléments biographiques qui me lient à cet objet.

1.3. Le choix du terrain

Difficultés d'accès aux interactions maltraitantes

Le premier problème méthodologique qui s'est présenté a été celui de l'accessibilité du terrain, notamment pour des raisons déontologiques¹⁷ et éthiques¹⁸. En effet, les interactions qui relèvent de maltraitance parentale s'inscrivent dans la sphère personnelle et familiale, et se produisent généralement à l'abri des regards. Si je venais à observer ce type d'interactions dans l'espace public, dans le cadre d'une enquête ethnographique dans les supermarchés par exemple¹⁹, il m'aurait été inenvisageable de les recueillir comme corpus à des fins de recherche et de ne pas intervenir. En outre, une enquête où des micros seraient distribués aux participantes et participants dans le but de recueillir des interactions au domicile familial n'aurait pas non plus été possible. D'une part, il aurait été impossible de garantir l'anonymat aux participant·es car il m'aurait fallu, déontologiquement et éthiquement, signaler des comportements maltraitants découverts envers les enfants. D'autre part, la présence d'un micro aurait sans doute affecté les interactions entre parent et enfant. Enfin, il peut être supposé que les participant·es qui accepteraient de prendre part à une telle étude ne se considéreraient pas eux et elles-mêmes vectrices de violence, ce qui exclurait probablement des parents maltraitants de l'enquête et/ou pourrait induire un biais de désirabilité au cours de l'enquête, ce qui influencerait la nature des données.

J'ai alors été face au même problème que Laurène Renaut et Clotilde Chevet (à paraître) : comment approcher ce terrain, inaccessible *in situ* ? Il fallait accéder à ces données de manière détournée, ce que j'ai tout d'abord pensé faire en sélectionnant des interactions maltraitantes préenregistrées. D'une part, il pouvait s'agir de scènes extraites de films, tels que *El Bola* (2000). D'autre part, j'ai envisagé un tout autre terrain : celui des plateformes telles que Youtube, où des personnes (majoritairement américaines) partagent des scènes de maltraitance dont elles ont été victimes ; il s'agit là d'interactions entre parent et enfant ou entre partenaires de couple. Ces scènes sont filmées ouvertement ou de manière dissimulée, le plus souvent au moyen du téléphone portable. Si le but n'y est pas explicité, il semble être de se faire justice en donnant à voir une réalité et en prenant à une communauté à témoin. En

¹⁷ Le code déontologique « recouvre l'ensemble des droits et des devoirs qui régissent une profession, encadrant ainsi les pratiques de celles et ceux qui l'exercent » (Renaut & Chevet, à paraître).

¹⁸ J'explique le cadre éthique de mon travail dans la section 3.3.

¹⁹ Une enquête ethnographique était de surcroît à exclure pour des raisons de faisabilité durant la pandémie du COVID-19.

décembre 2019, une adolescente floridienne a par exemple remis un enregistrement à la police en tant que preuve de maltraitance parentale²⁰.

Une difficulté méthodologique : comment catégoriser l'interaction comme maltraitante ?

Ces deux types de données, bien que l'un soit fictif et que l'autre soit ou semble réel, soulevaient un problème méthodologique commun : je ne pouvais pas constituer un corpus de ce que je considérais intuitivement être des interactions maltraitantes, et ne pouvais donc pas les catégoriser comme telles avant de mener une analyse. En effet, les recherches autour de la modélisation de la violence verbale, notamment menées par Claudine Moïse, Béatrice Fracchiolla, Christina Romain, Nolwenn Lorenzi Bailly, Marty Laforest, ou encore Nathalie Auger (Fracchiolla, Moïse, Romain & Auger 2013 ; Moïse, Meunier & Romain 2019), saisissent la violence verbale dans le perlocutoire : un énoncé fait violence si la réceptrice ou le récepteur le reçoit ainsi. Les énoncés qui comportent des formes linguistiques potentiellement menaçantes pour la face ne sauraient être considérées violentes en soi sans prendre en compte leur réception (Vincent 2013). Parce que l'interprétation de ce qui constitue une interaction violente est notamment façonnée par l'identité culturelle et l'histoire personnelle d'une personne, et varie ainsi d'une personne à l'autre, il n'est pas envisageable de fonder l'analyse sur son propre jugement (Laforest & Vincent 2004).

Dans le cadre de maltraitance parentale, où la relation en jeu se caractérise par une histoire interactionnelle importante, et où l'enfant est un individu vulnérable et en développement, il me semble toutefois que saisir la violence verbale dans le perlocutoire peut soulever des questions, surtout dans le temps de la situation énonciative elle-même. En raison de son âge, l'enfant ne pourrait peut-être pas se sentir ou concevoir insulté-e, méprisé-e ou culpabilisé-e. De plus, les conflits de loyauté, la honte et la peur pourraient consciemment ou inconsciemment affecter la représentation que se fait l'enfant de la manière dont son parent le traite, et de ce que ses comportements lui font ressentir. Les procédés de manipulation et chantage ne seraient sans doute pas repérables à ce moment, mais ne seraient compris que plus tard, en entrant dans l'âge adulte. On retrouve là la question des attentes envers ce que les enfants seraient capables de concevoir et dire de leur expérience de maltraitance (Alvarez

²⁰ Voir en ligne l'article de David K. Li pour NBC News du 15 janvier 2020 : [<https://www.nbcnews.com/news/us-news/florida-14-year-old-girl-set-camera-prove-physical-abuse-n1116246>] Consulté le 15 novembre 2021.

& Tomasini 2021)²¹. Selon Michelle Van Hooland (2002, 2005a, 2005b), c'est par la comparaison avec une communication bienveillante que l'enfant peut identifier l'interaction avec le parent comme malveillante. Il me semble alors que le fait même de pouvoir se penser (ou se dire) verbalement violenté·e n'est pas accessible à toutes et tous les enfants maltraité·es, surtout dans le temps de la maltraitance.

Dans le cas du deuxième type de données envisagé, c'est-à-dire les vidéos filmées et diffusées sur Youtube par des victimes, ce problème méthodologique mériterait alors d'être discuté. Ce problème pourrait être contourné en se fondant sur l'utilisation des termes *abuse* ou/et *abuser* (maltraitance, maltraitant) dans le titre des vidéos mises en ligne ; il faudrait néanmoins être certaine que les vidéos sont mises en lignes et intitulées par les victimes, ce qui reste difficile à prouver. De la même manière, le seul fait que les victimes filment ces interactions pourrait être interprété comme une catégorisation des comportements parentaux qui y figureraient comme anormaux ; une telle méthode appellerait de grandes précautions et réserves. Enfin, si les vidéos concernaient des personnes françaises, il serait possible de catégoriser ces comportements comme s'écartant d'une interaction bienveillante en s'appuyant sur le fait que le « droit de correction » auparavant constitutif de l'autorité parentale a été rendu illégal par la loi 2019-721 sur les violences éducatives ordinaires.

Ces vidéos présentent toutefois un second problème : la personne qui choisit de filmer la scène, parfois à l'insu de l'autre, est consciente de l'enregistrement en cours. Nous pouvons supposer que cet enregistrement est motivé par la volonté de donner à voir aux utilisatrices et utilisateurs de Youtube une portion de réel correspondant à de la maltraitance ; ceci donne lieu à une double énonciation, dans la mesure où la locutrice ou le locuteur s'adresse à la fois à son interlocutrice ou interlocuteur, et aux personnes qui visionneront la vidéo. Cette motivation et l'ignorance de l'histoire interactionnelle des personnes figurant dans l'enregistrement ouvrent la voie à des suspicions de la part de l'audience, surtout dans les cas où la vidéo est filmée à l'insu de l'interlocutrice ou interlocuteur, ce qui se retrouve dans certains commentaires. La portion de réalité représentée est-elle représentative du « réel » ? Comporte-t-elle des stratégies discursives dissimulées qui permettraient de déclencher des échanges considérés comme malveillants ? Et si le ou la maltraité·e était en fait

²¹ Voir en ligne la tribune du pédopsychiatre Luis Alvarez et de l'avocate Nathalie Tomasini, publiée le 15 février 2021 dans *Libération* : [https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/que-la-parole-de-lenfant-se-libere-ne-suffit-pas-20210215_NT5PS5S3RRGINMDYFPISUHQEZA/]. Consultée le 1^{er} novembre 2021.

maltraitant-e ? Il est alors impossible de considérer ces interactions filmées comme des accès directs au réel. Pour que ces interactions puissent être intégrées à un corpus et faire l'objet d'analyse, il serait nécessaire de prendre en considération les conditions de leur production et donc les effets de l'enregistrement sur le fonctionnement interactionnel et la gestion de l'image de soi du locuteur ou de la locutrice qui décide d'enregistrer l'échange.

Ainsi, bien que rares et précieuses, ces vidéos ne figurent pas dans mon corpus car le positionnement et les précautions qu'elles appellent me posent un problème déontologique et éthique. En effet, je vise, à travers cette recherche, à enrichir la compréhension de la maltraitance en sciences humaines – et non à nourrir une suspicion envers celles et ceux qui osent la faire sortir des murs. Si ces données ne sont pas exploitables pour ce travail de mémoire, leur existence me semble néanmoins pointer que, dans ces cas, la maltraitance s'accompagne d'une tentative de la part de la personne qui l'a subie de la concrétiser, dans le sens de donner à saisir des fragments du réel.

Terrain choisi

Suite à ces contraintes, j'ai considéré la possibilité d'investir un réseau social et ai effectué des recherches par mots-clefs sur Instagram. J'ai investi ce réseau social pour plusieurs raisons. Premièrement, le format de publications qu'il propose me semblait plus adéquat qu'une plateforme telle que Twitter par exemple. Deuxièmement, je suis familière avec cette plateforme et n'avais pas besoin de temps d'acculturation. Enfin, parce que je savais que les participant-es à mon étude²² devaient être adultes, il m'a semblé que des plateformes comme Tik Tok ou Discord, très utilisées par des internautes plus jeunes, auraient été moins adaptées.

Ces recherches m'ont menée vers deux comptes Instagram : Parents toxiques²³ et Phrases assassines²⁴. Parce que ce dernier publie des phrases reçues comme violentes avec peu de contexte et que leur source n'est pas nécessairement un parent de la locutrice ou du locuteur, j'ai jugé préférable de choisir le compte Parents toxiques comme terrain. Il s'agit d'un compte dont la créatrice propose de publier – anonymement – les témoignages de

²² J'interroge le statut d'enquête de mon travail dans la partie 3 de ce chapitre.

²³ Voir le compte Parents toxiques sur Instagram : [<https://www.instagram.com/parentstoxiques/>]. Consulté le 8 novembre 2021.

²⁴ Voir le compte Phrases assassines sur Instagram : [<https://www.instagram.com/phrasesassassines/>]. Consulté le 8 novembre 2021.

maltraitance parentale que lui soumettent les utilisateurs et utilisatrices d'Instagram. Ce choix a soulevé de multiples questions : comment appréhender cet espace ? Quelles en sont les caractéristiques ? Fallait-il le considérer comme un terrain, bien qu'il n'était pas *in situ* ? L'investissement de ce terrain constitue-t-il une enquête ? Si c'est le cas, de quel type ?

2. Présentation du terrain

2.1. Un terrain ?

Les réseaux socionumériques sont « un ensemble d'applications en ligne qui sont basées sur l'idéologie et la technologie du Web 2.0, et qui permettent la création et l'échange du contenu produit par les utilisateurs » (Kaplan & Haenlein 2010 : 61²⁵). Depuis le tournant numérique, l'expression publique de soi est alors devenue accessible à toutes et tous, et ce sans avoir besoin du journalisme ou des institutions (Lehti 2021). Dans le cas du terrain que j'investis, le réseau social Instagram facilite la prise de parole anonyme à propos de témoignages de maltraitance.

Si le numérique ouvre la porte à des « mondes sociaux nouveaux à explorer » (Pasquier 2011 : 7), travailler sur les terrains numériques amène, selon Claudine Moïse (2021 : 243), à questionner la notion de terrain : « Quand le terrain est l'expression de rencontres et d'expériences subjectives avec des participant-es qui donnent à penser la dimension langagière de faits sociaux, peut-on vivre et considérer l'espace du numérique comme un terrain ? Et peut-on par conséquent considérer l'espace du numérique comme un espace sociolinguistique ? ». Selon elle, faire l'expérience du terrain est essentiel : « [l]e terrain se vit, s'intériorise, se note et se donne si possible au temps. » (2009 : 74). Peut-on alors investir le terrain numérique ? Si oui, comment ? À cette question, Madeleine Pastinelli (2011 : 37-38) oppose qu'il y a une « réification de l'espace électronique », dans la mesure où il est pensé comme radicalement distinct des autres espaces sociaux » et du « réel » ; or, à son sens « [c]haque terrain a toujours eu sa spécificité, de même que la rencontre d'un chercheur singulier avec un terrain particulier a également toujours constitué un événement unique ».

²⁵ Traduction de Lotta Lehti. Référence citée par Lotta Lehti lors de sa communication du 15 octobre 2021 au Laboratoire LIDILEM (Université Grenoble Alpes), dans le cadre du séminaire *Aspects et enjeux sociaux du langage* : « L'argumentation en ligne : perspectives sur l'étude de la rhétorique numérique ».

Ces points de vue complémentaires m'ont été indispensables pour considérer le compte Parents toxiques comme un terrain. D'une part, il convient de « contrer la tendance à voir le Web comme un tout homogène en faisant ressortir plutôt l'hétérogénéité et la spécificité des espaces en ligne » (Hine 2011 : 81). Pour ce faire, il m'a fallu délimiter mon terrain clairement en le restreignant au compte Parents toxiques, puis observer et décrire la spécificité de cet espace numérique particulier²⁶. Aussi, loin de concevoir le compte Parents toxiques comme une simple source de données, il a été nécessaire de m'y immerger. Investir un terrain numérique a alors posé de nombreuses questions, parmi lesquelles des questions éthiques : comment déclarer sa présence en tant que chercheuse (Robinson & Schulz 2009 cités par Hine 2011)? Que penser des ethnographies en lignes menées à l'insu des enquêtés (Murthy 2008 cité par Hine 2011)? Comment déterminer ce qui relève ou non du public (Garcia *et al.* 2009 cités par Hine 2011)? Je reviendrai à ces questionnements dans la partie 3 de ce chapitre.

En somme, si le choix d'un terrain numérique a impliqué de « renoncer à une perspective contextualisée et située des phénomènes observés et de se départir d'une certaine historicité et de la profondeur des vies que l'on expérimente lors d'une ethnographie *in situ* » (Moïse 2021 : 244), l'investissement d'un tel terrain n'a pu se départir d'une réflexivité méthodologique et éthique (*ibid.*).

Puisque je traite le compte Parents toxiques comme un terrain, et considère, par mon ancrage sociolinguistique, le contexte comme essentiel pour comprendre la production de sens qui s'y joue, je propose dans la section suivante un aperçu du fonctionnement du compte. Il ne vise pas à décrire les caractéristiques du compte de manière exhaustive, mais à aider la lectrice ou le lecteur à visualiser ce terrain numérique.

2.2. Caractéristiques et fonctionnement du compte²⁷

Visée du compte

Le compte Instagram Parents toxiques, créé en juillet 2019, compte 560 publications permanentes²⁸ au 7 novembre 2021. La créatrice du compte le présente ainsi :

²⁶ Pour un aperçu des interactions qui s'y déroulent, voir le chapitre 2, partie 1.

²⁷ Toutes les informations sur Parents toxiques qui figurent dans cette section sont à jour le 7 novembre 2021.

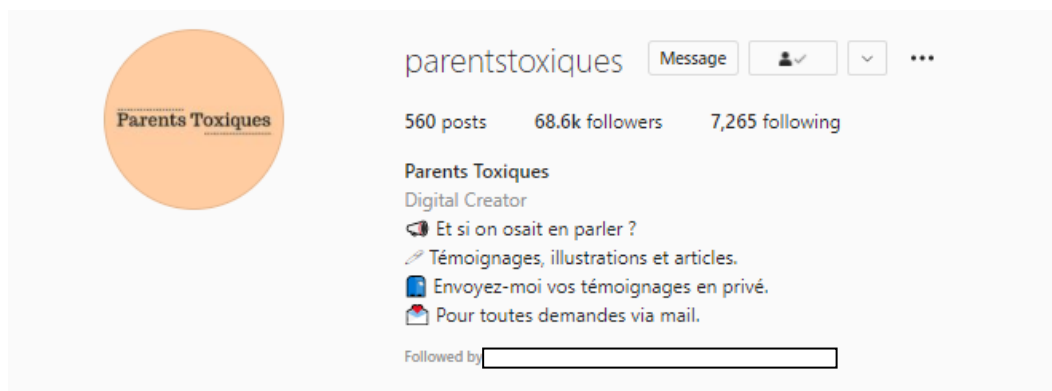


Figure 1: Description du compte Parents toxiques

En utilisant une émoticône de haut-parleur, la créatrice du compte semble ancrer cet espace dans la mouvance de la « libération de la parole ». Avec le verbe « oser », elle présuppose le fait que cette parole était jusqu'à présent bridée et qu'il y a un tabou autour du fait d'avoir des « parents toxiques ». Dans sa publication du 29 juillet 2019, elle explique les raisons qui l'ont poussée à créer ce compte, explicitant son rapport aux « parents toxiques » avant de formuler ce à quoi tend son compte²⁹ :

[...] C'est pourquoi après plusieurs observations et réflexions, j'ai fait la démarche de créer cette page le 8 juillet car il est important pour moi **que les personnes qui souffrent de parents toxiques, ne se sentent pas seules, soient écoutées et comprises pour que d'une part elles ne sombrent pas, elles déculpabilisent et comprennent qu'elles ne sont pas seules !**

J'ai conscience que ça n'est pas énorme mais si ça peut ne serait-ce que **vous décharger** un peu, **vous soulager, vous apporter des réponses** à des questions restées sans réponses pendant longtemps ou encore **déclencher un déclic**, j'aurai au moins réussi mon objectif. [...]

Je reçois quelques messages de personnes me disant qu'elles ne se sentent pas en droit de raconter leurs histoires car elles sont moins violentes que certaines, sachez que **ça n'est pas moins légitime pour autant**, il s'agit de votre vécu, d'événements qui vous ont marqué et font de vous ce que vous êtes aujourd'hui, si vous en ressentez le besoin, témoignez sans hésitation. Vous êtes les bienvenue !

Je vous remercie pour tout vos encouragements, ils me font chauds au cœur et me motivent davantage à tenter de vous fournir du contenu plus pertinents en plus des témoignages, **pour**

²⁸ Instagram propose aussi la possibilité de publier du contenu éphémère sous forme de *stories*, visibles pendant vingt-quatre heures. La créatrice les utilise notamment pour signaler la publication d'un témoignage sur son compte ou partager des contenus en lien avec la maltraitance. Parce que ces contenus éphémères ne contiennent pas de témoignages autres que ceux qui sont publiés sur le compte, je ne les mentionnerai pas. Dans la suite de la présentation du compte, le terme « publication » fait uniquement référence aux publications permanentes du compte.

²⁹ Voir en ligne la publication du 29 juillet 2019 : [<https://www.instagram.com/p/B0gtECxAsVD/>]. Consultée le 7 novembre 2021.

vous aider, vous motiver ou encore répondre à toutes vos questions quand je le peux.
[...]³⁰

(je souligne)

De cette publication émergent les visées suivantes :

- légitimer le fait de se dire victime et de prendre la parole, peu importe la sévérité des violences ;
- proposer un espace où il est possible de se « décharger » et se sentir entendu-e ;
- rassembler et encourager une cohésion entre les victimes ;
- visibiliser les expériences de maltraitance pour qu'elles ne soient pas perçues comme isolées ;
- informer et apporter des réponses.

Types de contenus proposés

La créatrice propose plusieurs types de publications sur ce compte. Elle partage, en partenariat avec d'autres créatrices et créateurs de contenu sur Instagram, des illustrations autour de la thématique de la maltraitance parentale ; ces dernières sont souvent accompagnées d'une légende. En voici quelques exemples :

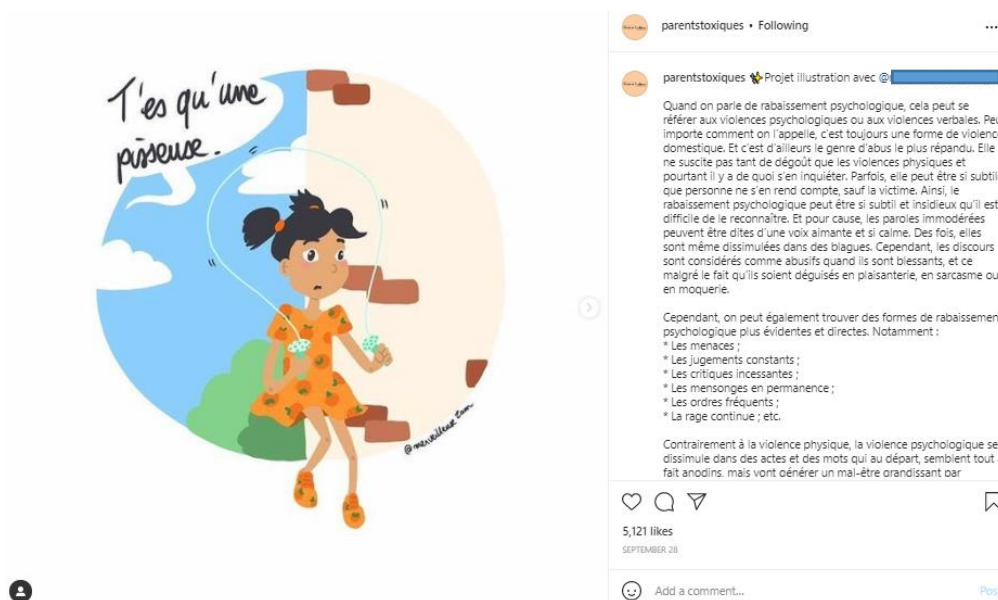


Figure 2: Illustration publiée sur Parents toxiques (1)

³⁰ L'orthographe des publications ou des commentaires n'a fait l'objet d'aucune modification.



Figure 3: Illustration publiée sur Parents toxiques (2)



Figure 4: Illustration publiée sur Parents toxiques (3)

Ces illustrations montrent la visée informative et de sensibilisation de ce compte, notamment avec l'introduction de notions qui permettent de penser et dire la maltraitance (dans les figures 2 et 3, le « rabaissement psychologique » et l'« adultisme »). Cette visée informative se réalise aussi, de façon non exhaustive, à travers :

- la diffusion de campagnes de sensibilisation de différentes structures : par exemple, celles de Enfance et partage (publication du 23 décembre 2019) et de la Fondation pour l'Enfance / Agence Public Conseil pour sensibiliser aux violences éducatives ordinaires (publication du 4 octobre 2019) ;
- des publications de type questions-réponses en partenariat avec des spécialistes : dans le domaine juridique (e.g. publications des 26 novembre 2019, 15 décembre 2019, 10, 14 et 17 janvier 2020), avec une psychologue (publications des 12, 13 et 17 février 2020) ;
- le partage d'une vidéo d'information sur le numéro vert 3020 contre le harcèlement, (publication du 17 octobre 2019) ;
- de l'information sur les diverses structures d'aide (publication du 16 octobre 2019).

Ce compte relaie également, généralement sous forme de vidéos, des témoignages de maltraitance parentale effectués auprès d'autres médias. Ceci inclut des témoignages de personnalités publiques telles que Thierry Beccaro (publication du 17 décembre 2019) et Adriana Ohanian Sklenarikova (publication du 8 décembre 2019), mais aussi ceux de personnalités non publiques, par exemple dans le cadre de l'émission de *France télévision* « Ça commence aujourd'hui » (publication du 20 novembre 2019). Enfin, Parents toxiques comporte des témoignages « natifs » du compte, c'est-à-dire des témoignages reçus et publiés par la créatrice – c'est le type de contenu que je traiterai dans ce mémoire³¹.

La publication de témoignages

La créatrice invite les utilisateurs et utilisatrices d'Instagram à lui envoyer leurs témoignages par message privé puis publie ceux qu'elle sélectionne. S'ils concernent tous des maltraitements parentaux, le type de violences varie fortement – entre violences verbales, physiques, ou encore sexuelles. Certains témoignages comportent aussi des violences

³¹ Ceci ne signifie pas que ces témoignages n'ont jamais été proposés ailleurs, ce qu'il serait impossible d'affirmer ; cela signifie que la créatrice du compte ne les a pas repris d'un autre média.

commises par d'autres membres de la famille, tels qu'un membre de la fratrie ou un beau-parent. Ces témoignages représentent 350 publications sur les 560 publications de cette page au 7 novembre 2021, c'est-à-dire 63% du contenu permanent de la page. La fréquence des publications de témoignages était très conséquente à la création du compte et a fortement baissé depuis. Le tableau ci-dessous rend compte de cette fréquence par ordre antichronologique :

2021		
Mois	Nombre de témoignages publiés	Total de l'année
Novembre	0	17
Octobre	0	
Septembre	1	
Août	0	
Juillet	1	
Juin	2	
Mai	1	
Avril	2	
Mars	3	
Février	3	
Janvier	4	
2020		
Décembre	7	108
Novembre	5	
Octobre	6	
Septembre	6	
Août	5	
Juillet	6	
Juin	9	
Mai	8	
Avril	9	
Mars	12	
Février	15	
Janvier	20	
2019		

Décembre	23	225
Novembre	25	
Octobre	31	
Septembre	48	
Août	61	
Juillet	37	
<i>Création du compte – première publication sur le compte le 14 juillet 2019</i>		

Figure 5: Fréquence de publication de témoignages sur Parents toxiques

Lors de notre échange par email, en février 2021³², la créatrice du compte a expliqué qu'elle recevait trop de témoignages pour pouvoir tous les publier. Son processus de sélection repose alors sur une volonté de représenter diverses formes de maltraitances : les maltraitances dues à des addictions, les maltraitances physiques et psychologiques, etc. Une fois un témoignage choisi, elle le relit plusieurs fois ; parfois, elle en modifie la forme en corrigeant des fautes d'orthographe et en reformulant lorsqu'un passage ne lui semble pas compréhensible de toutes et tous. Enfin, le témoignage est publié sans mentionner le nom de son autrice ou auteur, avec la seule description « #temoignage #parentstoxiques »³³.

En outre, la créatrice précise l'avertissement « Trigger warning » sur la page de couverture de certains témoignages – un avertissement qui reste rare puisqu'il ne concerne que 13 témoignages sur 350. Les témoignages concernés relatent des violences extrêmes telles que des viols, des menaces de mort, ou encore de graves blessures physiques pour l'autrice ou auteur du témoignage ou un·e membre de son entourage. Bien que je n'aie pas volontairement exclu ces témoignages de mon travail, aucun ne figure dans mon corpus pour des raisons de temporalité ou parce qu'ils présentaient des critères excluants³⁴.

Format des témoignages

La longueur des témoignages est très variable. Pour indication, parmi les témoignages présélectionnés, un des témoignages faisait dix-sept lignes alors qu'un autre en comportait

³² La créatrice du compte a préféré répondre à mes questions par email à un entretien.

³³ La description de témoignages plus anciens était parfois complétée de hashtags plus précis, par exemple « #temoignage #parentstoxiques #violencespsychologiques #violencesphysiques » (publication du 19 août 2019).

³⁴ J'explique la méthode de présélection et de sélection du corpus dans la section 3.2.

cent-sept. Pour ce qui est de la mise en page optée par la créatrice, elle a évolué depuis la création du compte. Voici le premier témoignage publié sur le compte (le 17 juillet 2019) puis le dernier témoignage publié :



Figure 6: Premier témoignage publié sur Parents toxiques



Figure 7: Dernier témoignage publié sur Parents toxiques (couverture)

La présentation se fait désormais avec une page de couverture, sur laquelle figure une phrase extraite du témoignage choisie par la créatrice du compte. Le fait qu'il s'agit d'un témoignage est indiqué par un guillemet sur la page de couverture et est explicité dans la mise en page des pages suivantes, et ce en plus de l'utilisation du hashtag #temoignage dans la description :



Figure 8: Dernier témoignage publié sur Parents toxiques (contenu)

Remarquons ici que la catégorisation de ces textes comme témoignages est clairement actée par la créatrice du compte, et ce à plusieurs endroits : dans la mise en page du témoignage, dans la description de la publication, et dans la description du compte. Nous reviendrons à cette catégorisation dans le chapitre 2.

Engagement de la communauté

Le compte a connu un engouement dès sa création, puisque la toute première publication a obtenu 267 mentions « j'aime ». Le nombre de réactions a progressivement augmenté, si bien que dès le 29 juillet 2019, seulement deux semaines après la première publication sur le

compte, Parents toxiques comptait déjà 2000 abonné-es. Dès le 20 août 2019, c'est-à-dire cinq semaines après la première publication, le compte avait atteint le seuil des 10 000 abonné-es. Au 7 novembre 2021, il compte 68 600 abonné-es et est en légère baisse de suivi puisqu'il comptait 70 165 abonné-es au 10 juillet 2021.

Le nombre de réactions varie beaucoup d'un témoignage à l'autre – par exemple, un témoignage du 12 août 2021 a reçu 541 « j'aime » là où un autre, publié le même jour, en a reçu 1451. Parmi les témoignages qui constituent mon corpus³⁵, publiés entre le 11 mai 2020 et le 11 janvier 2021, le témoignage qui a reçu le plus de mentions « j'aime » est celui de Matthias³⁶, avec 7040 « j'aime », et celui qui en a reçu le moins est celui d'Albane, avec 2785. La moyenne dans mon corpus est de 4095 réactions. Quant aux commentaires, le témoignage de Matthias est également celui qui a été le plus commenté, avec 155 commentaires, et celui de Jane en a reçu le moins (35 commentaires). La moyenne à travers les dix témoignages est de 75 commentaires par témoignage.

Enfin, la majorité des commentaires publiés sont empathiques, bienveillants et encourageants. Voici par exemple les dix derniers commentaires postés sous le dernier témoignage publié :

- Je suis infirmière scolaire et c'est terrible de lire cela. J'espère... Que l'on a un tout petit peu progressé depuis ces années. Des défaillances du système scolaire pour sur mais aussi judiciaire. Bravo pour votre parcours et votre courage
- Bravo pour le chemin parcouru et aussi pour avoir compris que les parents étaient eux mêmes des gens qui souffraient... ca demande énormément de sagesse et de résilience.
- Force et amour ❤️
- 😊😊 courage a toi et bonne chance
- Comment être comme ça avec son enfant - heureusement que toi tu aimes vraiment ton enfant et pas juste une image idéale
- Quelle résilience!! 😞👊
- Merci pour ce témoignage. Vous m'avez tout l'air d'être une belle personne. Je vous souhaite une belle vie de femme, une belle vie de maman ❤️
- Woaw! La force et la résilience ! Bravo!
- ❤️❤️
- Résilience ❤️❤️❤️

³⁵ J'explique en section 3.2. la manière dont j'ai présélectionné et sélectionné les témoignages pour constituer mon corpus.

³⁶ Il s'agit de prénoms d'anonymat que j'ai choisis. J'explique le choix de nommer les autrices et l'auteur de mon corpus dans la section 3.3.

Jusqu'à présent, j'ai mis en évidence ce qui faisait de la maltraitance parentale un objet de recherche sensible et difficile d'accès ; comme nous le verrons, le terrain numérique choisi pour me permettre de l'approcher est tout aussi sensible. Après avoir interrogé le statut de terrain du compte Instagram Parents toxiques puis l'avoir présenté, il me faut maintenant, dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, aborder la manière dont je l'ai investi.

3. Investir un terrain numérique et sensible : quel (dés)investissement de la chercheuse ?

3.1. Présence et posture de la chercheuse

L'immersion dans le terrain

Après l'exploration de différents types de corpus et la considération des paramètres déontologiques, éthiques et méthodologiques évoqués dans la section 1.3, j'ai choisi de fonder mon mémoire sur le compte Parents toxiques à la fin du mois de novembre 2020. J'ai dès lors commencé à investir ce terrain en laissant, tout d'abord, aller ma curiosité et mes étonnements. Si je savais d'ores et déjà que mon corpus serait constitué de témoignages, il m'a semblé nécessaire de me familiariser avec les autres types de contenus publiés sur le compte de façon à m'imprégner de ce lieu de parole numérique. J'ai par exemple perçu que ce compte visait à éduquer et sensibiliser, ce qui s'actualisait notamment par le recours à des nominations spécialisées pour dire des procédés caractéristiques des relations maltraitantes. De fait, comme je le disais plus tôt à propos du maniement de l'objet « maltraitance », mobiliser des notions complexes telles que le rabaissement psychologique ou l'adultisme (voir les figures 2 et 3) rend saillants ces procédés et constitue une objectivation de ces comportements.

Ma présence sur le terrain s'est principalement faite de novembre 2020 à la mi-février 2021. Je me rendais sur le compte trois à quatre fois par semaine pour une durée allant de trente minutes à deux heures, lisais les témoignages récemment publiés ainsi que les commentaires qu'ils recevaient, et remontais progressivement à des publications plus anciennes. La présélection du corpus ainsi que l'élaboration des critères de sélection s'est faite en

décembre 2020, puis la sélection en elle-même en janvier 2021³⁷. J'ai par la suite conservé un lien régulier avec le terrain, à raison d'une fois par semaine ; la publication de nouveaux témoignages était alors de moins en moins fréquente³⁸. Cette période de présence sur le terrain a été source d'une grande stimulation : j'étais étonnée par l'engagement suscité par ce lieu de partage de témoignages de maltraitance parentale, notamment avec un nombre d'abonné-es conséquent et des commentaires souvent très bienveillants.

Peu après mon entrée sur le terrain, je me suis demandé ce qui se jouait dans les témoignages publiés sur ce compte : quels étaient les enjeux et la portée de cette prise de parole publique bien qu'anonyme ? Bien que je m'interrogeais aussi sur la fonction et le sens apporté aux retours de la communauté, j'ai décidé de focaliser mon travail sur le point de vue des autrices et auteurs de témoignages³⁹. Des questions méthodologiques se sont alors posées : comment « vivre » ce terrain numérique ? Quelle posture adopter dans ce lieu de partage de parole ? Comment me positionner vis-à-vis de celles et ceux qui deviendraient les participant-es de mon enquête ?

Posture scientifique et investissement

Si la créatrice du compte publie les témoignages anonymement, j'ai remarqué que les autrices et auteurs des témoignages rompaient parfois l'anonymat⁴⁰ dans l'espace des commentaires, en s'identifiant comme l'autrice ou l'auteur. De façon à vivre ce terrain pleinement et multiplier les points de vue, il aurait été intéressant d'entrer en contact avec ces autrices et auteurs des témoignages et de leur proposer un entretien semi-directif. J'ai également considéré la possibilité de soumettre un témoignage dans l'idée de faire l'expérience du processus de demande de publication – et peut-être même, si mon témoignage était sélectionné par la créatrice du compte, d'obtenir un retour de la communauté. Rendre compte de cette démarche par la tenue d'un journal de bord aurait apporté, me semble-t-il, une épaisseur et une réflexivité enrichissantes pour ce travail.

³⁷ J'explique la méthodologie de cueillette des données dans la section 3.2.

³⁸ Voir le tableau de la fréquence des publications, en section 2.2. En janvier 2021 seuls quatre témoignages ont été publiés, puis trois en février et mars 2021, deux en avril 2021, etc.

³⁹ Bien qu'ils soient parfois mentionnés dans ma démonstration, surtout dans le chapitre 2, les commentaires en eux-mêmes ne font pas partie du corpus et ne sont pas analysés.

⁴⁰ La rupture de l'anonymat est ici relative puisque les réseaux sociaux permettent de montrer ce que l'on veut de soi voire de se créer une identité toute autre.

Toutefois, ces deux options, bien que pertinentes à mon sens, m'ont interrogée à propos des seuils à (ne pas) franchir, de mon investissement personnel dans ma recherche et, plus généralement, de ma posture scientifique. Soumettre un témoignage aurait exigé que je partage mon expérience personnelle avec la créatrice du compte Parents toxiques⁴¹ et encoure le risque qu'elle soit rendue publique ; une telle démarche aurait été trop engageante pour moi bien que les publications soient anonymes. De fait, la tenue d'un journal de bord à propos d'un aspect sensible de mon parcours de vie frôlerait les limites de l'intime. La restitution de cette expérience serait quant à elle émaillée d'inconfort et d'ambiguïtés : où me positionnerais-je dans une telle enquête⁴² ? Serais-je à la fois enquêtrice et enquêtée ? L'idée de fonder une partie de mon analyse sur mon expérience posait problème car ce mémoire ne se veut pas un travail théorico-biographique, comme Michelle Van Hooland (2002) a pu le faire à propos de sa propre expérience de maltraitance. Bien que moins engageant sur le plan personnel, contacter les autrices et auteurs de témoignages qui rompaient l'anonymat et réaliser des entretiens posait un même problème de positionnement et de limites. Le fait que cette problématique ait traversé toute mon expérience de terrain n'est en somme pas si étonnante puisque le compte Parents toxiques constitue pour moi, au vu de mon rapport complexe à la maltraitance, un terrain « difficile » (Hugonnier, à paraître).

En effet, la lecture des témoignages ne m'a pas laissée indifférente, particulièrement au moment de l'arrivée sur le terrain : les témoignages qui comportaient des descriptions graphiques des violences subies suscitaient un malaise physique à la lecture, particulièrement ceux qui présentaient l'avertissement « Trigger warning »⁴³. Surtout, je rencontrais dans les récits des fragments de ma propre expérience. Si ceci n'a pas constitué une entrave directe à mon travail, mon rapport aux autrices et auteurs de Parents toxiques a exigé une réflexion sur ma proximité avec l'objet maltraitance et les membres du groupe social auquel je m'intéressais, c'est-à-dire les ancien-nes enfants maltraité-es. Une telle réflexion sur la distance ou proximité avec le terrain et les participant-es émerge inévitablement dans les approches qualitatives telles que les enquêtes ethnographiques, où

⁴¹ Écrire et soumettre un faux témoignage m'est apparu éthiquement inconcevable.

⁴² Je ne prends pas pour acquis le fait que mon travail soit une enquête, mais l'interroge. Voir à ce propos la section 3.3.

⁴³ Instagram a par ailleurs masqué deux publications sur cette page, précisant qu'il s'agit d'un « contenu sensible » et « Attention, cette photo peut contenir du contenu graphique ou violent ». Il reste possible de visualiser ce contenu en cliquant sur « voir la photo ».

l'objectivité est considérée illusoire (Bachelard 1934, Moïse 2009, Moïse & Pons 2020, Hugonnier, à paraître).

Si un rapport éloigné au terrain peut constituer un obstacle à son interprétation (Moïse & Pons 2020, Hugonnier, à paraître), Annette Boudreau (2016 : 75) interroge « si un chercheur "natif" peut produire un savoir qui soit valable et exempt d'une trop grande subjectivité » :

Le chercheur « natif » possède une connaissance du milieu qui procède d'un long processus de socialisation, ce qui fait qu'il peut « saisir » le non-dit, l'implicite, les dessous des propos énoncés qui pourraient échapper à des personnes non-familiales de l'endroit ; d'un autre côté, il y a danger d'une trop grande identification avec les personnes, ce qui lui enlèverait cette distance nécessaire que les anthropologues appellent « a distanced gaze » (Boudreau 2016 : 76).

En effet, et bien que je n'aie pas éprouvé d'empathie pour chacune et chacun des autrices et auteurs des témoignages, je ne peux nier que leurs tâtonnements, souffrances et démarches ont résonné avec mon parcours. Dès le début de ce travail, j'ai eu une conscience exacerbée de mon point de vue du dedans, que je craignais synonyme d'une « trop grande subjectivité » (*ibid.*) pour mener à bien un travail scientifique, c'est-à-dire pour construire des savoirs « valides ». Dans un souci de transparence, et une crainte de « mal faire », j'ai ainsi éprouvé le besoin de révéler mon rapport biographique à la maltraitance à ma directrice de recherche, Claudine Moïse ; elle n'était, toutefois, nullement étonnée de l'apprendre car « on ne désire pas travailler sur un sujet pareil par hasard »⁴⁴.

J'avais en théorie accepté que l'objectivité était illusoire et qu'il fallait, plutôt, tendre à l'objectivation (Bachelard 1934), c'est-à-dire « une tentative par l'action de rendre les choses objectives » (Hugonnier, à paraître). Néanmoins, ma légitimation en tant que chercheuse a nécessité une acceptation – en pratique – de mon rapport intime à l'objet d'étude. Tout au long de ce travail, il a alors été question de chercher la « juste distance » (Bensa 1995 cité par Hugonnier, à paraître) – en somme, de trouver ma place dans mon travail et lien au terrain. Selon Claudine Moïse et Martine Pons (2020), une observation où l'enquêtrice fait partie du milieu ou groupe étudié requiert de :

- Réviser ses « allant-de-soi », ses évidences et ses représentations
- Rendre étrangères des pratiques familières
- Adopter un recul critique.

⁴⁴ Communication personnelle par email (19 novembre 2020).

Dans le cadre de ce travail, les savoirs expérientiels dont je disposais étaient alors source de méfiance pour moi, des « allant-de-soi » qui pouvaient infuser mes évidences et représentations dans mes données. Toutefois, cette proximité à mon objet et terrain était aussi au fondement de mes intuitions, sans lesquelles il m'était impossible de sélectionner des pistes d'analyse. Il m'a alors fallu tempérer la méfiance que je nourrissais envers mon point de vue du dedans : mes intuitions ne constituaient aucunement une production de savoirs, mais seulement des pistes qui seraient confirmées ou infirmées par l'analyse. Mon processus d'objectivation a commencé à émerger lorsque ma démarche ne s'est plus faite *contre* mon point de vue, mais *avec* – par l'acceptation, puis le pas de côté, l'étonnement, et l'interrogation. L'effort de remise en question des évidences ainsi que la mobilisation d'un cadre théorique solide, que je développerai dans chacun des chapitres suivants, m'ont alors permis de me distancer et m'émanciper du regard premier que je posais sur les objets traités.

3.2. Méthodologie de présélection et de sélection du corpus

Pour Claudine Moïse (2009 : 76), « [l]es "données" ne sont pas données bien sûr ; elles sont co-construites, élaborées par ce que nous sommes, par les hasards et les rencontres ». Si mon terrain n'était pas *in situ*, et que je ne rencontrais donc pas les participant-es en personne, mon prélèvement de données a été émaillé de tensions et de hasards : ma rencontre avec un témoignage allait par exemple dépendre de sa date de publication ; je craignais en outre que la sélection des témoignages ne soit affectée par mon rapport au terrain, explicité dans la section précédente. Pour prélever mes données, il m'a alors fallu faire le « deuil de l'objectivité » puis « tenter l'objectivation par la rigueur, la transparence et la posture réflexive adoptée au sein de la démarche de recherche » (Hugonnier, à paraître : 8).

Présélection

Dans un premier temps, il a fallu présélectionner le corpus. Parce que j'adoptais une approche qualitative et qu'il s'agissait d'un mémoire de Master, j'ai décidé que mon corpus consisterait de dix témoignages dont je réaliserais une analyse discursive. Le prélèvement des données consisterait alors à sélectionner ces dix témoignages à partir de critères de sélection déterminés en amont. Toutefois, parmi les centaines de témoignages présents sur cette page, les critères choisis n'allaient certainement pas suffire à réduire leur nombre à dix.

De plus, pour des raisons de faisabilité il m’était impossible de confronter – avec égale rigueur – chacun des témoignages présents sur la page à mes critères de sélection. Faire le deuil de l’objectivité a alors impliqué d’accepter que mon analyse ne serait pas représentative de l’ensemble des témoignages de Parents toxiques ; elle serait, en revanche, significative (Moïse & Pons 2020). J’ai donc décidé de prélever mon corpus parmi les cinquante derniers témoignages publiés sur le compte Parents toxiques, en partant du plus récent pour remonter jusqu’à mai 2020.

Critères et sélection

J’ai alors élaboré des critères de sélection en me fondant sur ma question de recherche initiale : comment se construisent les différentes formes d’altérité dans un récit de situation maltraitante, et à quelles fins ? Ne pas répondre à l’un ou plusieurs des critères ci-dessous excluait le témoignage.

Critère	Justification
<i>Forme</i>	
Critère 1 : le texte a une longueur d’au moins cinquante lignes (dans la mise en page originelle).	Ce critère de longueur minimale permet d’isoler les textes qui entrent dans le récit. Il rejoint le critère 5.
<i>Contenu</i>	
Critère 2 : le témoignage se focalise sur l’expérience de maltraitance de l’autrice ou auteur	Elargir les témoignages sélectionnés aux violences commises sur d’autres personnes (par exemple, sur l’autre parent) mènerait à des situations de maltraitance aux enjeux très différents.
Critère 3 : la maltraitance n’est pas commise par quelqu’un-e d’autre que les parents (oncle ou tante, beau-parent, membre de la fratrie...).	C’est la maltraitance parentale qui m’intéresse dans ce travail.
Critère 4 : la maltraitance a eu lieu dans l’enfance et/ou l’adolescence (jusqu’à dix-huit ans) et non à l’âge adulte.	Je me fonde ici sur la loi française – la maltraitance parentale concerne les personnes mineures.
Critère 5 : le témoignage entre dans le récit, et raconte une histoire particulière du temps de la maltraitance.	Il m’importait d’observer la manière dont l’autrice ou auteur se représentait dans son histoire.
Critère 6 : le témoignage ne demande pas une aide juridique ou autre.	Il s’agirait là d’une demande explicite d’information voire d’assistance, ce qui change la visée de la prise de parole.
Critère 7 : le témoignage comporte du discours rapporté du parent.	Ceci était essentiel pour étudier la manière dont le parent était mis en altérité par l’autrice ou l’auteur du témoignage.
Critère 8 : le témoignage n’est pas à propos de	La violence sexuelle devrait être appréhendée

violences sexuelles.	dans un travail séparé ; la thématiser aurait requis des recherches bibliographiques autres.
<i>Caractéristiques de l'autrice ou de l'auteur</i>	
Critère 9 : l'autrice ou l'auteur doit être adulte, c'est-à-dire avoir au moins dix-huit ans au moment du témoignage	La personne ne peut se trouver dans la situation de maltraitance au moment où elle écrit, car ceci constituerait un appel au secours.
Critère 10 : (quota de genre) le corpus se constitue de cinq témoignages écrits par des femmes et de cinq témoignages écrits par des hommes.	Je souhaitais avoir une représentation égale des femmes et des hommes dans mon corpus.

Figure 9 : Critères de sélection du corpus et justification

Ajustement des critères

L'application aux données m'a menée à questionner plusieurs des critères ci-dessus. Il me faut alors expliciter en quoi ces critères posaient problème, et comment je les ai adaptés :

- **Critère 4**

Bien souvent, les textes présélectionnés donnaient à voir des comportements du parent préjudiciables à l'âge adulte. J'ai décidé d'exclure les textes qui montraient des comportements parentaux anormaux à l'âge adulte uniquement s'ils ne donnaient pas à voir des comportements maltraitants pendant l'enfance et l'adolescence.

- **Critère 9**

Ce critère a été mis en difficulté par le témoignage d'Albane, qui n'a que seize ans au moment où elle écrit ; elle a toutefois quitté la situation de maltraitance et vit avec sa mère et son beau-père. Le critère reformulé est alors le suivant : l'autrice ou l'auteur du témoignage doit avoir quitté la situation de maltraitance et avoir un recul sur son expérience de maltraitance. Ce critère reformulé m'a aussi amenée à exclure des témoignages dont les autrices ou auteurs sortaient à peine de la maltraitance.

- **Critère 10**

Déterminer le genre de la personne a dû se faire en repérant les marques grammaticales et lexicales de genre, puisque les témoignages sont publiés anonymement (e.g. « J'ai vécu en me sentant très seule même si j'étais très entourée » ; « je découvre enfin ce qu'est une vie d'adolescente »). Il fallait prendre en considération le fait que certaines formes utilisées ne correspondaient pas aux règles d'accord traditionnelles. Lorsque je trouvais des marques grammaticales de genre féminin et masculin dans un même témoignage, j'ai considéré que les accords

réalisés phonétiquement (« il m'a prise sur ses genoux » [Chiara]) étaient plus fiables que les accords qui ne s'entendent pas (dans le même témoignage, « il m'a giflé ») ; en croisant les accords et les marques de genre lexicales (e.g. « fille »), j'ai pu déterminer le genre des autrices et auteurs des cinquante témoignages présélectionnés. Toutefois, ce critère a été impossible à appliquer car la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ne se trouvait pas dans les données : parmi les cinquante témoignages présélectionnés, seul l'un d'entre eux était écrit par un homme. Il me semblait dénué de sens d'élargir la présélection dans le seul but de respecter ce critère, car cela reviendrait à « forcer » les données à fournir ce que je recherchais. Par conséquent, j'ai renoncé à un quota de genre.

Les cinquante témoignages présélectionnés ont été compilés dans un tableau où les dates de publications et adresses URL étaient renseignées, ainsi que les informations relatives aux critères ci-dessus. Un code couleur me permettait de distinguer les témoignages exclus (en rouge) de ceux qui remplissaient tous les critères (en vert), et enfin ceux qui les questionnaient et nécessitaient de les repenser (en blanc).

Normes de retranscription

Une fois la sélection des dix témoignages effectuée, il a fallu les retranscrire car ils sont publiés sous forme de photos. J'ai appliqué les décisions suivantes à tous les témoignages :

- la page de couverture de la publication, qui reprend une phrase du témoignage, a été omise ;
- les paragraphes correspondent aux différentes pages de la publication ;
- l'orthographe et la ponctuation n'ont pas été modifiées ;
- les espaces manquantes ont été rétablies (e.g. après un point) et les espaces en trop enlevés ;
- lorsqu'un mot m'a semblé manquant, il est proposé sous la forme [?mot?].

En somme, la collecte des données a été un processus dynamique au cours duquel la méthodologie adoptée a constamment dû être adaptée au terrain. La mise en place d'une démarche objectivante m'a permis d'adopter une juste distance et, en cela, de légitimer mon

travail. Dans la dernière section de ce chapitre, je discute les implications éthiques de ma posture scientifique dans ce travail et explicite le cadre éthique développé en conséquence.

3.3. Une « enquête incognito en e-terrain sensible » (Renaut & Chevet, à paraître)

En faisant le choix d'investir un compte Instagram comme terrain et de ne pas participer aux échanges avec les membres de la communauté Parents toxiques, mais d'observer leur manière de témoigner et de réagir aux témoignages déjà publiés, j'ai amorcé sans le savoir une « enquête incognito », c'est-à-dire une enquête non participante où j'ai observé les participant-es sans leur révéler ma présence en tant que chercheuse (Renaut & Chevet, à paraître). En effet, la seule trace de ma présence que j'ai laissée a été de « suivre » ce compte sur Instagram, ce que j'ai fait depuis mon compte personnel. Si j'ai écrit à la créatrice du compte en février 2021, afin de lui poser des questions sur le fonctionnement de Parents toxiques, je n'ai jamais interagi avec les abonné-es du compte : je n'ai pas « aimé » les témoignages, autres publications ou commentaires, n'ai pas publié de commentaires, et n'ai pas envoyé de message aux abonné-es. Ainsi, les neuf autrices et l'auteur qui constituent les participant-es à mon étude ne connaissent pas l'existence d'un travail de recherche fondé sur leurs témoignages.

Ce type d'enquête « permet d'éviter "l'aporie classique et incontournable de la position d'observateur" [...] entraînant l'adaptation du comportement d'une personne se sachant observée » (Renaut & Chevet, à paraître : 3 citant Schwartz 1990). Dans le cas du présent travail, la difficulté à trouver un terrain résidait dans l'adaptation du comportement des participant-es potentiel-les, mais aussi – et surtout – dans l'impossibilité d'observer la maltraitance parentale sans intervenir. Toutefois, il est nécessaire de considérer les implications d'une observation incognito, « à la fois levier d'accès au terrain et obstacle à la production de connaissances, en ce qu'elle implique des limites imposées et à poser » (Renaut & Chevet, à paraître : 3).

Déontologie et éthique de la recherche

L'éthique est « “la science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale”. Appliquée aux sciences sociales, elle offre une réflexion sur “la finalité des gestes,

les raisons et les valeurs qui en motivent les choix” » (Schallum 2016 cité par Renaut & Chevet, à paraître : 2). Il n'existe pas de comités d'éthique en sciences sociales en France, à la différence des universités nord-américaines, qui examinent les projets de recherche et les approuvent au vu de leur respect des règles éthiques. Pourtant, une charte européenne du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs a été signée en 2005⁴⁵. Elle stipule que « les chercheurs doivent adhérer aux pratiques éthiques reconnues et aux principes éthiques fondamentaux de mise dans leur(s) discipline(s), ainsi qu'aux normes éthiques étayées par les différents codes d'éthique nationaux, sectoriels ou institutionnels. » (Vassy & Keller 2008). Le sociologue canadien Kevin D. Haggerty soulève trois principes sur lesquels se reposent les comités d'éthique nord-américains :

Le premier consiste à s'assurer que le chercheur ne va pas nuire aux participants. On peut imaginer qu'il pourrait nuire à leur réputation ou à leurs revenus, par la divulgation inconsidérée de données personnelles, ou leur occasionner des traumatismes psychologiques, en leur demandant d'évoquer des souvenirs douloureux. Le deuxième principe consiste à obliger le chercheur à obtenir le consentement éclairé des participants, avant de commencer à recueillir des informations les concernant. Le troisième principe consiste à s'assurer que le chercheur préserve l'anonymat des participants tout au long de la recherche. (*ibid.* : §7)

Il me semble que ces critères peuvent être considérés mis à mal par mon travail. En effet, l'enquête incognito que j'ai menée ne respecte pas le deuxième critère en ce qu'elle ne me permettait pas d'obtenir le « consentement éclairé des participants avant de commencer à recueillir des informations les concernant » (*ibid.*). Le troisième critère peut aussi être en danger : les comptes Instagram des membres de la communauté Parents toxiques pourraient être identifiés à partir du manuscrit de mon mémoire. En cela, il m'a fallu créer mon propre cadre éthique, en prenant les décisions qui me semblaient justes pour protéger l'intégrité des participant-es à mon étude.

Cadre éthique de l'enquête

S'est tout d'abord posée la question de l'absence de consentement des participant-es. Pour protéger l'anonymat des membres de la communauté Parents toxiques, tous les identifiants Instagram ont été omis dans le corps du texte et notes de bas de page, et masqués dans les captures d'écran. Je me suis également demandé s'il fallait inclure les adresses URL des témoignages dans ce mémoire et leur date de publication. Ceci m'a posé question car inclure

⁴⁵ Voir en ligne : [<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheur-code-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html#Quid-Charte-Code>]. Consulté le 2 novembre 2021.

ces informations donnerait au lectorat la possibilité de remonter aux publications – mais aussi de les commenter, et ce avec bienveillance ou non. Ceci serait particulièrement problématique pour les trois participant-es qui renoncent à l’anonymat en se manifestant dans l’espace des commentaires, puisque communiquer les adresses URL et les dates de publication de ces publications permettrait de remonter à leurs comptes Instagram. Nous pourrions avancer que dès lors que ces participant-es décident de témoigner publiquement, et pour certain-es de s’identifier dans l’espace des commentaires, leur témoignage appartient au public. Pourtant, je n’ai aucun moyen de savoir si elles et ils auraient voulu que leur témoignage soit utilisé à des fins de recherche. Ainsi, dans un souci de rendre compte de mon travail tout en protégeant les participant-es, ma décision est double : je considère que le caractère public de ces témoignages est suffisant pour traiter ces données et pour transmettre mon mémoire aux membres de mon jury ; toutefois, si je venais à rendre mon mémoire consultable sur une plateforme de libre accès, j’enlèverais les adresses URL et les dates de publication des témoignages dans mon mémoire et les annexes.

Au-delà de la protection de l’anonymat des participant-es, préserver leur intégrité impliquait de les traiter comme des personnes. En effet, parce que mon mémoire traite de la construction de soi comme sujet, il m’était inconcevable de considérer les dix témoignages qui constituent mon corpus comme des textes déconnectés d’une autrice ou auteur, et de les mentionner comme « l’autrice du texte 3 » par exemple. J’ai alors pris la décision de réincarner les autrices et auteur des témoignages de mon corpus en les nommant, et d’utiliser ces prénoms dans les trois chapitres d’analyse qui suivent. Le choix de ces prénoms ne s’est pas fait de manière aléatoire, et ne répond pas à une logique particulière ; j’ai simplement essayé d’attribuer des prénoms cohérents avec l’âge de l’autrice ou de l’auteur lorsque je le connaissais, et me suis permis de choisir des prénoms que j’appréciais. Le fait de nommer les autrices et auteur des témoignages a certainement contribué au fait de les percevoir comme les participant-es de mon enquête.

Enfin, bien que ce travail soit à une échelle limitée puisqu’il s’agit d’un mémoire de Master, je ne pouvais ignorer la manière dont ce travail pourrait être interprété voire instrumentalisé selon l’approche que j’y adopterais. Pour cette raison, j’ai eu une grande résistance à placer l’ensemble de ce travail sous le joug d’une analyse argumentative. Il me semblait en effet qu’une étude portant – par exemple – sur les stratégies argumentatives mobilisées par les autrices et auteurs des témoignages pour remporter l’adhésion pourrait sous-entendre que les

victimes de maltraitance font preuve d'intentions persuasives, s'éloignent de « la vérité », et ce pour se victimiser ou pour parvenir à d'autres fins. Cette enquête s'est alors faite dans un souci de « limiter les effets indésirables de la recherche », et donc de « prévenir certaines lectures réductrices voire erronées » (Renaut & Chevet, à paraître : 23).

Conclusions

Il est apparu dans ce chapitre que les questions déontologiques et éthiques ont été au cœur du cadre méthodologique que j'ai adopté. Loin de se réduire à des paramètres à considérer au commencement, ces questionnements se sont présentés tout au long de ce travail, constitutifs de mon lien à l'objet et au terrain de recherche. Ainsi, le « souci tant de faire science que de "bien faire" » a sans doute réduit la portée de mon travail en introduisant des « garde-fous » qui m'ont semblés nécessaires (Renaut & Chevet, à paraître : 2). Une telle posture éthique est bien sûr influencée par mon rapport à l'objet d'étude et aux participant-es, que j'ai explicité. En somme, mon positionnement a affecté la connaissance que j'ai construit sur les données.

Pour clore cette réflexion méthodologique, il me faut tenter de formuler le statut de ce travail : s'agit-il d'une enquête ethnographique en ligne ? Plusieurs éléments pointent vers la négative – notamment, l'absence de points de vue pluriels et la non-rencontre avec les participant-es, avec lesquelles j'ai uniquement interagi par le biais de leur témoignage. Toutefois, la troisième partie de ce chapitre a montré que l'investissement du compte Parents toxiques s'était fait dans et grâce à une réflexivité éthique et méthodologique. En ce sens, il me semble avoir appréhendé l'espace numérique comme un terrain, et avoir traité son investissement comme une enquête. Avec Laurène Renaut et Clotilde Chevet (à paraître), je conçois ce type d'enquête non participante comme une « observation impliquante », une approche qui ne saurait être considérée comme un désinvestissement – ni de la chercheuse, ni du réel.

Entrer dans l'analyse : propos liminaires

Ce mémoire, tel qu'il a émergé, est une surprise. Il est constitué de sorties de routes, de sous-sections devenant chapitres – mais aussi, dans les premières phases de mon travail, de temps d'égarement et de pertes de direction.

Comme nous en avons convenu dans le premier chapitre, la manière dont l'analyste appréhende les données ne peut se penser neutre (Moïse 2009). Ceci dit, je me suis efforcée de garder mon analyse ouverte à la « découverte non anticipée » (*ibid.* : 81) en ne formulant pas d'hypothèses à vérifier ou infirmer, en ne cherchant pas à prouver une fin connue d'avance. Ma méthodologie d'analyse est donc inductive, et non théorico-déductive : j'ai fait le choix de l'étonnement « pour voir ce qui se passe, pour comprendre des choses du monde », et ainsi « donne[r] à exister des phénomènes invisibles parce qu'inobservés » (*ibid.*).

Chapitre 2 : *Se construire comme sujet : légitimer et manier son histoire*

Introduction

À la découverte de mon terrain numérique, la première question que je me suis posée a été la suivante : pourquoi cette publication de soi à travers un témoignage de maltraitance parentale anonyme ? Par mon ancrage en sociolinguistique et analyse du discours, il me fallait toutefois aborder cette question par le biais du *comment*, en me fondant sur les traces discursives dont je dispose – comment parler de son expérience de maltraitance parentale ? Comme je le mentionnais en introduction, l'idée de « libération de la parole » m'interroge en ce qu'elle focalise celle ou celui qui parle et défocalise le rôle des interlocutrices et interlocuteurs dans la prise de parole. Or, c'est en interaction que se fait la construction du sujet parlant, et ce dans le regard de l'autre posé sur soi (Charaudeau 1991, Moïse 2020).

Dans ce chapitre, je m'intéresse alors aux enjeux de la prise de parole à l'œuvre sur Parents toxiques, en interrogeant le fonctionnement de la situation d'interaction ainsi que la posture argumentative adoptée par les locutrices et locuteur dans leurs témoignages. En effet, tout « je » suppose un « tu » présent à l'esprit de l'énonciatrice ou énonciateur, et cette dernière ou ce dernier influence son allocutaire par l'acte d'énonciation (Benveniste 1966). Selon l'approche argumentative du discours, qui sera à l'avant-plan dans ce chapitre, il en découle qu'un-e locutrice ou locuteur vise consciemment ou non à remporter l'adhésion dès lors qu'elle ou il prend la parole (Amossy 2008, 2012) – c'est-à-dire, à se faire entendre. La question à laquelle je répondrai sera alors la suivante : comment la prise de parole publique en tant que victime de maltraitance se légitime-t-elle sur Parents toxiques ?

Pour y répondre, nous décrirons dans un premier temps le fonctionnement et les enjeux de la situation d'interaction dans laquelle s'ancre la publication des témoignages. Dans un deuxième temps, il nous faudra nous intéresser au genre discursif du témoignage, notamment en interrogeant le sens de catégoriser ces textes comme des témoignages en termes de liens entre texte et locutrice ou locuteur et d'attitude à la vérité. Dans un troisième temps, nous verrons que le témoignage de maltraitance parentale est traversé par une tension, en ce qu'il opère l'insertion d'une expérience singulière dans une catégorie

collective et interpartagée. Enfin, nous décrirons deux stratégies discursives mobilisées par les locutrices et locuteur pour dépasser cette tension.

1. Enjeux de la situation d'interaction

1.1. Fonctionnement de la situation d'interaction

Cette situation d'interaction, qui a lieu sur le compte Instagram Parents toxiques⁴⁶, est écrite et asynchrone. Pour rendre compte des enjeux de la situation d'interaction, qui sont essentiels pour comprendre la démarche de prise de parole qui a lieu sur Parents toxiques, il me faut présenter ses différents temps. Nous verrons qu'ils sont contraints par l'espace numérique et orchestrés par la créatrice du compte, garante de l'interaction ; dès lors, nous interrogeons les rapports de places qui émergent d'une telle interaction.

Dans un premier temps, la créatrice du compte Parents toxiques invite les personnes qui fréquentent son compte à lui envoyer des témoignages : « Envoyez-moi vos témoignages en privé ». Si le sujet des témoignages invités n'est pas explicité, il est rendu évident par le nom du compte et la teneur des témoignages qui y sont déjà publiés. Dans un deuxième temps, des utilisatrices et utilisateurs d'Instagram s'engagent dans l'interaction en envoyant des témoignages. Parce que l'entrée dans l'interaction équivaut à une demande de publication de la part des autrices, et parce que le témoignage doit tacitement porter sur des « parents toxiques » pour être publiable sur ce compte, la soumission d'un texte sous-entend ou tout au moins questionne l'assignation d'un ou des parents à cette catégorie. Dans un troisième temps, la créatrice du compte sélectionne un témoignage, le met en page et le publie sans identifier son autrice ou auteur ; en raison du grand nombre de témoignages soumis, il est impossible pour la créatrice de tous les publier⁴⁷. Dans un quatrième temps, les utilisatrices et utilisateurs d'Instagram pourront lire le témoignage, y réagir avec la fonction « j'aime » et le commenter. Enfin, certaines autrices brisent l'anonymat – relatif, puisque l'interaction a lieu sur un réseau social – en se manifestant dans les commentaires en tant qu'autrice du témoignage. C'est le cas pour trois autrices de mon corpus, dont Théa, qui écrit ce qui suit dans les commentaires :

⁴⁶ Le réseau social et le compte Parents toxique plus spécifiquement ont fait l'objet d'une présentation dans la partie 2 du chapitre 1.

⁴⁷ Selon une conversation par email avec l'autrice du compte, le 6 février 2021, et une interview donnée dans le podcast La Matrescence (épisode du 24 juillet 2020, « Parents toxiques – Sortir du cercle vicieux »).

Bonjour à tous. Voilà maintenant une semaine que j'ai partagé mon témoignage ici. Une semaine de réactions que je n'aurais jamais espérées, une semaine de larmes aux yeux devant la vague de bienveillance et de soutien. Grâce à vous tous, la culpabilité recule, et la guérison avance. Mon histoire a été validée et légitimée comme elle ne l'avait jamais été. Alors je tenais à vous adresser un énorme merci. Merci pour les mots rassurants ou indignés, merci pour les coeurs, pour les câlins virtuels, pour votre compassion. Merci, à [@parentstoxiques](#), pour tout le bien que tu fais, pour cette communauté que tu as créée, pour cet espace de partage. Si vous avez besoin de parler de votre vécu ou d'échanger sur d'autres sujets, contactez-moi en mp. Je vous embrasse.

Un tel fonctionnement interactionnel détermine notamment un double niveau d'énonciation : les locutrices adressent leur témoignage à la créatrice du compte, qui sera leur première interlocutrice, ainsi qu'à la communauté, bien que celle-ci ne pourra le lire si la créatrice du compte ne le sélectionne pas. Les membres de la communauté pourront alors réagir au témoignage publié en différé.

Cette situation d'interaction présente par ailleurs des places asymétriques, dans la mesure où l'interaction a lieu sur le territoire de la créatrice du compte Parents toxiques⁴⁸. D'une part, elle en fixe les règles et a la possibilité de modifier la forme du témoignage soumis. D'autre part, les locutrices et locuteurs y sont dans une posture de demande de publication, qui peut être accordée ou non. Bien que les membres de la communauté ne participent pas à la sélection, et n'ont donc pas un pouvoir aussi évident sur le devenir des témoignages des autrices et auteurs, ils et elles disposent d'un espace de commentaires pour y réagir.

Parce qu'il nous est essentiel de comprendre les enjeux de l'interaction pour étudier la manière dont les autrices et auteurs de témoignages de maltraitance parentale s'expriment, je vais brièvement interroger le rôle des membres de la communauté Parents toxiques dans l'interaction asynchrone.

1.2. Rôle des membres de la communauté

Soutien et validation

En publiant sur un réseau social, et en prenant part à la situation d'interaction que je viens de décrire, les locutrices dont les témoignages sont publiés sont exposées à un large

⁴⁸ Il s'agit alors d'une interaction asymétrique, c'est-à-dire une interaction « [caractérisée] par l'inégalité des droits ou des possibilités des locuteurs en présence, inégalité qui entraîne la non-réversibilité de leurs places » (Laforest & Vincent 2006 : 8).

nombre d'interlocutrices et d'interlocuteurs – rappelons que la communauté Parents toxiques compte plus de 70,000 abonné-es⁴⁹. Les membres de la communauté utilisent notamment l'espace de commentaires pour adresser des messages de soutien à l'auteur ou auteure anonyme :

Bravo pour le travail que vous faites sur vous, sur votre prise de recul. Il en fait du courage pour faire tout cela. Je vous souhaite plein de bonheur

Bravo à vous! Ce n'est pas évident de sortir de cet engrenage... Mais vous avez réussi à vous en sortir!!! Je suis sûre que vous serez une super maman ❤️❤️❤️ vous allez aider votre fille à bien grandir, s'épanouir et à devenir une fille puis une femme avec bcp de confiance en elle. Vous serez aussi récompensée par SON amour inconditionnel et ses nombreux sourires et gestes affectueux... Le meilleur rest à venir 😊
(Commentaires à propos du témoignage de Julie⁵⁰)

Toutefois, dans le commentaire ci-dessous, le soutien exprimé à Gabrielle à travers des félicitations et encouragements (« Bravo pour ton courage et ce témoignage », « Courage ! ») se double d'une évaluation du vécu relaté par Gabrielle comme une expérience de maltraitance. La commentatrice ou le commentateur utilise l'adverbe de modalité « bien sûr », qui exprime un haut degré de certitude, pour modifier la proposition « tu as été maltraitée » ; en outre, elle ou il pointe que le vocable « maltraitée » ne suffit pas pour dénoter ce qu'a vécu Gabrielle (« le mot est faible ! »). La validation de ce qu'a vécu Gabrielle comme une maltraitance est alors emphatique.

Bravo pour ton courage et ce témoignage. **Bien sûr que tu as été maltraitée et le mot est faible!** Il est important que tu sois entourée de personnels de santé pour t'accompagner et vivre avec ce passé douloureux. Courage! (commentaire à propos du témoignage de Gabrielle ; je souligne)

Mise en doute de la maltraitance

En contraste avec les exemples précédents, l'assignation de la mère de Nathalie à la catégorie « parents toxiques » est mise en doute dans le commentaire qui suit. En s'appuyant sur sa non-maîtrise d'elle-même et l'absence d'intentionnalité qui en découlerait, la commentatrice ou le commentateur réfute l'adéquation entre la mère de Nathalie et la nomination « parent toxique » (« pour moi elle n'est pas toxique en soit ») :

⁴⁹ Plus précisément, elle compte 70 165 abonné-es au 10 juillet 2021.

⁵⁰ Pour rappel, l'orthographe ne sera pas modifiée dans les commentaires ni dans les extraits de témoignages cités.

Est-ce moi qui ne comprends pas le terme de parents toxique ? Je ne sais pas. Mais pour moi, elle n'est pas maîtresse de ce qu'elle dit, fait ou même pense, pour moi elle n'est pas toxique en soit, elle avait juste besoin de soins adaptés [...] (commentaire à propos du témoignage de Nathalie).

Bien que minoritaires, ces commentaires montrent qu'outre l'apport d'un soutien, les interlocutrices et interlocuteurs peuvent revêtir le rôle d'évaluatrices et évaluateurs des témoignages publiés, et ce en validant ou questionnant la catégorisation du parent comme « parent toxique ». Si l'évaluation de la catégorisation était explicite dans les deux exemples ci-dessus, elle peut aussi être implicite, ce qui me semble être le cas dans les deux commentaires de soutien publiés sous le témoignage de Julie que j'ai cités plus haut : les membres de la communauté posteraient-elles et ils des messages de soutien si elles et ils n'étaient pas convaincu-es, après la lecture du témoignage, que la locutrice a fait l'objet d'une maltraitance ?

Par le biais d'une évaluation – implicite ou explicite – qui confirme ou infirme le fait que le parent est maltraitant, les membres de la communauté ont aussi, par extension, le pouvoir de reconnaître ou non l'expérience relatée comme une expérience de maltraitance parentale. Une des autrices, Théa, dit dans les commentaires l'impact des retours positifs de la communauté sur la représentation qu'elle se fait de son vécu : « [...] Mon histoire a été validée et légitimée comme elle ne l'avait jamais été [...] ». Dans cet acte de témoignage initié, rappelons-le, par les autrices et auteurs, le désir conscientisé ou non que les interlocutrices et interlocuteurs adhèrent à sa reconstruction et interprétation de l'expérience de maltraitance parentale est alors, me semble-t-il, au cœur de l'expression de soi à l'œuvre sur Parents toxiques.

En nous fondant sur les enjeux interactionnels dégagés et sur la place du lectorat qui en a émergé, il nous faut maintenant aller plus loin dans la recherche d'adhésion des locutrices, et montrer comment elle s'actualise dans la production des témoignages.

2. Fonctionnement argumentatif des témoignages

Selon le fonctionnement interactionnel que nous verrons d'explorer, un « projet d'influence » de la locutrice sur les interlocutrices et interlocuteurs se dessine (Charaudeau 1991 ; Charaudeau 2005 : 12, cité par Amossy 2008 : §2). Il s'agirait, tout

d'abord, d'amener l'auteur du compte à publier le témoignage ; par la suite, qui est hypothétique puisque le témoignage ne sera pas nécessairement publié, il s'agirait de convaincre les membres de la communauté que leur « histoire » mérite, dans les mots de Théa, d'être « validée et légitimée ». Dans ces deux temps, il est question de « rallier l'allocutaire à une position », ce qui est caractéristique de la visée argumentative d'une locutrice ou locuteur selon Ruth Amossy (2008 : §1) ; cette position peut pour l'instant être caractérisée comme la catégorisation et reconnaissance du parent comme maltraitant, « toxique », et de l'histoire racontée comme une histoire de maltraitance parentale. Il semble alors que le sujet, dans et par son témoignage, s'emploie à prouver *quelque chose*. Pour préciser ce dont il s'agit et identifier les moyens par lesquels les locutrices s'efforcent de le prouver, il nous faut interroger le fonctionnement argumentatif des témoignages qui constituent mon corpus.

2.1. Visée argumentative et dimension argumentative

Christian Plantin (1996 : 18) présente deux options pour étudier l'argumentation comme fait de discours. D'une part, elle peut être considérée comme nécessairement présente dans tout discours, en conséquence du rapport d'influence constitutif de toute énonciation, dans la mesure où l'énonciatrice ou énonciateur influence de quelque manière la représentation du monde de son allocutaire. D'autre part, elle peut ne concerner que certains types de discours et est dès lors à concevoir comme un « mode d'organisation » de ces discours. Ruth Amossy (2008 : §9-12 ; 2012 : 44) distingue ainsi la visée argumentative, c'est-à-dire une « entreprise de persuasion programmée », de la dimension argumentative, qui est la « tendance de tout discours à orienter les façons de voir du/des partenaires ». Seuls certains discours auraient une visée argumentative, parmi lesquels les plaidoiries par exemple ; l'intention de convaincre y est consciente et s'actualise par la mobilisation de stratégies d'argumentation directes et assumées (*ibid.*). La dimension argumentative serait en revanche présente dans tout discours, car toute locutrice ou tout locuteur énonce depuis un point de vue particulier et oriente inévitablement le regard de l'allocutaire dans sa reconstruction du monde. Selon l'auteur (2008 : §11), cette dimension argumentative « apparaît dans la mise en mots qu'effectue un discours dont l'objectif avoué est autre qu'argumentatif » ; autrement dit, dans les discours qui ont une dimension et non une visée

argumentative, « l'entreprise de persuasion » n'est pas explicite et assumée. Parmi ces types de discours, Ruth Amossy (2008, 2012) cite les témoignages.

Qu'en est-il pour les textes publiés sur Parents toxiques, appelés « témoignages » par l'autrice du compte et certaines autrices et auteurs ? Quel objectif premier présentent-ils, et quel statut, quelle place l'entreprise de persuasion y occupe-t-elle ?

2.2. Des témoignages ?

Comme nous l'avons observé dans la présentation du terrain⁵¹, les textes publiés sont systématiquement nommés « témoignages » par la créatrice du compte : dans la section de description du compte, elle décrit le contenu de son compte par « Témoignages, illustrations et articles » et invite à lui envoyer son « témoignage » (« Envoyez-moi vos témoignages en privé ») ; elle utilise également ce terme lorsqu'elle publie des textes, dans la description qui les accompagne (« #temoignage #parentstoxiques ») ainsi que dans le modèle de mise en page qui sert de fond à chaque texte publié. Il est en outre utilisé par les membres de la communauté, à la fois dans les textes publiés⁵² et dans les commentaires⁵³. Parmi les témoignages qui constituent mon corpus, Albane utilise ce terme en faisant référence aux « autres témoignages » publiés sur le compte. Toutefois, le maniement de cette catégorie doit alors faire l'objet de précautions car le témoignage a été traité comme un genre discursif dans la littérature scientifique. À cette fin, et de manière non exhaustive, je vais brièvement rappeler les différentes dimensions du témoignage.

Selon le *Trésor de la langue française informatisé* (désormais TLFi), le témoignage est le « fait de témoigner » ; une « déclaration qui confirme la véracité de ce que l'on a vu, entendu, perçu, vécu »⁵⁴. Une dimension essentielle du témoignage est alors son rapport à la vérité : il a une « visée véridictoire » (Moïse & Hugonnier 2019), c'est-à-dire que le témoin y fait « œuvre de vérité vis-à-vis de soi ou d'un·e *autre* » (Hugonnier & Moïse

⁵¹ Voir la section 2.2 du Chapitre 1

⁵² Par exemple, « Salut à toi, d'abord un grand merci pour ton compte, ça m'a pris du temps à réaliser, à la lecture des témoignages, que j'étais aussi « victime » de parents toxiques. [...] » Extrait d'un témoignage hors corpus.

⁵³ Par exemple, « [...] Comme dit précédemment et aussi dans le témoignage, vous êtes conscients que la situation n'est pas normale, c'est déjà un grand pas. [...] » Extrait d'un commentaire sur un témoignage hors corpus.

⁵⁴ Voir en ligne : [<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2757434850;r=1;nat=;sol=1;>]. Consulté le 15 novembre 2021.

2022 : 1). Il est alors fondamentalement dialogique, dans le sens où une « déclaration » comprend nécessairement une adresse, et que l'acte de « confirmer » suppose que ce qui est témoigné ne va pas de soi. Il a été décrit comme un discours alternatif aux discours de haine par Claudine Moïse et Claire Hugonnier (2019, 2022), c'est-à-dire un type de contre-discours qui n'emprunte pas les codes du discours haineux auquel il répond, mais qui propose *une* interprétation d'une réalité, et ce en dialogue explicite ou implicite avec les discours qui en proposent d'autres (Lorenzi Bailly & Moïse 2021). Une telle attitude à la vérité fait qu'on attribue au témoignage un style factuel : « Le témoignage, selon "la tradition judiciaire" (Rastier 2010, p. 115) devra s'accrocher aux faits, à la vie objectivée, au-delà de toute sentimentalité pathémique, sans toutefois oublier de toucher l'interlocuteur » (Hugonnier & Moïse 2022 : 1). Claire Hugonnier et Claudine Moïse (*ibid.* : 2) ajoutent que « [l]a force des témoignages est de ne jamais accuser, dénoncer, attaquer mais d'exposer les faits bruts, ce qui permet d'échapper à une pathémisation qui basculerait dans l'épanchement fusionnel. ».

Ceci pose question pour l'analyse des témoignages qui constituent mon corpus. On y trouve des passages comme les suivants, dont on pourrait considérer qu'ils s'écartent des « faits bruts » et participent d'une pathémisation :

Une naissance, un moment formidable non ? Sauf que c'est là que la famille a clairement volé en éclats, puisque ma mère n'a jamais voulu assister à l'accouchement et à monter l'ensemble de la famille contre moi en racontant beaucoup de mensonges. (Matthias)
Mes parents sont des gens condescendants, méprisants, qui utilisaient l'humiliation, l'indifférence, la culpabilité et la peur comme moyens de contrôle. Pour me rappeler, toujours, quelle était ma place. Ils pensaient que tout leur était dû et que c'était normal que leur fille se plie en quatre pour eux alors qu'eux ne bougeaient pas le petit doigt pour elle. Quand on n'« était pas sages », ma mère nous menaçait de « nous laisser en pension chez mon oncle et ma tante ». Moi je comprenais « de nous abandonner encore une fois ». / On peut se débarrasser de vous si vous ne remplissez pas votre part du contrat. Et cette peur de l'abandon, mes parents en ont beaucoup joué. C'est devenu leur technique fétiche pour obtenir de moi ce qu'ils voulaient et pour me rappeler régulièrement que c'est eux qui établissaient les règles. J'ai pu commencer à prendre le contrôle à partir du lycée. Ne plus vivre ma vie par procuration. Arrêter d'être un fétu de paille emporté par le courant. (Théa)

J'ai fait le point sur ma vie, sur ma mère. J'ai appris à me libérer du regard et du jugement des autres et aujourd'hui, je peux enfin dire que je me sens bien dans ma peau. Quand j'en parle à ma mère, elle me dit qu'on n'a pas à se plaindre, parce qu'il y a des enfants qui sont battus ou violés par leurs parents. Elle ne reconnaît même pas notre souffrance. Elle est encore aujourd'hui égocentrée, elle ne se remet jamais en question. (Julie)

Ma mère a désespérément besoin d'un homme dans sa vie (pour la sortir, la couvrir de cadeaux et rattraper sa jeunesse vu qu'elle m'a eu assez tôt), et à chaque fois que l'histoire capotait bizarrement j'étais responsable. (Silvia)

En effet, ils font usage d'une ironie qui pourrait tendre vers la polémique (Matthias), et témoignent d'une axiologie négative envers le parent maltraitant (e.g. « des gens condescendants, méprisants », « égocentrée », « désespérément besoin d'un homme »). La métaphore utilisée par Théa (« Arrêter d'être un fétu de paille emporté par le courant ») se départ, quant à elle, d'« éléments émotionnels objectivés » (Hugonnier & Moïse 2022 : 2).

Cet aperçu pointe alors, en ce qui concerne la catégorie « témoignage », un conflit entre les points de vue *ético* et *émique*⁵⁵. D'un point de vue *émique*, ces textes sont systématiquement considérés comme des témoignages par les personnes du terrain (i.e. la créatrice du compte, les autrices et auteurs des témoignages, les membres de la communauté Parents toxiques en général). D'un point de vue *ético*, en revanche, ces textes devraient faire l'objet d'une analyse avant de pouvoir déterminer s'ils relèvent du genre discursif du témoignage – et donc d'assumer la mobilisation de cette catégorie dans ce travail.

Pour résoudre cette hésitation méthodologique, et parce que le propos de ce travail n'est pas de démontrer en quoi – ou si – ces textes constituent des témoignages, il me semble important de considérer la production de sens opérée par l'acte de nomination. Rappelons qu'il s'agit d'« une opération linguistique et cognitive, indissociable des processus d'appréhension et de catégorisation des réalités» (Jackiewicz & Pengam 2020 : 2). Ainsi, les nominations nous intéressent en ce qu'elles supposent un engagement ontologique des locutrices et locuteurs et sont intriquées aux problématiques sociales et politiques : les observer revient à étudier la manière dont la locutrice ou le locuteur « exprime sa position à l'égard de ce dont il parle, et par là sa propre “situation” dans un contexte et un interdiscours que l'on peut interpréter socialement » (Branca-Rosoff 2007 : §8). Dans ce contexte, le choix de la nomination « témoignage », et le fait que cette nomination soit unanimement adoptée par la communauté, dit quelque chose de la manière dont les textes publiés sont considérés. Le choix de l'étiquette nominale « témoignage » implique en effet que le contenu de ce texte est une expérience vécue par la locutrice ou le locuteur – à la différence d'« histoire » par exemple, qui peut concerner la « narration d'événements fictifs

⁵⁵ J'entends par *émique* le point de vue des personnes de mon terrain, c'est-à-dire des utilisatrices et utilisateurs d'Instagram qui fréquentent le compte Parents toxiques. Une posture *ético* consisterait ici à nommer ces textes au terme d'une analyse de leur genre discursif, sans prendre en compte le point de vue des actrices et acteurs de l'interaction (Olivier de Sardan 1998).

ou non »⁵⁶. De plus, l'acte de témoignage confère à ce qui en fait l'objet une certaine saillance, voire gravité.

Pour ces raisons, je décide, dans un point de vue ici émiq, de reprendre la catégorie « témoignage » mobilisée par les membres de la communauté Parents toxiques. Dès lors, il nous faut thématiser le processus de légitimation qui accompagne la production d'un témoignage.

2.3. Une légitimation nécessaire mais délicate

Exigences et paradoxe du rôle de témoin

La définition du témoignage citée plus haut présente une tension : d'une part, le témoignage a une visée véridictoire (Moïse & Hugonnier 2019) ; d'autre part, l'objet du témoignage est nécessairement « vu, entendu, perçu, vécu » puis reconstruit en discours par le biais de la subjectivité du témoin.

Le témoignage ne peut alors être considéré sans son témoin, puisqu'il est intrinsèquement lié à et dépendant de lui – produit d'une perception *directe* par le témoin, c'est un « récit certifié par la présence à l'événement raconté » (Dulong 1998 : 11, cité par Sitbon 2018 : §3). Ce lien de « dépendance épistémique » a des conséquences dans la réception du témoignage : l'évaluation du caractère véridique du témoignage, et dans certains contextes de la validité de la preuve qu'il constitue, ne peut se départir d'une évaluation de la locutrice ou du locuteur (Doury 2009 : 167, citée par Sitbon 2018 : §16). La réception du témoignage dépend alors fortement de l'ethos de la locutrice ou du locuteur, c'est-à-dire « l'image que l'orateur projette de lui-même dans son discours » (Amossy 2008 : 14), dans la mesure où il peut être discrédité si la valeur assignée au témoin rapporteur est questionnable. Un témoin peut être jugé défaillant pour des raisons cognitives – telles que des difficultés à se remémorer – ou morales, par exemple si le témoin ment ou que le témoignage est produit dans un intérêt personnel (Sitbon 2018). Il faut donc être perçu-e par les interlocutrices et interlocuteurs comme un témoin crédible dans cette situation

⁵⁶ D'après le TLF. Voir en ligne l'entrée *histoire*, consultée le 12 novembre 2021 : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2022154080;r=1;nat=;sol=0;>

d'interaction particulière, dans la mesure où la crédibilité détermine « "une capacité du sujet à dire et à faire" » (Charaudeau 2005 : 52 cité par Siess 2018 : §37).

En somme, l'acte de témoigner requiert de devenir témoin et, « pour en gagner le titre, [...] [d']offrir des garanties en termes de véracité et de légitimité » (Fleury et Walter 2012 : 158, citées par Sitbon 2018 : §3).

Une légitimation en tension

Reconnaître la légitimité d'une locutrice ou d'un locuteur, c'est reconnaître son « droit [...] à dire et à faire » (Charaudeau 2005 : 52 cité par Siess 2018 : §37). Dans les situations d'interaction où la locutrice ou le locuteur ne dispose pas d'une autorité institutionnelle pour se légitimer, il lui est toutefois possible d'y remédier en construisant en discours sa légitimité manquante ou/et niée (Amossy 1999 citée par Siess 2018), et ainsi de se construire une autorité personnelle, « fondée sur une activité de persuasion et de séduction de l'autre » (Charaudeau 1999 cité par Lorenzi Bailly 2022 : 1-2). Selon Jürgen Siess (2018 : §1), la mise en place d'une stratégie discursive de légitimation signale que le droit à parler ne va pas de soi pour la locutrice ou le locuteur : elle « présuppose que la reconnaissance de ce droit, de ce statut ou de cette position n'est pas acquise d'avance et doit être justifiée de façon à être acceptée et entérinée par l'auditoire ».

Dans la situation d'interaction que j'étudie, il semble que la créatrice du compte Parents toxiques, en fournissant un espace réglementé pour la publication de témoignages, crée des conditions favorables à la prise de parole à propos d'expériences de maltraitance. En invitant les utilisatrices et utilisateurs d'Instagram à lui envoyer des témoignages de leurs expériences de maltraitance parentale, ne peut-on dire qu'elle légitime, qu'elle accorde le droit de parole dans cette situation d'interaction particulière ?

En créant cet espace numérique dédié à la maltraitance, et en encourageant les personnes victimes de maltraitance à parler peu importe la sévérité de la maltraitance vécue⁵⁷, la créatrice du compte contribue très certainement à leur légitimation. Toutefois, selon Patrick Charaudeau (1991) l'« alibi » fourni par la situation ne suffit pas pour prendre la

⁵⁷ Voir la publication de la créatrice du compte à propos de la visée de Parents toxiques (chapitre 2, section 2.2).

parole. Il est ainsi nécessaire, pour soumettre un témoignage sur Parents toxiques, de se penser *personnellement* fondé·e à s'exprimer en tant que personne ayant eu un ou des « parents toxiques » et par conséquent ayant vécu des maltraitances parentales – d'autant plus que la communauté a, comme nous l'avons vu plus tôt, la possibilité de valider ou invalider le fait qu'il s'agit d'une expérience de maltraitance grâce à l'espace de commentaires. La publication de soi à l'œuvre me semble alors parcourue d'une tension : il faut pouvoir dépasser l'individuel en reliant son expérience personnelle au collectif, et se croire légitime à parler en vertu d'un mouvement collectif de prise de visibilité. Pour cela, il faut parcourir l'écart entre son expérience individuelle, singulière⁵⁸, et la catégorie « toxique » interpartagée, telle qu'elle est maniée par la créatrice du compte et la communauté de Parents toxiques.

On voit alors comme la catégorisation du parent et du vécu des locutrices est centrale : dans les commentaires qui questionnent l'interprétation de la réalité proposée par les témoignages⁵⁹, ce qui était mis en doute n'était pas tant la véracité des événements relatés que l'interprétation axiologisée qu'en fait la locutrice à travers l'assignation à la catégorie « parent toxique », selon un continuum allant de la bienveillance à la maltraitance. Dans la section qui suit, nous garderons à l'esprit la tension mise en évidence ci-dessus ; nous nous intéresserons à la manière dont les locutrices manient la catégorisation de leur parent comme maltraitant, et, plus largement, à la posture argumentative elles adoptent dans leur témoignage.

3. Posture argumentative des locutrices de Parents toxiques

La description du fonctionnement interactionnel nous a montré que la soumission d'un témoignage sur Parents toxiques sous-entend une catégorisation du parent comme maltraitant, et que cette catégorisation sera explicitée dans le témoignage ; les interlocutrices et interlocuteurs ont ensuite, à travers la sélection des témoignages pour la créatrice du compte et dans l'espace de commentaires pour les membres de la communauté, la possibilité d'évaluer la justesse de l'interprétation faite par la locutrice ou le locuteur de son propre vécu. Un aperçu du genre discursif du témoignage nous a montré

⁵⁸ C'est-à-dire, celle des locutrices et locuteurs potentiels (i.e. qui prendront ou ne prendront pas la parole en soumettant un témoignage sur Parents toxiques).

⁵⁹ Voir l'exemple cité dans la section 1.2.

que cette évaluation de la valeur d'un témoignage par les interlocutrices et interlocuteurs ne peut se départir d'une évaluation de la fiabilité de son témoin. De plus, la production d'un témoignage requiert de se constituer comme locutrice ou locuteur légitime à témoigner dans cette situation particulière. Le prétexte à la prise de parole fourni par la créatrice de Parents toxiques, à travers son invitation à lui soumettre des témoignages, ne suffit pas : il faut se penser légitime à s'exprimer comme personne ayant vécu des maltraitances parentales.

Pour comprendre comment les locutrices se légitiment à prendre la parole dans cette situation particulière, je vais maintenant me pencher sur la manière dont elles « rallient » le lectorat à leur « position » (Amossy 2008 : §1), que j'ai pour l'instant formulée comme la catégorisation du parent comme maltraitant, et par conséquent la reconnaissance du vécu des locutrices comme histoires de maltraitance.

3.1. Appréhension de la catégorisation du parent

La catégorisation du parent comme maltraitant n'est pas explicite dans tous les témoignages. Elle est soulevée indirectement par Gabrielle, qui s'interroge sur son statut de victime :

Bonsoir, je voudrais témoigner anonymement de mon expérience. A vrai dire, je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal... (Gabrielle)

Elle est formulée plus directement par Albane et Nathalie, qui utilisent les termes « toxicité » et « toxique » pour référer au parent maltraitant et à ses comportements :

Heureusement, ma mère et mon beau-père sont des personnes incroyables qui m'aident chaque jour à me reconstruire après la toxicité de mon père pendant presque 10 ans. (Albane)

Le terme parents toxiques résonne fort en moi. Ma mère l'est.
[...]

Je suis l'enfant d'une mère atteinte d'une pathologie psychiatrique, une mère toxique. (Nathalie)

Théa utilise quant à elle le terme de « maltraitance psychique » sans toutefois le prendre à sa charge, en rapportant le discours de sa psychologue :

Et au fil des séances, elle m'a fait comprendre que ce n'était pas normal, d'avoir peur de répondre au téléphone, d'avoir peur de poser des limites et de dire non, d'avoir peur de ne pas être d'accord. Que ce n'était pas normal, d'avoir peur de ses parents. De vivre dans

l'angoisse. Que ça s'appelait l'emprise, et que ce que faisaient mes parents, c'était de la maltraitance psychique. (Théa)

Mollie, Chiara et Jane ne mobilisent pas les notions de maltraitance ou de toxicité mais nomment la violence :

Durant mon enfance et adolescence, il a été violent. (Mollie)

Lorsque j'étais plus grande, la violence physique s'est arrêtée et a été remplacée par un dénigrement constant » (Chiara)

J'ai connu les coups de ma mère jusqu'à 7 ans, soir où sous alcool, elle est allée trop loin et m'a explosé le nez, après ça elle ne m'a plus touché ; mon père jusqu'à mes 17 ans, où les coups de pied qu'il m'a mis, alors au sol, m'ont fait prendre le large. En soi, la violence physique n'est rien, comparer à l'impact des mots sur un enfant. Les bleus disparaissent. (Jane)

Enfin, Julie, Silvia, Jane et Matthias ne catégorisent pas explicitement le parent comme maltraitant ni comme violent.

Ainsi, la catégorisation du parent comme maltraitant effectuée tacitement par la soumission d'un témoignage sur Parents toxiques ne se double pas nécessairement d'une catégorisation explicite dans le témoignage. Comme nous pouvons le constater dans les extraits ci-dessus, les locutrices adoptent des attitudes différentes vis-à-vis de cette catégorisation, que seules deux des locutrices – Albane et Nathalie – prennent à leur charge.

En outre, les locutrices expriment des degrés divers de certitude quant à la catégorisation du parent, de leur histoire et d'elles-mêmes. Là où Nathalie affirme, sans modalisation, que sa mère est toxique (« Ma mère l'est »), construisant cette catégorisation comme l'assertion d'une réalité objective, Gabrielle affirme son ignorance quant à son statut de victime et l'(a)normalité de ce qu'elle a vécu (« A vrai dire, je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal... »). Le dictum⁶⁰ est alors opacifié et mis à distance (Vion 2004) par cette dernière, qui ne prend pas à sa charge la catégorisation du parent.

Devrions-nous comprendre que les locutrices qui ne catégorisent pas explicitement le ou les parent(s) comme maltraitant(s) n'influencent pas l'évaluation du lectorat en le guidant vers la conclusion que le parent est « toxique » ? Dans le cas de Gabrielle par exemple, il

⁶⁰ Il pourrait ici être représenté comme < je – être une victime ; avoir vécu quelque chose de grave/normal >.

ne semble pas y avoir de volonté explicite et assumée de rallier les interlocutrices et interlocuteurs à sa position, et donc de visée argumentative (Amossy 2008, 2012) : la locutrice ne rend pas visible au lectorat une volonté de l'influencer vers une conclusion. Elle semble, plutôt, lui accorder le pouvoir de catégoriser son vécu (« je ne sais même pas si ce que j'ai vécu est grave ou normal »).

Pourtant, le témoignage de Gabrielle comporte une dimension argumentative (*ibid.*) en ce qu'elle oriente le regard des interlocutrices et interlocuteurs vers une des deux interprétations à travers le reste de son témoignage ; ceci entre en tension avec l'ignorance qu'elle affirme à propos du caractère normal ou anormal de son vécu⁶¹. La non prise en charge et affirmation de la catégorisation du parent comme maltraitant pourrait relever d'une stratégie de protection de sa « face » (Goffman 1956), en anticipant une évaluation négative de la part du lectorat – c'est-à-dire, des évaluations qui détermineraient son expérience relatée comme « normale » et délégitimeraient ce faisant sa prise de parole. Il pourrait également s'agir d'une stratégie argumentative pour s'attirer la sympathie du lectorat dès le début de son témoignage : elle lui accorde une position haute en lui laissant le pouvoir de positionner son expérience sur les continuums de la bienveillance à la maltraitance, de la normalité à l'anormalité.

Il est remarquable que la locutrice qui catégorise le parent ouvertement et sans modalisation, Nathalie, est la seule dont la catégorisation du parent comme maltraitant est contestée dans les commentaires ; ceci pose question sur l'ethos discursif que les locutrices ont besoin de se construire, en témoignant à propos de maltraitances parentales, pour remporter l'adhésion voire la sympathie. Nathalie guide fermement le lectorat vers une conclusion en assertant l'appartenance de sa mère à la catégorie « parents toxiques » au tout début de son témoignage (« Ma mère l'est ») et en la réaffirmant à la fin (« Je suis l'enfant d'une mère atteinte d'une pathologie psychiatrique, une mère toxique »). La conclusion de sa démonstration est clairement exprimée et elle n'accorde, contrairement à Gabrielle, pas d'espace et de pouvoir au lectorat dans ces deux énoncés catégorisants.

En somme, la catégorisation explicite du parent comme maltraitant est seulement effectuée et prise en charge par une minorité des locutrices. Ceci n'est pas si étonnant puisque,

⁶¹ Ce procédé utilisé par Gabrielle pourrait être apparenté à la prétérition, un procédé rhétorique par lequel « on dit quelque chose tout en affirmant qu'on ne l'a pas dit » (Fracchiolla 2013 : 31). Il s'agit d'une forme de non prise en charge.

comme il est apparu à la fin de la partie 2, les locutrices sont parcourues d'un double regard en témoignant publiquement : d'un côté, il y a leur savoir situé, expérientiel, construit à partir des manquements à leurs besoins éprouvés en tant qu'enfants ; de l'autre côté, en inscrivant cette expérience individuelle et singulière dans des catégories de « maltraitance » et « toxicité », interpartagées par la communauté linguistique à laquelle elles s'adressent, les locutrices sont confrontées à un point de vue externe, représenté et normatif sur ce que serait la maltraitance. Puisque la prise de parole sur Parents toxiques implique la catégorisation du parent comme maltraitant, il me semble qu'elle nécessite de trouver des moyens pour l'exprimer. Dans la section qui suit, nous verrons comment les locutrices mettent en place une démonstration implicite autour de la catégorisation de leur parent et de leur expérience.

3.2. La mise en place d'une démonstration implicite

La sélection d'exemples

Nous avons déterminé que les locutrices ne catégorisent pas toutes – explicitement – le parent comme maltraitant, et qu'elles adoptent des degrés de certitude très variables quant à l'interprétation de la situation et du comportement du parent. Or, il est remarquable elles mobilisent toutes des anecdotes de la situation de maltraitance dans leurs témoignages :

Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école, il m'a giflé parce que j'allais être en retard. Ma bouche en sang, il m'a dit de ne le dire à personne. Je me rappelle avoir caché ma lèvre gonflée toute la matinée en me forçant à ne pas pleurer. Une autre fois, alors qu'il nous amenait ma petite sœur et moi en cours de théâtre, il nous a tiré par le bras dans les escaliers pour que nous marchions plus vite et donné des coups de pied aux fesses. Nous tombions alors sur les marches. /⁶² Une autre fois encore, j'ai toqué à la porte du salon alors que mes parents étaient en train de coucher ensemble. Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait « me saigner ». Un jour, il m'a prise sur ses genoux et m'a dit que si je voulais lui dire quelque chose, je pouvais lui dire ou sinon écrire une lettre. Je lui ai expliqué que j'en avais marre qu'il me frappe. Guess what ? Il m'a frappée. (Chiara)

Un jour, je dois avoir 8 ou 9 ans elle m'embarque dans un voyage pathologique (elle en a plusieurs à son palmarès). Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses. (Nathalie)

⁶² La barre oblique indique le passage à la page suivante dans la version publiée du témoignage. Il s'agit de la mise en page effectuée par la créatrice du compte Parents toxiques, où les témoignages doivent être fragmentés et être publiés en plusieurs pages en raison de leur longueur.

Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ». (Matthias)

La sélection de ces anecdotes particulières est loin d'être anodine en ce qu'elle oriente le regard des interlocutrices et interlocuteurs, s'inscrivant dans le « projet d'influence » des locutrices (Charaudeau 1991 ; Charaudeau 2005 : 12, cité par Amossy 2008 : §2). En effet, raconter une histoire en interaction peut servir à étayer une démonstration (Fracchiolla 2022) ; c'est bien le cas ici, où des fragments d'expérience pertinents sont mobilisés par les locutrices pour justifier une conclusion, c'est-à-dire la catégorisation du parent et de leur vécu. Ces exemples de situations vécues, qui émaillent les témoignages, orientent le regard du lectorat vers un comportement « anormal » du parent, dans le sens où ils sont inacceptables en France au regard des normes d'éducation actuelles et de la loi sur les violences éducatives ordinaires promulguée en 2019 : dans les exemples ci-dessus, les locutrices et le locuteur donnent à voir des actes de violence physique (e.g. « il m'a giflé », « il m'a frappé »), de violence verbale (« Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait 'me saigner' »), et des comportements choquants ou/et dangereux pour l'enfant (« Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses », « elle a prit une poignée de cachets en me disant 'Adieu' »).

Les marqueurs temporels (Bres 1993, Adam 1996, Adam & Revaz 1996)

Rappelons ici ce que nous avons dit plus tôt sur le genre discursif du témoignage : il s'agit d'une déclaration où la locutrice ou le locuteur atteste la véracité de faits ou événements qu'elle ou il a « vu[s], entendu[s], perçu[s], vécu[s] » (TFLi) ; la présence de la locutrice ou du locuteur est nécessaire pour que la déclaration ait le statut de témoignage. Par la production de ces témoignages, les locutrices attestent que les exemples de maltraitance qu'elles fournissent sont véridiques. Il convient alors de nous intéresser à la manière dont les locutrices articulent ces exemples, et notamment d'observer si elles effectuent un travail discursif particulier pour apporter des garanties de véracité au lectorat.

Relevons donc les marqueurs de repérage temporel utilisés dans le témoignage de Chiara. Je cite ici le numéro des lignes pour montrer la progression du texte :

En primaire (l. 1)

Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école (l. 4)

Une autre fois (l. 6-7)
Une autre fois encore (l. 10)
Un jour (l.11)
Lorsque j'étais plus grande (l. 21)
à mon entrée en lycée (l. 24)
Aujourd'hui (l. 29)

Ces circonstants nous montrent que la locutrice restitue la chronologie des événements qu'elle relate dans son témoignage : elle donne tout d'abord des exemples de maltraitance survenue lorsqu'elle était à l'école primaire, puis progresse vers un âge plus avancé non spécifié (« Lorsque j'étais plus grande »), puis vers le lycée. Elle fait ensuite une brève référence au comportement de son père durant ses études supérieures (« Même si nous n'habitions plus ensemble, sa volonté de me contrôler n'a pas cessé : il a voulu appeler le directeur de ma fac lorsque j'ai choisi de ne pas prendre l'option anglais, il visitait fréquemment mon profil LinkedIn. » l. 25-27). Enfin, elle évoque sa situation actuelle à la toute fin du témoignage (« Aujourd'hui, à bientôt 25 ans, je n'ai pas confiance en moi, j'ai peur de l'intimité et même du contact physique avec les garçons. Mais au moins, je ne suis plus sous son emprise directe, et je suis libre de vivre ma vie. », l. 29-31). En présentant les exemples au lectorat selon une logique temporelle, cette progression linéaire du passé le plus lointain au présent de l'énonciation peut aider à la construction d'un ethos crédible.

Toutefois, il est notable que la locutrice utilise des marques énonciatives temporelles qui ne permettent pas d'identifier les moments où se sont déroulés les événements relatés précisément et indépendamment du centre déictique de la locutrice (e.g. « lorsque j'étais plus grande », « en primaire »). Elle utilise plusieurs circonstants qui ne communiquent aucune information sur les circonstances de l'événement en question (« une fois », « une autre fois », « une autre fois encore ») ; on comprend néanmoins que ces événements relèvent de la période introduite précédemment, c'est-à-dire des années où la locutrice était à l'école primaire. Ce choix discursif n'est-il surprenant compte-tenu de la « visée véridictoire » du témoignage (Moïse & Hugonnier 2019), dans la mesure où il ne traduit pas d'effort de la locutrice de donner des garanties d'exactitude et de fiabilité au lectorat ? Précisons que le témoignage de Chiara est celui qui suit au plus près une chronologie où chaque événement se produit consécutivement. Les autres témoignages introduisent également les exemples de maltraitance du plus ancien au plus récent, mais incluent parfois des bonds vers le présent de l'énonciation. La locutrice ou le locuteur fait dans ce cas un va-et-vient entre les comportements maltraitants du parent et leurs effets. La question

suiuante émerge alors : quels effets sur la réception et l'évaluation du témoignage pourrait avoir une prise d'écart avec les faits bruts ?

Conséquences d'une prise d'écart avec les « fait bruts »

Une posture plus empreinte de subjectivité, c'est-à-dire qui ne se contente pas de rapporter les comportements maltraitants du ou des parents, pourrait fragiliser l'acceptabilité du témoignage en introduisant un « intérêt affectif » à témoigner (Doury 1999 citée par Sitbon 2018) – d'autant plus que les locutrices sont à l'initiative du témoignage. Par exemple, Théa, une enfant adoptée par les parents qu'elle construit comme « toxiques », donne à voir l'épaisseur entre les actes des parents maltraitants et leur effet perlocutoire :

Quand on n' "était pas sages", ma mère nous menaçait de "nous laisser en pension chez mon oncle et ma tante ". Moi je comprenais "de nous abandonner encore une fois".

Théa verbalise ici l'effet produit sur elle par le discours de sa mère en l'interprétant comme une menace, c'est-à-dire un acte de condamnation (Laforest & Moïse 2013)⁶³ par lequel la locutrice annonce à l'allocutaire un acte qui est préjudiciable pour elle ou lui, et qui sera(it) accompli par la locutrice elle-même ; elle peut s'accompagner d'une fonction extorcatrice à fin d'obtenir quelque chose de l'allocutaire (e.g. « si vous n'êtes pas sages ») (Laforest, 2022). Dans tous les cas, la menace remplit une fonction d'intimidation de l'allocutaire (*ibid.*) et n'existe que si le mal annoncé est préjudiciable pour la cible. Dans le cas de Théa, il n'y aurait pas menace si le fait d'être emmenée chez ses oncle et tante n'était pas perçu comme un nouvel abandon pour Théa étant donné son passé interactionnel avec ses parents, qui semblent ne pas lui apporter de sécurité affective ; dans une situation tout autre, l'annonce d'être emmené-e chez ses oncle et tante pourrait être perçue comme réjouissante et non intimidante pour un-e enfant. On voit ici comme l'interprétation des comportements parentaux maltraitants, notamment dans le cas de maltraitances qui ne comportent pas de violence physique, ne peut se faire sans connaître le contexte familial ou avoir accès aux modalités paraverbales et non verbales de production des actes de langage.

L'orientation du regard par les locutrices, en exprimant les effets de ces comportements sur elles, est alors essentielle pour que le lectorat puisse interpréter la situation comme une situation de maltraitance. Rappelons que je conçois la maltraitance parentale, selon la

⁶³ Nous nous intéresserons aux actes de condamnation dans le chapitre 3.

définition d'Anne Tursz (2018 : 42), comme « tout manquement aux besoins fondamentaux de l'enfant ». Parce qu'elle prend forme dans le manque qu'elle crée chez l'enfant, que ce soit par des violences ou négligences intentionnelles ou non, il semble alors impossible de témoigner de maltraitance sans mettre en discours ses effets sur soi.

Ainsi, pour pouvoir parler de maltraitance, il ne faut pas seulement montrer l'exactitude des événements rapportés, mais, surtout, prouver la justesse de la catégorisation d'une situation comme maltraitante. Dans la quatrième et dernière partie de ce chapitre, je mets en évidence deux stratégies, l'une énonciative et l'autre argumentative, qui servent la légitimation des locutrices de Parents toxiques.

4. Stratégies énonciatives et argumentatives de légitimation

4.1. Une stratégie énonciative : le marquage de l'anormalité

En plus de sélectionner des exemples pertinents pour appuyer la catégorisation du parent comme maltraitant, les locutrices marquent parfois discursivement l'anormalité des comportements décrits en introduisant une norme dont le comportement du parent diverge. Reprenons les extraits cités en 3.2 :

Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école, il m'a giflé parce que j'allais être en retard. Ma bouche en sang, il m'a dit de ne le dire à personne. Je me rappelle avoir caché ma lèvre gonflée toute la matinée en me forçant à ne pas pleurer. Une autre fois, alors qu'il nous amenait ma petite sœur et moi en cours de théâtre, il nous a tiré par le bras dans les escaliers pour que nous marchions plus vite et donné des coups de pied aux fesses. Nous tombions alors sur les marches.⁶⁴ Une autre fois encore, j'ai toqué à la porte du salon alors que mes parents étaient en train de coucher ensemble. Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait « me saigner ». Un jour, il m'a prise sur ses genoux et m'a dit que si je voulais lui dire quelque chose, je pouvais lui dire ou sinon écrire une lettre. Je lui ai expliqué que j'en avais marre qu'il me frappe. Guess what ? Il m'a frappée. (Chiara)

Un jour, je dois avoir 8 ou 9 ans elle m'embarque dans un voyage pathologique (elle en a plusieurs à son palmarès). Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses. (Nathalie)

Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ». (Matthias)

⁶⁴ La barre oblique indique le passage à la page suivante dans la version publiée du témoignage. Il s'agit de la mise en page effectuée par la créatrice du compte Parents toxiques, où les témoignages doivent être fragmentés et être publiés en plusieurs pages en raison de leur longueur.

En effet, Nathalie complète la proposition « Nous partons loin en voiture » d'une proposition subordonnée d'opposition (« alors que nous étions censées juste partir aux courses. ») ; elle montre alors que le départ en voiture plus loin que prévu n'était pas un comportement normal de la part du parent. Au sein de cette proposition subordonnée, l'adverbe « juste », qui prend ici une valeur restrictive, contribue à mettre en évidence le décalage entre la normalité du trajet banal initialement prévu, i.e. faire les courses, et sa transformation en ce que Nathalie nomme un « voyage pathologique », de toute évidence anormal. On trouve également l'introduction et la confrontation à une norme dans l'exemple de Matthias, qui, avec l'adverbe de modalité épistémique « forcément », émet un commentaire énonciatif sur la réalité du procès dénoté par la proposition « j'ai paniqué ». Il était « nécessaire » (Cotte 2002) que le procès s'actualise, c'est-à-dire que toute personne se trouvant dans cette situation et utilisant des connaissances du monde interpartagées – sachant donc qu'une personne qui ingère une poignée de médicaments et dit « adieu » met à ce moment précis sa vie en danger – paniquerait nécessairement. Il marque alors, par le biais de ce commentaire modal, le décalage entre l'interprétation « normale » de cette situation, selon laquelle la seule réaction possible serait de paniquer et appeler les pompiers, et le comportement de sa mère, qui aurait seulement pris la poignée de médicaments et dit « adieu » pour plaisanter.

Cette stratégie énonciative de marquage de l'anormalité nous intéresse en ce qu'elle place le lectorat dans une relation de connivence avec la locutrice : les connaissances du monde qui permettent d'affirmer qu'un comportement parental est anormal, ou que la réaction manifestée en tant qu'enfant était inévitable dans le cas de Matthias, sont présentées comme interpartagées. La monstration des comportements parentaux comme anormaux semble en effet reposer sur une doxa, c'est-à-dire « un ensemble de croyances qui s'impose avec la force de l'évidence sans avoir besoin d'être soutenue par des arguments » (Trépos 2016 cité par Vernet 2022b)⁶⁵. Le fait de créer du « nous » avec le lectorat va alors de pair avec une mise en non-congruence du parent.

⁶⁵ Toutefois, la prégnance du marquage de l'anormalité laisse transparaître le fait que ces témoignages dialoguent avec la situation première, ancrée dans l'univers de référence régi par le parent maltraitant, dans laquelle ces comportements parentaux constituaient une normalité.

En outre, les exemples mobilisés prennent valeur d'arguments à travers ce marquage discursif de l'anormalité : ils étayaient la démonstration développée consciemment ou non par les locutrices pour orienter le lectorat vers la conclusion que le parent est maltraitant. Par exemple, la donnée « il m'a giflé » (Chiara) peut permettre d'arriver à la conclusion « le parent est maltraitant et il s'agit d'une situation de maltraitance » en passant par une « loi de passage » selon laquelle frapper un enfant n'est pas acceptable et lui porte préjudice (Plantin 1996 : 25). Cette loi de passage, qui doit être acceptée par les interlocutrices et interlocuteurs pour que la persuasion fonctionne, « apporte à la donnée le sens argumentatif qu'elle n'avait pas précédemment » (*ibid.*).

4.2. Une stratégie argumentative : les conséquences de la maltraitance dans l'entreprise de persuasion

À ce point de notre réflexion, il est apparu que la véracité des événements n'était pas au premier plan dans ces témoignages : leur visée ne serait pas tant d'attester l'exactitude des événements mais, plutôt, de reconnaître leurs effets sur les locutrices et de formuler une interprétation de l'ensemble des événements relatés. En effet, les locutrices évoquent toutes des conséquences de la maltraitance dans leur passé ou/et présent. Ces conséquences peuvent être évoquées au fil du témoignage, intercalées entre les comportements maltraitants rapportés :

Très sympa avec ses collègues et notre entourage, il l'était beaucoup moins chez nous. Il nous disait souvent « t'es vraiment bon.ne à rien ! T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! ». **Aujourd'hui j'ai un cruel manque de confiance en moi. J'ai toujours peur de ne pas y arriver. / Je m'auto-diminue par habitude...** Quand on faisait nos devoirs, mon frère et moi, il passait derrière nous et nous collait une gifle par erreur qu'il remarquait. **Aujourd'hui je ne supporte pas qu'on se penche sur mon épaule quand je suis en train d'écrire... Ça reste un traumatisme.** (Mollie ; je souligne)

Ici, la locutrice passe d'actes maltraitants répétés, repérés en non-coïncidence avec la situation d'énonciation avec un imparfait itératif (« il nous disait souvent... », « il nous collait une gifle par erreur qu'il remarquait »), à l'expression des conséquences de ces actes passés sur son présent, repérées en coïncidence avec le présent de l'énonciation (« j'ai un cruel manque de confiance en moi », « j'ai toujours peur de ne pas y arriver », « je ne supporte pas [...] »). La mobilisation de ces conséquences sert l'entreprise de persuasion de la locutrice, car elle explicite la « loi de passage » qui permet

de passer des données, c'est-à-dire ici les actes de violence verbale et physique, à la conclusion que ces comportements relèvent de maltraitance (Plantin 1996). Comme nous le disions plus tôt, la loi de passage doit être acceptée par le lectorat que la locutrice souhaite rallier à sa position. Or, le lectorat pourrait tout à fait comporter des individus qui ne considèrent pas les actes de condamnation ou les gifles comme préjudiciables pour l'enfant sur le long terme. En visibilisant les conséquences durables de ces actes passés, Mollie influence le regard que le lectorat porte sur ces actes, réduisant alors le « saut » qui existe entre les données et la conclusion (*ibid.*) vers laquelle la locutrice souhaite diriger le lectorat. On observe la même chose dans le témoignage de Julie :

Tout ça m'a poursuivie ado et adulte. J'ai eu deux longues histoires d'amour éprouvantes, j'étais dans la dépendance affective, m'oubliant toujours pour faire passer l'autre et ses désirs avant les miens. Je n'avais aucune estime de moi. Je n'étais pas « aimable » et je ne rencontrais que des hommes qui ne me respectaient pas vraiment, qui étaient égoïstes, et exigeants avec moi. Comme ma mère. (Julie)

Les comportements verbalement maltraitants de la mère de Julie sont ici nominalisés en « tout ça », et sont inscrits en tant qu'agent dans un procès dont la locutrice a le rôle sémantique de patiente. La locutrice liste ensuite les conséquences que ces comportements ont eu sur elle dans sa vie d'adolescente puis d'adulte, dans une série de propositions où elle se thématise et dépeint une version d'elle, façonnée à l'image de sa mère par les comportements maltraitants de celle-ci. Remarquons toutefois que les conséquences décrites par Julie sont repérées en décrochage avec la situation d'énonciation, ce qui diffère des conséquences évoquées par Mollie. Ce décrochage sous-entend que la locutrice ne considère pas les relations prédicatives < je – n'avoir aucune confiance en soi ; ne pas être « aimable » ; s'oublier > adéquates au monde dans le présent, ce qui sera explicité dans la suite du témoignage (« Ma mère m'a terriblement abîmée. J'ai réussi à me reconstruire »). Loin de limiter sa prise de parole au récit des actes maltraitants qu'elle a vécus, Julie témoigne également des conséquences qu'ils ont eues sur sa vie et de son cheminement dans l'après de la maltraitance ; elle met en discours une volonté de se désolidariser de ces conséquences, et du « schéma » qu'elle est « terrifiée » de reproduire avec sa propre fille.

Enfin, certaines locutrices gardent l'expression des conséquences pour la toute fin du témoignage. Reprenons l'exemple du témoignage de Chiara, dont la progression linéaire suit la chronologie des événements sans faire de bonds vers le présent de l'énonciation. À la fin de son témoignage, la locutrice formule la conséquence suivante, qui vient justifier le fait d'avoir évoqué les comportements parentaux que son témoignage donne à voir :

Aujourd'hui, à bientôt 25 ans, je n'ai pas confiance en moi, j'ai peur de l'intimité et même du contact physique avec les garçons. (Chiara)

Comme dans les exemples de Mollie et Julie, la formulation de conséquences aide à remporter l'adhésion, en montrant au lectorat que les maltraitances vécues continuent d'affecter la qualité de vie de la locutrice. Il semble alors que ces conséquences, qui sont, rappelons-le, mises en discours par toutes les locutrices, servent la légitimation de leur prise de parole publique en justifiant le fait de dire une expérience de maltraitance pourtant révolue.

Conclusions

Dans ce premier chapitre d'analyse, j'ai notamment interrogé le fonctionnement argumentatif des témoignages publiés sur Parents toxiques : ont-ils une visée ou une dimension argumentative (Amossy 2008, 2012) ? Au terme de l'analyse, il semble difficile de proposer une réponse tranchée à cette question – d'autant plus que les témoignages présentent bien sûr des différences. D'une part, la place de l'entreprise de persuasion dans ces témoignages s'avère au-delà de l'influence d'un-e locutrice ou locuteur sur un-e allocutaire constitutive de tout acte d'énonciation. De façon remarquable, les locutrices orientent le lectorat vers des conclusions similaires : le parent est maltraitant, le vécu mis en discours est une situation de maltraitance, et la maltraitance a eu des conséquences sur les vies des locutrices. Il semble alors que ces témoignages se situent entre les dimension et visée argumentatives : les locutrices semblent viser une reconnaissance de leur vécu à travers et par la production de leur témoignage, mais en affichant comme visée première le fait de témoigner, et donc de partager leur histoire (vécue) à la communauté – et non de rallier celle-ci à leur position.

En partant des caractéristiques du témoignage, et notamment du rapport à son objet ainsi qu'à son témoin, j'ai par ailleurs mis en évidence une tension qui me semble essentielle pour caractériser la prise de parole à l'œuvre sur Parents toxiques. En effet, la catégorisation du parent et du vécu de la locutrice ou du locuteur sont tendues entre un point de vue interne, celui de son expérience singulière, et un point de vue externe sur ce vécu, en tant qu'il correspondrait ou non à la catégorie « maltraitance » telle qu'elle est maniée par la communauté. Toutefois, comme nous en avons convenu dans la première partie de ce chapitre, la publication d'un témoignage sur Parents toxiques constitue une

catégorisation tacite de son parent et de son expérience. Il me semble alors que la seule publication du témoignage implique que cette tension a été, dans une certaine mesure, dépassée.

Le travail d'inscription de son expérience singulière dans une expérience collective, constitutif de la légitimation des locutrices et locuteur, se fait alors par la mobilisation de stratégies énonciatives et argumentatives. D'une part, le marquage de l'anormalité sert la transformation de faits en arguments ainsi que l'insertion de soi dans le même univers de référence que le lectorat, ce qui induit un rapprochement du groupe social Parents toxiques. D'autre part, l'expression des conséquences de la maltraitance est une stratégie argumentative utilisée par toutes les locutrices et le locuteur de mon corpus pour remporter l'adhésion. Elles permettent de prouver que la maltraitance a bien eu lieu, mais aussi, qu'elle a eu des effets préjudiciables sur soi ; ce faisant, elles servent à légitimer la prise de parole à propos d'actes maltraitants révolus.

Si les analyses menées dans ce chapitre abordent les conséquences de la maltraitance sous le prisme de la légitimation des locutrices, il me semble que ces conséquences sont autant un moyen de dire la maltraitance que le fondement de cette prise de parole : sans effets sur soi, quelle saillance auraient eu ces actes maltraitants ? Quelle histoire y aurait-il à dire ? De surcroît, l'absence d'effets sur soi mettrait en fait en doute la catégorisation de maltraitance dans la mesure où celle-ci se définit dans les effets produits sur l'autre. Pour pouvoir comprendre ce qui se joue et s'accomplit dans cet acte de témoignage, il nous faut maintenant interroger ce que fait la maltraitance à l'autre en interaction.

Chapitre 3 : *Caractériser l'interaction maltraitante : condamnation de l'être et réification de l'altérité*

Introduction

Après avoir repéré la place centrale des conséquences de la maltraitance dans la légitimation de l'acte de témoignage, il nous faut tenter d'approcher l'interaction maltraitante dans son fonctionnement et ses effets sur la ou le maltraité·e ; pour ceci, nous thématiserons dans ce chapitre le discours rapporté du parent maltraitant⁶⁶. Considérant le discours comme un « “faire“ langagier » (Laforest & Moïse 2013), selon la conception actionnelle du langage (Austin 1962, Searle 1982), il s'agit de comprendre ce qui fait violence, ce qui maltraite, dans l'interaction parent-enfant. À travers une analyse des actes pragmatiques adressés par le parent maltraitant à son enfant et ici rapportés par cette dernière ou ce dernier, je vise à mettre en évidence le rapport à l'altérité tel qu'il se dessine par les actes de langage accomplis par le parent maltraitant : quelle place y a-t-il pour l'autre dans l'interaction ? Reconnaît-on le ou la maltraité·e comme sujet ? Comment le parent traite-t-il la face de son enfant et la sienne ? Enfin, comment la force de frappe de la maltraitance s'élabore-t-elle dans ce corpus ?

Pour répondre à ces questions, il faudra dans un premier temps expliciter la méthodologie utilisée pour le recueil puis l'analyse des actes de langage ; notre exploration se focalisera sur les actes de condamnation de l'être (Laforest & Moïse 2013), qui constituent la première partie de la classification que je propose. Je montrerai dans un deuxième temps que les insultes mobilisées par le parent maltraitant transgressent le territoire symbolique de l'enfant, l'assaillant et réduisant ce qu'il ou elle est. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons au mépris ; nous verrons comment il instaure un rapport de supériorité qui s'installe dans la durée et légitime la violence. Enfin, dans un quatrième et dernier temps, nous verrons que la culpabilisation et le reproche sur l'être occupent l'avant-plan énonciatif et opèrent une pervertissement des rôles filiaux.

⁶⁶ Précisons que la perspective sur l'interaction dont je dispose étant limitée et médiée par les autrices des témoignages, cette analyse ne peut se faire depuis un point de vue objectif et ne prétend pas caractériser l'intégralité de la relation entre parent maltraitant et enfant.

1. Méthodologie de recueil et d'analyse

1.1. Recueil des actes de langage rapportés

Afin de mener cette analyse, j'ai relevé le discours rapporté du ou des parent(s) maltraitant(s) dans lequel un acte de langage était clairement adressé à la locutrice. J'ai exclu les cas tels que les extraits des témoignages d'Albane et Silvia ci-dessous :

Qu'il s'agisse d'humiliations dans des lieux publics, insultes, dénigrement, pressions psychologiques et crises à répétition, venir chez lui devenait un calvaire. [...] Père que je ne vois plus depuis plus d'un an et qui ne s'est manifesté en rien, mis à part pour continuer à me critiquer auprès des personnes que je connais... (Albane)

Je voyais mon père à chaque vacances mais il était difficile de tisser des liens avec lui car dès que j'éprouvais un manque ou de l'affection pour lui cela se transformait en reproches, en coups, en crises démesurées de colère. (Silvia)⁶⁷

En effet, des actes d'insulte, dénigrement, humiliation, critique et reproche y sont rapportés sans que « le cotexte linguistique ne comporte aucun sème relevant directement de l'acte de parole » (Rosier 1999 : 129). Si tout discours est inévitablement traversé par des discours autres (Authier-Revuz 1992), le discours rapporté consiste en la mise à distance du discours d'autrui par la locutrice selon Laurence Rosier – une mise à distance qui instaure un rapport entre le citant et le cité : « [l]e discours rapporté est la mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier 1999 : 125).

Source énonciative inconnue

J'ai également exclu les cas où l'identification de la source énonciative et/ou l'interprétation du segment comme du discours rapporté posait problème. Par exemple, dans l'extrait ci-dessous, Chiara pourrait rapporter un reproche que lui faisait son père (e.g. Tu me mets en colère), auquel cas le passage entre guillemets serait du discours rapporté. Cependant, cette interprétation est loin d'être évidente car la locutrice pourrait tout autant utiliser des guillemets pour manifester une distance critique envers le lien de cause à effet constitutif de l'idée de mettre quelqu'un-e en colère.

⁶⁷ Pour rappel, je fais le choix de conserver l'orthographe et la ponctuation originelles dans tous les extraits de corpus cités.

En primaire, mon père me frappait lorsque je « **le mettais en colère** » (Chiara ; je souligne)

Le cas de Théa qui suit pose aussi problème. Il pourrait s'agir d'une injonction (e.g. N'en rajoute pas) rapportée au discours indirect libre, mais la délimitation entre ce qui était dit par le parent et ce qui était compris et intériorisé par la locutrice (« Que je ne fasse pas de vagues. Que je ne sois pas un fardeau supplémentaire. ») est poreuse.

Mon frère avait de gros troubles de l'apprentissage et du comportement. Alors moi, **il valait mieux que j'en « rajoute pas »**. Que je ne fasse pas de vagues. Que je ne sois pas un fardeau supplémentaire. (Théa ; je souligne)

Âge au moment de la réception

Enfin, s'est posée la question de l'âge qu'avaient les autrices et l'auteur des témoignages au moment où les actes de langage leur ont été adressés. Au regard de la loi française, la maltraitance parentale concerne les enfants et adolescent-es jusqu'à leurs dix-huit ans ; les peines encourues sont plus graves si le ou la mineur-e maltraité-e a moins de quinze ans⁶⁸. Dans cette analyse, où je vise à comprendre comment se construit la violence de la maltraitance en interaction, appliquer une limite d'âge pour sélectionner les actes à analyser et en exclure d'autres soulève plusieurs problèmes méthodologiques. Le premier relève d'un manque d'information disponible puisque, bien souvent, les témoignages ne permettent pas d'identifier clairement l'âge qu'avaient les autrices des témoignages lorsqu'un acte donné leur a été adressé. En outre, parce que la maltraitance est étalée dans le temps, les actes de langage rapportés par les locutrices ont souvent été accomplis plus d'une fois et, nous pouvons le supposer, à des âges différents.

Au-delà des difficultés d'accès au contexte de production des actes analysés, limiter l'analyse aux actes adressés aux autrices des témoignages lorsqu'elles avaient moins de dix-huit ans me semblerait être une délimitation arbitraire. En effet, les autrices se trouvent dans des situations diverses au moment de leurs dix-huit ans : Matthias quitte le domicile de sa mère pour emménager chez son père – maltraitant lui aussi ; Albane, quant à elle, a déjà quitté la situation de maltraitance lorsqu'elle témoigne à ses seize ans et vit avec sa

⁶⁸ Selon le Ministère des solidarités et de la santé. Voir en ligne « Qu'est-ce que la maltraitance faite aux enfants ? » : [https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/qu-est-ce-que-la-maltraitance-faite-aux-enfants] Consulté le 8 octobre 2021.

mère et son beau-père. Une limite plus pertinente à envisager serait le moment du départ de la situation de maltraitance.

Toutefois, le fait d'écarter des actes parce qu'ils auraient été adressés aux enfants après leur départ du domicile familial pose aussi question. Dans ces témoignages, les autrices des témoignages évoquent ce qui, dans leur relation avec leurs parents, leur a porté préjudice ; elles ne semblent pas considérer que le parent n'est plus maltraitant, ou « toxique », à partir de l'entrée dans l'âge adulte ou de leur départ du domicile familial. Si les autrices mobilisent dans leur démonstration des actes de langage adressés par le parent après leur départ du domicile, il me semble alors important d'inclure ces actes dans mon analyse pour comprendre ce qui, dans l'interaction entre parent et enfant, fait violence.

1.2. Repérage et classement des actes de condamnation

Prise en compte de la réception

Les travaux autour de la modélisation de la violence verbale, notamment menés par Claudine Moïse, Béatrice Fracchiolla, Christina Romain, Nolwenn Lorenzi Bailly ou encore Nathalie Auger (Fracchiolla, Moïse, Romain & Auger 2013 ; Moïse, Meunier & Romain 2019), ont montré qu'elle prenait forme dans un phénomène de montée en tension qui s'actualise par la présence d'actes de condamnation⁶⁹ d'autrui. Suite au recueil du discours rapporté, il a fallu traiter un autre problème méthodologique : comment repérer ces actes de condamnation et en déterminer la nature ? Comment identifier les actes qui ont fait violence ? Les intentions des énonciatrices et énonciateurs⁷⁰ ne sont pas accessibles, et le recours à mon propre jugement pour déterminer si un acte pragmatique a menacé ou non la face de l'interlocutrice ou interlocuteur reviendrait à fonder l'analyse sur mon système de valeurs et ma tolérance à la violence verbale. Selon Diane Vincent, « [...] chaque procédé qui impose une rupture avec des attentes a deux pôles, l'un acceptable, voire

⁶⁹ J'utilise le terme *acte de condamnation*, après Laforest & Moïse 2013 notamment, pour référer aux actes menaçants, i.e. ceux qui malmènent la face de la réceptrice ou du récepteur. Je le préfère à *actes menaçants* dans mon analyse car il met l'accent sur la disqualification du récepteur ou de la réceptrice, qui n'est pas constitutive de tous les actes menaçants (e.g. dans certains contextes, l'injonction quand elle n'est pas accompagnée d'actes disqualifiants).

⁷⁰ Dans ce chapitre, je mobilise les termes *énonciatrice* et *énonciateur* car les actes de langage analysés sont dans le discours rapporté : le parent en est la source énonciative mais n'accomplit pas l'acte locutoire. Les termes *locutrice* et *locuteur* renvoient toujours aux autrices et auteur des témoignages.

recommandé ou salulaire, et l'autre inacceptable : l'insulte rituelle et l'insulte personnelle, la mise en garde et la menace, la critique et le dénigrement, ainsi que toutes les interprétations intermédiaires » (Vincent 2013 : 38). En tant qu'analyste, il convient alors de dissocier « les moyens linguistiques qui font potentiellement naître la violence de la violence elle-même » (Vincent, Laforest & Turbide 2008, cité-es par Vincent 2013 : 38), et veiller à ne pas se faire arbitre de ce qui est violent et/ou acceptable ou non. Marty Laforest et Claudine Moïse (2013 : 91) écrivent à ce propos :

[...] le point de vue du récepteur du message est selon nous le seul qui permette de rendre compte de ce qui se passe réellement dans une interaction. Que nous estimions ou pas que tel énoncé est une insulte, si son récepteur ne se montre pas insulté, on voit mal comment on pourrait soutenir qu'il y a violence verbale. La tolérance à l'affrontement est très variable d'un individu et d'une communauté à l'autre, aussi nous n'avons d'autre choix analytique que de considérer que c'est la réaction à tel ou tel acte, de la part d'un interlocuteur, qui « construit » l'acte menaçant, même si bien souvent l'intention de l'acte rejoint sa perception.

Pour analyser des interactions de la sphère familiale, adopter le point de vue de la réceptrice ou du récepteur me semble d'autant plus essentiel que les interactant-es partagent un passé interactionnel important ; des formes qui ne semblent pas violentes *a priori* pourraient en réalité avoir des effets pragmatiques violents. De plus, fonder l'analyse sur le point de vue de l'allocutaire permet de résoudre l'épineuse question de l'intentionnalité, qui, rappelons-le, était soulevée dans l'espace de commentaires par une membre de la communauté (« Mais pour moi, elle n'est pas maître de ce qu'elle dis, fais ou même pense, pour moi elle n'est pas toxique en soit, elle avait juste besoin de soins adaptés »)⁷¹ :

Si l'intentionnalité est une disposition d'esprit qui permet à une personne de viser un but de manière consciente et déterminée, **le sujet qui manifeste une violence verbale extrême est d'abord dominé par des pulsions qui le dépassent**. Il semble donc toujours difficile de détecter les intensions possibles des locuteurs puisque ni l'interlocuteur ni le sociolinguiste n'ont directement accès aux intentions des sujets. [...] **Nous considérons alors qu'un acte de condamnation a été accompli (qu'elle qu'ait été l'intention du locuteur) quand il génère des réactions associées à ces actes [...]** (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 132 ; je souligne).

⁷¹ Commentaire à propos du témoignage de Nathalie. Voir la section 1.2. du chapitre 2.

Adopter cette méthodologie d'analyse pour mon corpus n'est toutefois pas aisé, puisque j'ai seulement accès aux actes de langage *via* le discours rapporté. Pour catégoriser des actes comme menaçants, il faudrait avoir accès à la situation d'interaction originelle et observer s'il y a eu, en contexte, des réactions telles que la dénégation ou l'évitement qui montreraient que les locutrices ont reçu ces actes comme des attaques à la face (Laforest & Vincent 2004). Néanmoins, le fait que les autrices rapportent ces actes de langage produits par le parent est, me semble-t-il, significatif en soi, puisque les locutrices s'emploient dans la situation d'interaction présente à prouver que le parent est maltraitant⁷². De fait, je considère que la sélection de ces discours rapportés pour étayer la démonstration implicite mise en place par les locutrices constitue une preuve suffisante selon laquelle elles ont considéré, dans la situation d'interaction originelle, ces actes comme menaçants et disqualifiants.

Analyser du discours rapporté

Au-delà de l'accès restreint à la situation d'interaction, analyser des actes de langage dans le discours rapporté soulève un autre problème méthodologique. Pour Laurence Rosier (1999), la mise en scène entre le discours citant et le discours cité opérée par la locutrice ou le locuteur traduit son positionnement par rapport au discours mais aussi à l'énonciatrice ou énonciateur autre (*ibid.*). Le discours rapporté ne saurait alors être considéré naïvement, comme la reproduction transparente d'un dire autre. Ceci dit, dans la mesure où les actes de condamnation rapportés par les autrices ont existé pragmatiquement par les effets qu'ils ont eus sur elles (Laforest & Moïse 2013, Moïse, Meunier & Romain 2019), leur intervention énonciative dans la formulation de ces actes ne constitue pas une entrave à mon analyse. Tout en étant consciente que les locutrices ont nécessairement – consciemment ou non – altéré la forme du discours qu'elles mettent en scène dans leur témoignage, y compris dans le discours direct, je prendrai donc ces actes de langage rapportés pour argent comptant, en considérant qu'il s'agit de la réalité des réceptrices.

Porosité entre actes de condamnation

⁷² Voir le chapitre 2 de ce mémoire.

Enfin, comme mis en évidence par Marty Laforest et Diane Vincent (2004), il est difficile voire impossible de distinguer les qualifications péjoratives en contexte dans la mesure où l'analyste ne peut accéder aux intentions du locuteur ou de la locutrice et qu'elles remplissent parfois le même rôle : une forme d'insulte peut par exemple accomplir un acte de reproche. La classification que je propose ne prétend donc pas délimiter clairement les actes de langage adressés par le parent maltraitant à sa fille ou son fils – comme nous le verrons, chaque énoncé accomplit presque systématiquement plusieurs actes à la fois. Je tends plutôt à mettre en évidence les stratégies discursives qui sous-tendent ces actes de condamnation : comment la maltraitance s'actualise-t-elle dans l'interaction ? Comment le parent maltraitant se positionne-t-il par rapport à son enfant à travers les actes de langage qu'il lui adresse et comment le (mal)traite-t-il dans l'interaction – y a-t-il une reconnaissance, mise à distance, essentialisation, réification ou encore destruction symbolique de l'altérité ? Comment s'élabore la violence de cette maltraitance verbale, et comment puise-t-elle sa force de frappe ?

1.3. Actes de condamnation de l'être et du faire (Laforest & Moïse 2013)

Pour tenter de décrire ce qui maltraite dans l'interaction, je me fonderai sur la distinction proposée par Marty Laforest et Claudine Moïse (2013) entre la condamnation de l'être et du faire :

conflit sur un objet	conflit sur les personnes		
	condamnation du faire		condamnation de l'être
<i>Il y a trop de bruit</i>	<i>tu fais trop de bruit</i>	<i>tu es bruyant (en ce moment)</i>	<i>tu es un (un individu) bruyant (de manière générale)</i>

Figure 10: Types de conflits et actes de condamnation (Laforest & Moïse 2013 : 90)

Les actes de condamnation du faire sont « les actes de langage au moyen desquels un locuteur exprime une insatisfaction à propos d'un acte ou d'un comportement d'un individu qu'il juge inadéquat » (*ibid.* : 89) ; il s'agit déjà là d'un conflit sur la personne et non d'un conflit sur l'objet, qui lui reste négociable puisqu'il « met en jeu un désaccord sur une action extérieure aux personnes » (*ibid.* : 90). Lorsque la condamnation bascule sur

l'être, on « détache le comportement litigieux de son espace-temps » et « essentialise la condamnation », en faisant une « caractéristique permanente de l'individu condamné » (*ibid.*). La condamnation de l'être suppose une prise de surplomb à l'égard de la cible, la disant et la touchant par un « projectile verbal », selon l'expression d'Evelyne Larguèche (1993 citée par Lagorgette 2006) : cette condamnation s'éprouve dans le corps, comment le suggèrent les métaphores utilisées pour référer à la violence verbale, car « quand on touche à la définition de l'autre, on attaque aussi son essence et ce, à travers son enveloppe physique » (Lagorgette 2006 : 27).

Ce « projectile verbal » peut prendre une forme d'acte direct, c'est-à-dire l'acte qui correspond à l'interprétation littérale de l'énoncé, ou d'acte indirect, lorsqu'il accomplit un acte implicitement, sans recourir à sa forme canonique (Laforest & Moïse 2013, Moïse, Meunier & Romain 2019). Les actes indirects sont plus difficiles à objectiver et sont notamment utilisés à des fins de harcèlement. Nous verrons néanmoins en section 4.1 que la distinction entre acte direct et indirect peut-être difficile à manier.

Dans les trois parties qui suivent, je me consacrerai à la condamnation de l'être, qui constitue la première partie de la classification que je propose ; elle peut être consultée dans son intégralité en Annexe 2. En étudiant trois actes pragmatiques, l'insulte, le mépris et la culpabilisation, nous interrogerons la manière dont l'être en lui-même est manié dans les actes reçus comme violents par les enfants maltraités-es.

2. L'insulte : assaut et réduction de l'autre

2.1. Définitions et catégories d'insultes

Le mot « insulte », qui nous vient probablement du latin médiéval *insultus*, c'est-à-dire « assaut, attaque », signifiait initialement le fait d'assaillir, de « sauter à l'intérieur de » (Moïse, Meunier & Romain 2019 ; Fracchiolla & Rosier 2022). Il évoque l'idée que par l'insulte s'opère une avancée vers l'autre, voire un franchissement de son territoire (Moïse, Meunier & Romain 2019). Cet acte pragmatique est alors à concevoir comme un « mode d'agir social » (Lagorgette 2006 : 26) : « l'insulte est un outil discursif pour interpeller l'autre, celle ou celui que l'on insulte, lui exprimer son désaccord, mais aussi le blesser » (Fracchiolla & Rosier 2022 : 2).

En termes de forme, l'insulte se réalise souvent par l'utilisation d'axiologiques négatifs (Kerbrat-Orecchioni 1997), meilleurs candidats que les axiologiques positifs pour insulter autrui (« Eh la/le gros-se ! » vs. « Eh la/le mince ! »). On lui associe des formes nominales telles que « espèce de + nom », « con-ne » ou « salopard » (Fracchiolla & Rosier 2022). Toutefois, l'effet d'insulte provient souvent du contexte et des conditions de production, si bien que dans un contexte particulier tout mot peut prendre valeur d'insulte (*ibid.*). À l'inverse, des termes généralement considérés comme insultants peuvent ne pas prendre de force pragmatique d'insulte. Comme nous le disions plus haut pour l'identification des actes de condamnation, l'insulte doit être saisie dans le perlocutoire : « il y a insulte quand il y a insulté » (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 86 citant Kerbrat-Orecchioni 1990).

Selon Philippe Ernotte et Laurence Rosier (2000 : 3 citées par Rosier 2009 : 69), cet acte peut donc avoir des effets pragmatiques variés selon son interprétation : l'insulte recouvre « les formes typiquement linguistiques de l'injure [...] mettant nominalement en cause l'individu dans son appartenance décrétée (insulte essentialiste : Pédale !) ou dans son être supposé révélé par une situation déterminée (insulte situationnelle : Feignasse !). » Lorsque l'insulte est perçue comme situationnelle par la réceptrice ou le récepteur, sa charge pragmatique se trouve réduite ; dans le cas des insultes essentialistes, au contraire, la charge péjorative est perçue comme plus forte car le trait reproché est présenté comme intrinsèque à la cible (Ernotte & Rosier 2004). Selon l'objet de la condamnation, Laurence Rosier et Philippe Ernotte distinguent quatre catégories d'insulte (*ibid.* ; Rosier 2009) :

- les **ethnotypes**, qui condamnent une personne pour son apparence à un groupe ethnique (e.g. arabe) ;
- les **sociotypes**, qui condamnent une personne pour son appartenance à un groupe ou profil social (e.g. chômeur) ;
- les **ontotypes**, qui visent une personne « en son être même » (Rosier 2009 : 68) en se fondant sur « des caractéristiques supposées ontologiques de l'individu » (Ernotte & Rosier 2004 : 35) (e.g. « fainéante ») ;
- les **sexotypes**, qui peuvent fonctionner comme des ethnotypes, sociotypes ou ontotypes. Par exemple, l'insulte « Connasse ! » pourrait constituer une condamnation sur un trait de caractère comme la méchanceté, l'impolitesse ou la stupidité, auquel cas on tendrait vers l'ontotype ; le fait que la personne soit une femme serait dans ce cas accessoire. Toutefois, cette insulte est bien souvent reçue

comme un stéréotype, en signifiant que la réceptrice est « conne *parce que* femme » (Ernotte & Rosier 2004 : 40)⁷³.

2.2. Réception et charge pragmatique

Dans les actes de langage relevés dans mon corpus, on trouve des stéréotypes et des ontotypes. Penchons-nous sur les exemples qui relèvent de la première catégorie :

[1]⁷⁴ J'avais découvert que ma mère fouillait tous mes messages et qu'elle avait fait de même avec la messagerie de ma sœur et elle était vraiment en colère de ce qu'elle y avait trouvé : des messages de ma sœur disant que nous étions malheureux. / Alors la réaction qu'elle a eu face à ça et de me coller une droite en pleine face. Me sonnait pendant un instant. Mon frère l'a retenu sinon elle me sautait dessus. Elle bavait, **criant que j'étais qu'une salope, une vraie connasse, immonde et ingrate.** (Gabrielle)

[2] Quand j'en parle à ma mère, elle me dit qu'on n'a pas à se plaindre, parce qu'il y a des enfants qui sont battus ou violés par leurs parents. Elle ne reconnaît même pas notre souffrance. Elle est encore aujourd'hui égocentrée, elle ne se remet jamais en question. **Elle me traite de pute quand je mets une jupe un peu courte,** me culpabilise dès qu'elle peut. Il n'y a jamais eu cet amour inconditionnel d'une mère. (Julie)

(je souligne)

Réception de l'insulte

Notons tout d'abord que la réception de ces actes comme violents et insultants est suggérée par la manière dont les autrices rapportent les actes. Dans les deux cas, les autrices des témoignages juxtaposent plusieurs actes accomplis par le parent. On trouve plusieurs qualifications péjoratives chez Gabrielle, avec deux noms (« salope », « connasse ») et deux adjectifs axiologiques négatifs (« immonde », « ingrate »). La réceptrice de l'acte introduit une physicalité en rapportant des informations paraverbales et non verbales sur la production de l'acte : le verbe introducteur du discours rapporté « criant que » suggère une violence dans la manière dont l'acte a été prononcé, tout comme le verbe « baver », qui lui pointe vers une perte de contrôle de la part du parent. Il est notable que la mère de Gabrielle a été physiquement violente dans cette situation d'interaction (« Alors la réaction qu'elle a eu face à ça et de me coller une droite en pleine face. »). S'il est impossible de distinguer les effets de la violence physique et de la violence verbale, il peut être avancé

⁷³ Les italiques proviennent du texte source.

⁷⁴ Seuls les actes qui font l'objet d'analyse sont numérotés.

que Gabrielle n'aurait pas rapporté ces actes de condamnation s'ils n'avaient pas contribué à l'état de choc dans lequel elle se trouve à la suite de cet épisode violent :

Je n'avais pas réalisé que je m'étais enfermée dans ma chambre, je ne savais plus où j'étais. Ni quelle heure il était, je faisais ma valise, il faisait nuit, je voulais partir. J'avais le visage qui me brûlait et je me suis assise et j'ai commencé à me balancer en avant et en arrière en me tenant les bras et en pleurant. (Gabrielle)

Dans l'exemple [2], Julie indique aussi qu'elle a reçu l'acte de condamnation du parent comme violent : « traiter de » ne signifie pas seulement « qualifier de », mais y superpose une connotation péjorative⁷⁵. En rapportant ainsi le discours de son parent, la réceptrice apporte de la saillance à cet acte en le catégorisant comme un acte d'insulte⁷⁶.

Extension de l'insulte

Il faut désormais déterminer si ces insultes se situent du côté de l'insulte situationnelle ou de l'insulte essentialiste (Ernotte & Rosier 2004). Cette question est fondamentale car elle nous renseigne sur le rapport à l'altérité de la source énonciative : en réduisant l'autre à un trait présenté comme permanent, l'essentialisation tend à le ou la traiter comme un objet. De prime abord, l'utilisation des substantifs « connasse », « salope » et « pute » font pencher vers une insulte essentialiste puisqu'elles ne renvoient pas à un trait précis tel que « fainéant-e » qu'une situation révélerait. Ces qualifications péjoratives sont de plus constituées de mots grossiers, ce qui est un facteur aggravant de la violence verbale (Moïse, Meunier & Romain 2019). Pourtant, il est difficile d'affirmer que ces insultes sont produites « hors de toute motivation par le contexte » car, dans les deux exemples, l'insulte semble motivée par une « situation factuelle » (*ibid.* : 37). Dans le premier cas, la mère de Gabrielle découvre des messages échangés entre ses deux filles où elles disent se sentir malheureuses, ce qui donne lieu à une condamnation comme « salope, une vraie connasse, immonde et ingrate ». En ce qui concerne Julie, l'insulte « pute » lui est adressée par sa mère de façon apparemment récurrente dans sa vie d'adulte, « dès [qu'elle met] une jupe un peu courte ». Si on interchange les qualifications péjoratives, on obtient une insulte qui n'est plus pertinente dans cette situation :

⁷⁵ D'après le TLFi. Voir l'entrée *traiter* :

[<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?28;s=935884680;r=2;nat=;sol=2;>] Consultée le 8 octobre 2021.

⁷⁶ Julie utilise aussi la catégorisation pour dire les effets de l'acte juxtaposé au premier, le catégorisant comme de la culpabilisation (« me culpabilise dès qu'elle peut »). Cet acte ne fait toutefois pas partie des actes analysés puisqu'il n'y a pas de discours rapporté.

[2'] Elle me traite de connasse quand je mets une jupe un peu courte. (Julie)

En effet, le choix de l'insulte « connasse » au lieu de « pute » ne serait pas pertinent ici car il n'y aurait plus de reproche sur la situation factuelle, c'est-à-dire l'habillement de la réceptrice, qui est désapprouvé par sa mère car jugé signe de promiscuité sexuelle. Cette motivation est caractéristique des insultes ontotypiques, qui, contrairement aux sociotypes et ethnotypes, ont une « sphère de pertinence » en dehors de laquelle elles semblent incongrues (Ernotte & Rosier 2004 : 39).

2.3. Une prise de pouvoir ontologique sur l'autre

Bien que l'insulte semble à un certain degré motivée par ces situations particulières, puisqu'un lien peut être établi entre la situation et ce qui est reproché, les qualifications péjoratives adressées à Gabrielle et Julie sont démesurées. On assiste à un glissement du faire vers l'être : l'énonciatrice condamne un comportement particulier en mettant en cause l'être tout entier de son autrice. Cette essentialisation est particulièrement visible chez la mère de Gabrielle qui, à travers une accumulation de qualifications péjoratives, touche à l'essence même de sa fille en mettant à jour, par l'insulte, ce qui serait sa vraie nature. En effet, elle affirme, avec le « que » restrictif et l'adjectif « vraie », que « une salope », « une vraie connasse, immonde et ingrate », est la nature véritable de la personne insultée ; les qualificatifs « immonde » et « ingrate » viennent quant à eux renforcer la condamnation portée par le substantif « connasse » et la légitimer en déployant les traits péjoratifs qu'il contient implicitement. Par ces moyens discursifs, la mère de Gabrielle nie son être hors de ces prédicats. L'absence de « je », qui signifierait une subjectivité à l'œuvre dans le jugement (e.g. je te trouve méchante et ingrate) est remarquable : l'insultante se pose comme source objective, porteuse de vérité. Toutefois, cette condamnation et celle de Julie comportent des subjectivèmes (Kerbrat-Orecchioni 1997), notamment des noms et adjectifs à axiologie négative, qui signalent que la condamnation résulte bien d'un jugement évaluatif et du rapport de l'autre à soi.

Par leur action essentialisante, ces actes d'insulte induisent une invasion du territoire symbolique de l'autre et une prise de pouvoir ontologique : les mères maltraitantes opèrent une réduction de leurs filles en limitant leur être à une prédication (Ernotte & Rosier 2004). Ces insultes sexotypiques poussent l'intrusion jusqu'à la sphère de l'intime (Moïse, Meunier & Romain 2019) des réceptrices. En effet, le sens de manque de respectabilité

(Laforest & Vincent 2004) des noms « salope » et « pute » est activé dans ces situations de production de l'insulte. Il prend un sens de « femme aux mœurs faciles »⁷⁷ pour Julie – son habillement, jugé trop court, motive et justifie l'insulte sexualisante « pute ». Le nom « salope » quant à lui, qui fait initialement référence à la saleté⁷⁸, suppose une répugnance chez la locutrice ou le locuteur pour la personne à qui il est adressé ; le reproche du manque de respectabilité est ici activé par sa co-occurrence avec « connasse » et les adjectifs « immonde et ingrate ». Comme le nom « salope », le qualificatif « immonde » fait référence à la saleté en désignant quelque chose ou quelqu'un-e « [d]'une saleté ou d'une laideur qui provoque le dégoût » ou, au sens figuré, « [d]'une immoralité extrême ; d'une bassesse ignoble et révoltante »⁷⁹. L'acte insultant pris dans son ensemble suggère une répugnance éprouvée pour la cible, littéralement jugée hors du monde et de la catégorie des personnes dignes de respect. On distingue à travers ce discours rapporté une bribe de discours de haine, une catégorie de discours à laquelle nous reviendrons dans la quatrième partie de ce chapitre.

Au-delà de leur fonctionnement comme ontotypes, ces sexotypes fonctionnent aussi comme des sociotypes. Gabrielle et Julie sont disqualifiées *parce que femmes*, dans le sens où elles ne remplissent pas les attentes socialement construites du parent maltraitant envers le genre féminin. En insultant sa fille – pourtant adulte – lorsqu'elle s'habille « trop court », la mère de Julie affirme une norme genrée vis-à-vis de la manière dont son enfant devrait s'habiller ; par cet acte d'insulte, elle lui reproche son écart aux règles de pudeur qu'il faudrait suivre pour être une femme respectable. En ce qui concerne Gabrielle, on lui reproche de ne pas présenter des traits tels que la gentillesse et la gratitude, typiquement attendus des femmes. En pointant l'écart entre les attentes sociales et ce qu'est l'enfant, ces insultes débouchent alors sur un acte de condamnation indirect : celui de faire honte. Cette humiliation est d'autant plus forte qu'elle se fait par la sexualisation de son enfant et/ou l'expression d'une répugnance pour elle – des condamnations qui font irruption dans le « territoire intime » (Moïse, Meunier & Romain 2019) de la personne maltraitée en touchant au corps, et en cela attaquent sa dignité.

⁷⁷ Définition du TLFi. Voir en ligne l'entrée *pute* :

[<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?77;s=4060965525;>]. Consultée le 8 octobre 2021.

⁷⁸ D'après le TLFi. Voir en ligne l'entrée *salope* :

[<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?37;s=4060965525;r=2;nat=;sol=1;>]. Consultée le 8 octobre 2021.

⁷⁹ D'après le TLFi. Voir en ligne l'entrée *immonde* :

[<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4060965525;>]. Consultée le 8 octobre 2021.

Ainsi, les insultes analysées dans cette partie construisent leur force de frappe dans un double mouvement : d'une part, elles paraissent pertinentes et produites en réaction à un comportement de l'enfant ; dans le même temps, elles l'assaillent dans ce qu'il ou elle, faisant intrusion dans son territoire symbolique, et l'essentialisent. Parce qu'elles menacent et réduisent la valeur de l'autre, ces insultes participent du mépris, que nous explorons dans la partie suivante.

3. Le mépris : subordination, normalisation et exclusion

3.1. Rapport à l'autre

Composé de *més*, « mauvais » et *priser*, « estimer », le verbe « mépriser » signifie « n'accorder aucune valeur ou encore une valeur dérisoire à un être ou une chose » (Bernard Barbeau & Moïse 2020 : §1). Parce qu'il s'inscrit dans la durée, le mépris est un sentiment et non une émotion. Vannina Goossens (2005 : §38), qui vise à décrire les caractéristiques sémantiques et formelles des noms de sentiment, le classe parmi ceux qui sont « non causés et dirigés vers un objet » ; ceci se matérialise en discours par le fait que l'objet du nom de ces noms de sentiment est « obligatoirement présent ou au moins sous-jacent » (*ibid.*). Tout comme la haine, et à la différence de l'amour et de la jalousie, les collocatifs de ce nom de sentiment (e.g. « tenir en mépris ») expriment la volition et traduisent le fait que le sentiment est « voulu, ou tout au moins assumé » par le sujet (*ibid.*). En somme, le mépris ne relève pas d'un débordement émotif *face à un-e autre* mais se construit *pour* elle ou lui dans la durée, nourri et légitimé par le sujet.

Toutefois, en tant que sentiment, le mépris n'est pas nécessairement à concevoir comme négatif ; la possibilité de ressentir du mépris participe à la construction du système de valeurs d'une personne, en ce qu'elle sert sa sélection de modèles à atteindre ou au contraire à éviter (Bernard Barbeau & Moïse 2020, 2022). Pour Geneviève Bernard Barbeau et Claudine Moïse (2020, 2022), le mépris devient destructeur lorsqu'il est utilisé pour prendre le pouvoir sur autrui et instaurer un rapport de domination dans l'interaction, rabaissant l'autre pour mieux se valoriser. Arkadiusz Koselak (2005), qui tend à déterminer ce qui distingue le mépris et le dédain, met en évidence un rapport de verticalité et de supériorité entre le sujet méprisant et l'objet de son mépris. En effet, mépriser est « *placer un objet (humain) en-dessous de*, ce qui implique pour soi-même d'être *au-dessus* », c'est-

à-dire à se sentir supérieur·e « à l'égard du trop faible (*bas, petit*) pour mériter une considération quelconque » (Koselak 2005 : §35)⁸⁰.

Le mépris se fonde alors sur une pensée normative (*ibid.*), et plus particulièrement sur celle à laquelle adhère le sujet : puisque le sujet méprisant projette son jugement sur son interlocutrice ou interlocuteur, l'inscrivant dans une « catégorie de *mauvais objets* » il ou elle est engagé·e comme « sujet cognitif, source ou contrôle des jugements émis » (Koselak 2005 : §35). De plus, la mauvaise estimation de la valeur de l'interlocutrice ou interlocuteur faite par le sujet méprisant justifie le mépris envers elle ou lui, lui donnant le « "droit" de lui manquer de respect » (Baider 2020 : §3). Mépriser son interlocutrice ou interlocuteur procure alors un « pouvoir immense » à son égard (Baider 2020 citant Koselak 2007), car le sujet méprisant s'attribue un « pouvoir de discrimination éthique » sur elle ou lui (Koselak 2005 : §36).

Dans la section qui suit, nous verrons, en centrant l'analyse sur les ontotypes, comment les insultes mobilisées par les parents maltraitants se doublent d'un mépris pour l'enfant et le rapport de pouvoir que ceci induit.

3.2. Insultes ontotypiques (Ernotte & Rosier 2004) et mépris

Dans les actes de condamnation relevés, il est remarquable que de nombreux actes de mépris portent sur le manque d'intelligence et/ou de compétences reproché à son enfant :

[3] Il nous disait souvent « **t'es vraiment bon.ne à rien ! T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot !** » (Mollie)

[4] Cependant, encore aujourd'hui, quand je réalise quelque chose (j'ai validé un bac+2 en 2014), et je fais du cosplay depuis plusieurs années, **ça n'a aucune valeur à ses yeux. Je ne suis rien. Je reste une bonne à rien pour lui parce que je suis sans emploi...** (Mollie)

[5] Il me faisait travailler mes maths pendant des heures et lorsque je ne comprenais pas, **il m'insultait de « conne »** et me secouait par le bras – toujours ce bras...

[...]

Plus généralement, **c'était moi qui n'était pas assez bien.** (Chiara)

⁸⁰ Les italiques proviennent du texte d'origine.

[6] Il a profité d'un moment où j'ai fait un burn out dans mon boulot pour **me dire que de toute façon je ne suis qu'un bon à rien etc...** Menaçant de me casser la gueule, car ayant 30 ans je n'ai plus ma langue dans ma poche. (Matthias)

[7] « On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative ». **Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. »** a détruit ma scolarité. (Jane)

[8] J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « **Tu es retardée** », « **Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?!** », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle)
(je souligne)

On relève dans ces extraits l'utilisation d'axiologiques négatifs pour qualifier l'interlocutrice ou l'interlocuteur : « bon/bonne à rien », « retardée », « incapables », « sous-m[erdes] », « abrutis pareils », « conne ». Il s'agit là d'insultes ontotypiques, qui condamnent la cible en se fondant sur un de ses traits « [supposés] ontologiques » (Ernotte & Rosier 2004) ; ces insultes dénoncent chez les locutrices un manque d'intelligence et/ou de compétence. Pourtant, il n'est pas toujours aisé de formuler ce trait. Il s'agirait d'être stupide chez Chiara (« conne ») ainsi que chez Gabrielle (« retardée »), mais une pathologisation de la stupidité s'ajoute pour cette dernière.

Surplomb essentialisant

Ces traits sont, comme dans le cas des sexotypes [1] et [2] analysés dans la section précédente, aggravés par leur démesure et grossièreté, ce qui les fait pencher vers des insultes essentialistes plutôt que situationnelles (*ibid.*). Notons en effet le haut degré du manque reproché : le manque d'intelligence et/ou de compétence ne s'applique pas à une situation ou à un domaine particulier. Le nom « incapables » n'a pas de postmodifications qui réduiraient son extension en l'appliquant à un « faire » ou/et à un espace-temps particulier (e.g. incapable de faire X). « [B]on/bonne à rien » est tout aussi essentialisant, avec l'extension du manque de capacité à tout, sans exception. Dans le cas de Chiara, qui « n'était pas assez bien », un manque de valeur général est reproché sans même préciser dans quel domaine, ce qui tend encore davantage vers une essentialisation de la cible comme une personne de valeur moindre. Dans l'extrait de Jane également, où « m.. » laisse sans peine deviner le mot grossier « merde », la condamnation se généralise à sa valeur en tant que personne. L'attaque sur son être est alors profonde, la déshumanisant par le biais d'une comparaison à des excréments ; elle est d'autant plus dégradante qu'elle est

emphatique, avec une rétrogradation plus bas encore que la catégorie « merde » (« sous-m[erde] »).

Parce qu'elle n'est pas limitée à un espace-temps particulier et attribue au référent du sujet un prédicat qui dit le haut-degré d'incompétence et/ou de d'inintelligence, la copule « être » prend une valeur de vérité générale dans ces actes. Dans le cas de Mollie, la condamnation sur le manque d'intelligence et de compétence s'étend explicitement au futur avec une prédiction (« T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! »). L'extension de la condamnation est ici au plus haut degré, exprimant le manque de compétence absolu et irrémédiable qui s'applique à tout (« quoi que ce soit ») et à l'intégralité de la vie de Mollie (« jamais », « dans la vie »). Le mépris s'exprime particulièrement dans l'énoncé qui suit (« Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! »), qui pourrait être glosé ainsi :

- 1) Être agent-e de propreté est un « sous-emploi ».
- 2) Même ça, ce serait difficile pour toi.
- 3) Si tu as de la chance, on te permettra de nettoyer les toilettes à mon lieu de travail, là où j'ai pour ma part un « vrai travail ».

Assignment et fossilisation des places

Le mépris passe ici par le dénigrement indirect d'un tiers, c'est-à-dire les agent-es de propreté. Remarquons que l'énonciateur ne parle pas de nettoyer des locaux quelconques, mais de nettoyer des toilettes, un lieu « bas » associé aux déjections humaines. Le choix d'un terme grossier (« chiottes ») plutôt que du terme plus neutre « toilettes » pointe également vers une prise de surplomb sur les personnes qui les nettoient. On repère là une distribution de places basses par le parent méprisant, ici occupées par Mollie et les agent-es de propreté, et le placement de soi en opposition, dans une place haute de quelqu'un qui, si nous reprenons sa formulation, est arrivé à quelque chose dans la vie. Cette prise de surplomb, qui participe du mépris, est intimement liée au système de valeurs de l'énonciateur. Les rapports de supériorité et infériorité engagés ne sont d'ailleurs pas explicités : le fait que faire le ménage est une activité professionnelle inférieure relèverait de l'évidence.

En outre, les insultes ontotypiques rapportées ne semblent pas relever d'un acte isolé dû à une perte de contrôle accidentelle chez le parent. En effet, les autrices et auteur des témoignages suggèrent une répétition voire un martèlement de certains actes (e.g. « souvent », « nuit et jour »), et laissent entrevoir des accumulations d'actes méprisants dans le discours du parent. Or, la répétition est un facteur aggravant de la violence verbale car, une fois répété, un acte ne peut plus relever du simple débordement (Vincent 2013). Le mépris revêt alors une « adhésion consciente » du parent « à la forme comme au contenu » (*ibid.* : 41) de ces actes répétés, ce qui accroît son potentiel de destruction puisque l'enfant se construit dans le regard que son parent porte sur elle ou lui⁸¹. Il s'installe dans la durée et s'étend jusqu'à l'âge adulte pour certain-es des enfants ; c'est le cas pour les extraits [4] et [6], où les actes méprisants sont adressés à Mollie et Matthias lorsqu'elle et il sont adultes :

[4] Cependant, encore aujourd'hui, quand je réalise quelque chose (j'ai validé un bac+2 en 2014), et je fais du cosplay depuis plusieurs années, **ça n'a aucune valeur à ses yeux. Je ne suis rien. Je reste une bonne à rien pour lui parce que je suis sans emploi...** (Mollie)

[6] Il a profité d'un moment où j'ai fait un burn out dans mon boulot pour **me dire que de toute façon je ne suis qu'un bon à rien etc...** Menaçant de me casser la gueule, car ayant 30 ans je n'ai plus ma langue dans ma poche. (Matthias)

(je souligne)

Les insultes ontotypiques à propos du manque d'intelligence et de compétence dont il a été question dans cette partie constituent la majorité des insultes relevées dans le corpus, et relèvent toutes du mépris. Selon Philippe Ernotte et Laurence Rosier (2004), les ontotypes ne sont pas toujours analysés comme des insultes par les interactant-es ; ils sont moins saillants que des sexotypes et ethnotypes, et plus acceptables socialement. Toutefois, leur forte représentation dans les actes de langage rapportés par les locutrices nous montre bien qu'ils font violence. Leur force est qu'ils semblent appelés par une situation particulière, et être adressés à l'autre *en réaction* à son comportement. Dans la section suivante,

⁸¹ De façon intéressante, Théa identifie les procédés de malmenage de l'altérité qui cristallisent le mépris (« l'humiliation, l'indifférence, la culpabilité et la peur ») comme des « moyens de contrôle », qui imposent et fossilisent une place basse : « Mes parents sont des gens condescendants, méprisants, qui utilisaient l'humiliation, l'indifférence, la culpabilité et la peur comme moyens de contrôle. Pour me rappeler, toujours, quelle était ma place. » (Théa)

intéressons-nous alors à l'expression indirecte du mépris et à ses conséquences sur les rapports de pouvoir en jeu.

3.3. Performativité de l'acte indirect

Les analystes de la violence verbale ont décrit le mépris comme un acte de langage indirect (notamment Moïse, Meunier & Romain 2019, Bernard Barbeau & Moïse 2020) dans la mesure où il repose sur « des formes implicites et sous-entendues qui visent à induire chez autrui des émotions négatives, comme les sentiments de honte et culpabilité » (Bernard Barbeau & Moïse 2022 : 1). Parce qu'il s'exprime par des inférences (Baider 2020) et n'a pas de formes canoniques, l'objectiver n'est pas aisé en interaction⁸².

Comme nous l'avons mentionné dans la section 4.1, en tant qu'acte de langage il a visée de prise de hauteur et de pouvoir sur l'autre (Koselak 2005, Bernard Barbeau & Moïse 2020, 2022), ainsi « favorisant le silence de l'interlocuteur (ostracisme) » (Baider 2020 : 3). L'asymétrie de la relation constitue un facteur aggravant selon Geneviève Bernard Barbeau et Claudine Moïse, en ce qu'elle rend la riposte difficile (2022 : 2) :

Dans une relation asymétrique, la violence verbale par des actes de langage indirects est d'autant plus forte que celui ou celle qui est en position haute (le parent, l'enseignant·e, la ou le supérieur·e hiérarchique...) dispose d'un pouvoir symbolique. Il est difficile pour celui ou celle qui est en position basse (l'enfant, l'élève, l'employé·e...) de répliquer sans craindre de possibles conséquences, affectives ou professionnelles.

En outre, le mépris est particulièrement violent lorsqu'il provient de personnes de la sphère intime (*ibid.* : 1), c'est-à-dire de personnes dont le regard et le jugement importent particulièrement dans la construction de soi et de son identité. La situation d'interaction qui nous intéresse présente ainsi deux facteurs aggravants : l'asymétrie de la relation, avec le parent en position haute et l'enfant en position basse, et la proximité affective entre interactant·es.

Normalisation de la condamnation

⁸² Toutefois, des stratégies argumentatives qui permettent aux locutrices et locuteurs de construire le mépris en interaction peuvent être mises en évidence par l'analyse. Voir Baider 2020.

Pour rendre compte du caractère indirect du mépris, intéressons-nous à un acte rapporté par Julie. Contrairement aux exemples de la section précédente, qui portaient sur le manque d'intelligence et de compétence, il s'agit là de dénigrement sur l'apparence physique :

[9] Puis des remarques sur mon physique : « cache tes jambes, elles sont trop maigres ». « **Tu étais si laide bébé** ». Et en pleine crise d'ado et donc de complexes, j'entends de sa bouche « **Tu n'es peut-être pas belle mais tu es intelligente** » (j'étais bonne élève). (Julie ; je souligne)

Nous voyons bien le caractère indirect de l'acte de mépris dans « tu n'es peut-être pas belle mais tu es intelligente », où nous repérons les deux mouvements de la concession décrits par Marianne Doury et Catherine Kerbrat-Orecchioni (2011 : §22 citant Moeschler & Spengler 1981, 1982, Morel 1996) :

- en premier lieu, un argument *p* est avancé pour une conclusion *r*. Le locuteur peut soit manifester son accord avec *p* (admission de sa pertinence ou de sa valeur de vérité ; Moeschler & Spengler 1981 : 101), soit, plus modestement, suspendre son jugement (Léard & Lagacé 1985 : 14-15) ; dans tous les cas, il ne conteste pas *p* ;

- *p* est suivi d'un autre argument *q* pour une conclusion *non-r* ; *q* est généralement introduit par un connecteur oppositif (classiquement *mais*). Ce deuxième argument est présenté comme l'emportant sur le premier (le mouvement concessif permet donc de conclure à *non-r*) ; c'est ce qui explique que, bien que le premier terme manifeste un accord avec l'adversaire, la concession comme unité argumentative complexe soit rattachée au domaine de la contre-argumentation (Vincent & Heisler 1999 : 23). Kotthoff (1993), dont la *yes-but strategy* recouvre le champ des constructions concessives, va même jusqu'à dénier toute réelle valeur d'accord au premier mouvement de la concession, qui, en contexte argumentatif, serait interprété uniquement comme précurseur de désaccord.⁸³

Dans une première proposition indépendante, l'énonciatrice concède l'adéquation de la relation prédicative < tu – ne pas être belle > au monde avant d'introduire une seconde affirmation à propos du même thème par le connecteur oppositif « mais ». Bien qu'elles aient un propos différent, respectivement la beauté et l'intelligence de l'interlocutrice, ces deux affirmations peuvent être considérées comme deux arguments opposés en réponse à la question de la valeur de l'interlocutrice. Cette concession semble à première vue déboucher sur un compliment, comme le suggère l'utilisation de l'axiologique positif « intelligente », et donc être un moyen discursif de valorisation de la destinataire : le mouvement concessif va vers une invalidation de la conclusion visée par la première affirmation (« tu n'es peut-être pas belle ») au profit d'une conclusion autre.

⁸³ Les italiques proviennent du texte d'origine.

La concession est fondamentalement dialogique, puisque l'énoncé concédé fait écho à un énoncé premier (Doury & Kerbrat-Orecchioni 2011) ; le caractère dialogique de cette concession est ici marqué par « peut-être », qui signale que l'énonciatrice réagit là à un énoncé antérieur. Sa prise en charge de l'affirmation dévalorisante est limitée par ce marqueur concessif, sa non-utilisation du « je », et sa mise à l'avant-plan énonciatif d'une autre affirmation, valorisante cette fois (« mais tu es intelligente »). Néanmoins, les autres énoncés rapportés par Julie (« cache tes jambes, elles sont trop maigres ». « Tu étais si laide bébé »), suggèrent que sa mère est la source de ces discours.

Cette concession est interpellante en raison du placement inhabituel de l'information polémique, c'est-à-dire la négation de la beauté de l'interlocutrice. En effet, si nous inversons les syntagmes adjectivaux « intelligente » et « pas belle », nous obtenons une concession prototypique :

[9'] Tu es peut-être intelligente, mais tu n'es pas belle.

Dans l'énoncé reformulé [9'], l'énonciatrice manifesterait – ou feindrait – sa coopération avec son interlocutrice en ménageant sa face, puis introduirait un argument qui se départ d'un accord entre interlocutrices et l'emporte sur le premier. L'élément présenté comme non polémique (i.e. son intelligence en [9']) serait valorisant pour la face de l'interlocutrice. C'est l'inverse qui se produit dans l'extrait de corpus qui nous intéresse, puisque l'élément concédé est ici menaçant et disqualifiant. En plaçant le dénigrement dans la partie concédée, la mère de Julie présente son contenu comme de l'information préconstruite, interpartagée et non étonnante dans cette situation d'interaction. Le mépris s'actualise ici dans le fait de présenter le manque de valeur de la réceptrice comme non polémique pour la réceptrice, également objet du jugement émis, et comme relevant d'une vérité objective plutôt que du jugement de l'énonciatrice. L'inadéquation entre l'apparence physique de la cible et les critères de beauté de la personne méprisante n'est pas traitée comme une simple différence, mais comme un manquement à une norme, et légitime le fait de la « placer [...] en-dessous » (Koselak 2005).

Comme c'était le cas avec l'insulte, cet acte de mépris actualise une prise de pouvoir ontologique sur l'interlocutrice : l'énonciatrice s'attribue le droit de dire l'autre dans son être, et cela en présentant le fruit de sa pensée et de son jugement comme décentrés et objectifs. À la différence de l'insulte toutefois, où, dans les exemples analysés dans la section précédente, l'utilisation des termes « salope » ou « pute » rendait la disqualification

saillante, la conjugaison de deux actes à valeurs illocutoires contraires place la réceptrice dans une position délicate. Comme nous avons pu le voir avec la concession, la mise en forme du sens opérée par l'énonciatrice participe d'une mise à l'avant-plan du compliment, ce qui affiche une volonté de valorisation de l'autre plutôt que de dénigrement, et de coopération plutôt que d'affrontement. L'objectivation de l'acte disqualifiant et la possibilité de riposter sont alors plus difficilement accessibles en interaction.

Prise de pouvoir ontologique et soumission de l'autre

La prise de pouvoir à travers le dénigrement de l'apparence physique se confirme avec le recours à une injonction : « cache tes jambes, elles sont trop maigres ». Si une injonction, en tant qu'acte directif, est toujours menaçante pour la face puisqu'elle transgresse le territoire de l'autre (Vincent 2013), elle ne constitue pas nécessairement un acte de condamnation à moins de s'accompagner d'actes disqualifiants⁸⁴. Néanmoins, comme je l'ai souligné plus tôt, le fait que la locutrice rapporte cette injonction dans son témoignage de maltraitance est un indice de l'interprétation disqualifiante qu'elle en a faite dans la situation d'interaction originelle, c'est-à-dire de sa réaction et des effets sur soi. En effet, à lui seul le choix lexical de l'axiologique négatif « maigre » introduit une norme – non remplie – et reproche un manque à la réceptrice (Laforest & Vincent 2004) : il qualifie un être humain ou un animal « [q]ui manque de graisse et même de chair par rapport à sa taille et à son ossature »⁸⁵. Son intensification par l'adverbe « trop » exacerbe ce manquement et justifie un surplomb de la cible, qui devrait se couvrir car elle faillit aux attentes. Comme c'était aussi le cas dans les exemples [1] et [2], la condamnation de l'être est genrée, se fondant sur des normes socialement construites de ce à quoi une femme devrait ressembler. En intimant à l'interlocutrice de se couvrir parce qu'elle ne remplit pas les attentes envers les femmes, cette injonction puise sa force pragmatique dans les actes indirects de mépris et d'humiliation qui l'accompagnent. Elle tend alors à la soumission et exclusion de la cible par la dissimulation de son corps inadéquat.

⁸⁴ La réception dépend grandement du contexte énonciatif et du contrat communicationnel.

⁸⁵ D'après le TLFi. Voir en ligne l'entrée *maigre*, consultée le 14 octobre 2021 : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=434565135;r=1;nat=;sol=0;>

3.4. Stratification de la condamnation : vers la banalisation et l'intériorisation

À ce point de notre réflexion, il est apparu que le mépris subordonne. En effet, le sujet méprisant place l'autre en-dessous de soi en lui attribuant une place basse et, en miroir, se place en position haute. Il inscrit dès lors la cible dans la catégorie des « *mauvais objets* : en tant qu'exemplaire de sa catégorie, *l'objet n'est pas bon* » (Koselak 2005 : 7)⁸⁶. D'une certaine manière, cette subordination l'inscrit également à l'intérieur de soi, en le saisissant à travers le prisme de son système de valeurs, qui fait autorité. L'altérité est alors menacée, et ce tant par son exclusion que parce qu'elle n'est pas reconnue et traitée comme distincte de soi. De plus, l'analyse nous a montré que le mépris est, par son expression indirecte, difficile à objectiver en interaction. Dans cette section, nous verrons qu'il est de surcroît placé à l'arrière-plan énonciatif.

En effet, adresser à l'enfant l'acte de condamnation « t'es vraiment bon.ne à rien ! » (Mollie) n'est pas seulement insulter et mépriser, mais aussi reprocher d'être ainsi. Dans une relation intime telle que la relation parent-enfant, où chaque interaction et épisode violent se construit à partir d'un passé interactionnel sans cesse réactivé, la condamnation se construit par strates. Ceci est particulièrement visible dans l'extrait de Gabrielle :

[10] J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « Tu es retardée », « **Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?!** », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle ; je souligne)

La qualification péjorative « des abrutis pareils », qui participe de l'insulte et du mépris de la cible, situe la catégorisation des enfants dans le préconstruit. Le dénigrement sur le manque d'intelligence et de compétence et le mépris qui en résulte sont à l'arrière-plan énonciatif, localisés dans le syntagme prépositionnel « pour pondre des abrutis pareils ». Le procédé syntaxique de nominalisation, avec l'insertion de ces actes de condamnation dans un ensemble syntaxique plus grand, illustre ce qui se passe au niveau pragmatique : les actes d'insulte et de mépris sont situés dans l'interpartagé par les interlocutrices et interlocuteurs et constituent une fondation pour un autre acte de langage, la culpabilisation⁸⁷. Dans cette stratification, ce qui est mis à l'avant-plan énonciatif n'est pas l'insulte ou le mépris adressés à l'enfant mais le préjudice subi par le parent, avec une culpabilisation de l'enfant d'être tel que les actes le disent.

⁸⁶ Les italiques proviennent du texte source.

⁸⁷ Je définis et traite le reproche et la culpabilisation de l'être dans la quatrième partie de ce chapitre.

Le mépris prend alors une force de frappe supérieure, d'une part par la délocution de la cible, présente et réceptrice de la violence des actes pragmatiques – notons l'absence de pronoms de deuxième personne. La structure fortement expressive « qu'est-ce que j'ai pu faire pour... », qui n'appelle pas de réponse et n'a pas de destinataire direct-e, amplifie le préjudice subi par l'énonciatrice. L'adjectif « pareils » joue ici un rôle d'intensificateur, suggérant que la nomination « abrutis » ne suffit pas pour dire l'inintelligence et l'incompétence des enfants ciblé-es. La mise en emphase du décalage entre les attentes et la réalité de ce qu'est l'enfant, jugée inadéquate, est montrée comme une injustice et tend vers la victimisation.

D'autre part, en situant la condamnation dans le préconstruit, comme de l'information non polémique, et donc non étonnante pour l'interlocutrice ou l'interlocuteur, on tend vers une banalisation et une intériorisation du mépris par l'enfant. On atteint là un palier supérieur dans la condamnation et la transgression de territoire symbolique : en plus d'être condamné-e, la réceptrice de l'acte de condamnation devient complice malgré elle en comprenant que cette qualification péjorative la désigne, et en s'inscrivant dans l'univers de référence qui construit et légitime son statut bas et méprisable. Selon Michelle Van Hooland (2005a, 2008), renommer l'enfant avec des termes d'adresse dénigrants est un trait prototypique de l'interaction maltraitante. Cette caractéristique rejoint l'acte que nous analysons, car nous y retrouvons le placement de la condamnation dans l'interpartagé. En se reconnaissant voire en répondant à une qualification péjorative qui désigne sa personne, l'interactant-e pourrait sembler co-construire la place de dominé-e et méprisé-e assignée par le parent. Or, une tentative de réfutation de l'adéquation entre la qualification péjorative et soi comporterait des risques non négligeables pour l'enfant, pouvant attirer sur elle ou lui des représailles telles que des violences physiques ou des conséquences affectives.

Réification de l'altérité

En somme, la condamnation fondée sur la valeur même de l'enfant maltraité-e pointe vers le fait qu'elle ou il n'est pas considéré-e comme intrinsèquement porteuse ou porteur de valeur, voire de légitimité à exister comme tel-le. Cette condamnation est nourrie par une comparaison entre l'enfant réel-le et l'idée d'enfant projeté-e par le parent : le mépris vise l'incapacité à faire et à être *ce que* désire, *ce qui* satisferait le parent. En le fixant et condamnant dans son essence, dans ce qu'il ou elle serait, et ce selon la perspective, le

système de valeurs et les intérêts du parent, l'enfant est alors saisi-e comme objet : il ou elle n'est pas reconnu-e comme une altérité, c'est-à-dire comme entité distincte de soi, une condition pourtant nécessaire pour se construire comme sujet dans l'interaction (Moïse 2020). Ces actes de condamnation participent ainsi de la réification de l'enfant, c'est-à-dire le « processus par lequel on transforme quelque chose de mouvant, de dynamique en être fixe, statique »⁸⁸.

Dans la quatrième et dernière partie de ce chapitre, nous explorons davantage les actes de reproche et de culpabilisation dans l'interaction maltraitante. Comme nous avons déjà pu le constater à travers les exemples traités, la culpabilisation fonctionne main dans la main avec le mépris⁸⁹ ; souvent mise à l'avant-plan énonciatif par le parent, elle entérine le caractère méprisable de l'enfant en s'y surajoutant. Toujours en interrogeant ce qui fait la force de frappe des actes de condamnation rapportés et de la maltraitance qu'ils constituent, nous poserons la question du statut de l'enfant dans l'interaction et de sa place.

4. La culpabilisation : dérèglement de places et négation de l'altérité

4.1. Définitions

Acte de reproche

Le reproche est un acte direct par lequel un-e locutrice ou locuteur exprime sa « désapprobation sur l'être et/ou le faire » (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 85) d'une cible, qui est son interlocutrice ou interlocuteur. Comme le mépris, le reproche repose sur une comparaison implicite ; il prend sa source dans une non-congruence entre les comportements attendus chez l'interlocutrice ou interlocuteur et leur réalité, jugée insuffisante ou inadéquate par la locutrice ou le locuteur. Il se cristallise par le pointage de manques chez la cible, tels que le manque de respectabilité, d'intelligence, de compétence, etc (Laforest & Vincent 2004). Bien que le reproche vise un manquement à une norme souvent présentée comme évidente, ce sont bien « ses propres besoins inassouvis » que la locutrice ou le locuteur manifeste par le biais de cet acte de langage (Moïse, Meunier &

⁸⁸ D'après le Larousse en ligne. Voir l'entrée *réification* comme notion philosophique, consultée le 24 octobre 2021 : [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9ification/67739>]

⁸⁹ Fabienne Baider (2020) identifie d'ailleurs la culpabilisation comme une stratégie argumentative au moyen de laquelle des propos méprisants se construisent.

Romain 2019 : 85). Le reproche marque alors ce qu'on attend de l'interactant-e, que ces attentes soient consciencisées ou non, et relève d'un surplomb sur l'autre : son comportement fautif « prend valeur de preuve de ce qui n'est pas et qui devrait être, de ce que la personne n'est pas et qu'elle devrait être. » (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 85). Dès lors, le reproche met souvent en scène un passage de la condamnation du faire à celle de l'être (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 85). La condamnation sur l'être, par exemple « Quelle maladroite tu fais ! », sert alors, bien souvent, à reprocher un comportement particulier (Laforest & Vincent 2004) tel qu'avoir cassé un objet. En effet, comme nous l'avons dit plus tôt dans ce chapitre, les actes d'insulte et de mépris accomplis par le parent maltraitant se doublent d'un acte de reproche : « t'es vraiment bon.ne à rien ! » (Mollie) pourrait être glosé comme « je te reproche d'être un-e bon-ne à rien ».

Acte de culpabilisation

L'acte de reproche est souvent sous-tendu par une culpabilisation de l'autrice ou auteur du comportement fautif. Il s'agit là d'un acte indirect qui « vise à mettre l'autre en dette, en invoquant un manque de reconnaissance, et à exiger une réparation qui pousse le culpabilisé à se conformer aux souhaits de son culpabilisateur » (Neuburger 2008 cité par Moïse, Meunier & Romain 2019 : 89). La distinction entre acte direct et indirect, bien qu'utile pour dire le caractère insidieux de la culpabilisation, ne permet pas de différencier ces deux actes aisément. Comme nous l'avons dit, le reproche peut être accompli par des actes pragmatiques autres tels que l'insulte ; si la présence d'un acte de condamnation est souvent objectivable en présence d'une forme d'insulte, l'interprétation de l'acte de reproche sous-jacent peut davantage poser problème. N'ayant pas accès aux réactions de l'enfant dans l'interaction originelle ni aux intentions du parent, je considère qu'il est impossible de déterminer si un reproche se double ou non de culpabilisation. Ceci dit, notons que deux des locutrices identifient des comportements culpabilisants récurrents chez leur(s) parent(s) maltraitant(s) :

Elle me traite de pute quand je mets une jupe un peu courte, me **culpabilise dès qu'elle peut**. (Julie)

Mes parents sont des gens condescendants, méprisants, qui utilisaient l'humiliation, l'indifférence, la **culpabilité** et la peur **comme moyens de contrôle**. (Théa)

(je souligne)

N'oublions pas de prendre en considération la situation d'interaction dans laquelle ces actes sont rapportés, qui, comme nous en avons convenu, suggère une certaine force de frappe de ces actes, et donc des effets sur la cible. On peut alors s'attendre à ce que les reproches rapportés par les autrices et auteur des témoignages soient bien au-delà de reproches qui limiteraient la condamnation à un espace-temps particulier (Laforest & Moïse 2004) et ne toucheraient pas la cible dans son être (e.g. Tu n'as pas fermé la porte du frigo) – en somme, qui ne malmèneraient pas assez l'autre pour l'atteindre dans ce qu'elle ou il est, et rester en mémoire des années après.

Compte-tenu de ces éléments, il me semble plus pertinent et rigoureux de traiter ces actes ensemble. Je propose alors une classification thématique de ces deux actes pragmatiques, ce qui permettra de rendre compte des manquements soulevés et ciblés par le parent.

4.2. La relation parent-enfant : un rapport de places asymétriques

Puisque le reproche relève d'un manque en soi projeté sur l'autre, nous ne pouvons analyser les actes culpabilisants sans questionner de manière plus approfondie la place accordée à l'enfant par le parent maltraitant, et ce par rapport à soi et à ses besoins. Dans une relation parent-enfant prototypique, quel rapport de places trouve-t-on et quelles sont les attentes entre interactant-es ? En quoi l'interaction maltraitante diverge-t-elle d'une interaction parent-enfant non maltraitante ?

L'interaction parent-enfant est fondamentalement asymétrique. Si toute interaction peut être considérée asymétrique, puisque parcourue de prises de surplomb d'un-e interactant-e sur l'autre, il s'agit là d'une interaction asymétrique « en vertu du statut même des participants » et dans son entièreté (Laforest & Vincent 2006 : 8). De façon non exhaustive, nous pouvons identifier les paramètres asymétrisants suivants⁹⁰ :

- des âges et stades de développement différents : des compétences langagières et des connaissances du monde inférieures à celles du parent ;
- une dépendance matérielle et immatérielle envers le parent (e.g. prise en charge financière, déplacements, nourriture, éducation, besoins affectifs...) ;

⁹⁰ Ces paramètres sont à nuancer selon l'âge de l'enfant.

- l'enfant vit (généralement) sur le territoire du parent.

Un rapport d'autorité ?

Ainsi, les attentes nourries envers l'enfant diffèrent largement des attentes envers le parent : le parent apporte à l'enfant des éléments dont il ou elle a besoin et ne pourrait se procurer à ce stade de son développement. Les places sont complémentaires avec, d'une part, un rôle de garant-e endossé par le parent, et d'autre part un statut qui assure protection et guidance à l'enfant. Ce rapport de places correspond à un rapport d'autorité ; il consiste, d'après Claudine Moïse, Emmanuel Meunier et Christina Romain (2019 : 25-26), en une « relation de reconnaissance mutuelle dans une situation asymétrique » où l'un-e des interactant-es se trouve en position haute, et l'autre en position basse. Malgré l'asymétrie qui caractérise ce rapport de places, une telle relation « ne se confond pas avec une relation de domination, en ce qu'elle est une relation co-construite [...] et rassurante » (*ibid.* : 26).

Au-delà du « donné » (Laforest & Vincent 2006), c'est-à-dire les paramètres ci-dessus qui d'emblée asymétrisent l'interaction parent-enfant, il faut aussi penser les places asymétriques comme « produit de l'interaction » (*ibid.* ; Cooren & Robichaud 2006 : 114) :

L'asymétrie, en tant que produit de l'interaction, se réaliserait donc au fil des positionnements interlocutifs, des types d'actes de langage produits et satisfaits, et des travaux de face (*facework*) respectifs. Construire une relation asymétrique consisterait donc à produire ou à reproduire dans l'interaction quelque chose qui affirmerait une différence.

Pour répondre à la question « Comment asymétrise-t-on une relation ? », François Cooren et Daniel Robichaud (*ibid.*) répondent qu'il faut mener une « analyse des mécanismes (linguistiques ou autres) par lesquels les interlocuteurs parviennent à affirmer ou à confirmer des différences au cours de l'interaction, que ce soit en termes de ressources, de statut, ou de pouvoir ». Pour l'analyse des actes de condamnation relevés par les autrices des témoignages, il me semble que la question à poser n'est pas tant comment le parent asymétrise la relation avec son enfant, une relation intrinsèquement asymétrique en raison des paramètres explicités plus haut, mais si – et comment – le rapport d'autorité constitutif de cette relation se mue en rapport de domination dans l'interaction. Pour répondre à cette question, penchons-nous maintenant sur les motifs de la culpabilisation sur l'être mobilisés par le parent maltraitant.

4.3. Vers le discours de haine

Motifs des actes de reproche et de culpabilisation sur l'être

On peut distinguer quatre grands motifs de culpabilisation sur l'être dans les actes de langage rapportés par les autrices et auteur des témoignages ; comme nous le verrons, ces motifs sont bien souvent combinés dans les actes culpabilisants, surtout dans le cas des actes les plus violents.

- le fait d'être un fardeau pour le parent ;
- le fait de ne pas être aimable, au sens de digne d'amour ;
- l'incapacité à rendre le parent heureux ;
- le fait d'exister comme tel·le, avec reproche de la naissance.

Le Trésor de la langue française informatisé définit le fait d'être un fardeau comme « [ê]tre à charge à quelqu'un, le gêner »⁹¹. Le fait de gêner est lui défini comme « [c]onstituer un obstacle, une entrave à l'activité de quelqu'un ou au fonctionnement de quelque chose »⁹². Constituer un fardeau se fait alors nécessairement selon un point de vue subordonnant posé sur soi, en tant que partie de la sphère de l'autre, et en mettant à l'avant-plan le fonctionnement de l'autre. Voyons les exemples suivants :

[3] Il nous disait souvent « **t'es vraiment bon.ne à rien ! (...)** » (Mollie)

[10] J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « **Tu es retardée** », « Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?! », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle)

(je souligne)

On retrouve ici des insultes ontotypiques méprisantes qui, par le reproche de manque d'intelligence et de compétence à la cible, montrent l'enfant comme inadéquat·e et insuffisant·e. Il me semble que toute la condamnation de l'être déployée tend à mettre l'enfant en dette, lui construisant et assignant une faute diffuse : celle de ne pas correspondre à l'enfant désiré·e, de déborder de la place réifiante projetée par le parent, et

⁹¹ Voir l'entrée *fardeau* du TLFi, consultée le 26 octobre 2021 : [<https://www.cnrtl.fr/definition/fardeau>].

De façon toute à fait intéressante, l'exemple cité pour cette définition est issu de la nouvelle « Un parricide », de Guy de Maupassant : « Étaient-ils mes parents, ces gens pour qui je fus un fardeau abominable, une terreur, une tache d'infamie ».

⁹² Voir l'entrée *gêner* du TLFi, consultée le 26 octobre 2021 : [<https://www.cnrtl.fr/definition/g%C3%AAner>]

donc de « gêner » par sa non-congruence. L'extrait suivant du témoignage de Théa, dont le père affirme « "les enfants, ça doit obéir" », traduit l'intériorisation du fait que son frère et elle-même étaient perçus-es comme des fardeaux par leurs parents adoptifs et une nécessité de mettre en place des stratégies d'adaptation :

[11] Mon frère avait de gros troubles de l'apprentissage et du comportement. Alors moi, il valait mieux que j'en « rajoute pas ». Que je ne fasse pas de vagues. Que je ne sois pas un fardeau supplémentaire. (Théa)⁹³

Le fait d'être un fardeau se double d'une culpabilisation sur le fait de ne pas être aimable, au sens d'être digne d'amour, dans le reste de l'extrait de Gabrielle (« "Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants." ») ainsi que dans l'acte rapporté par Albane :

[12] Les crises ont commencé à devenir de plus en plus fortes et pour des raisons toujours incohérentes et incompréhensibles, souvent même sans que je ne fasse rien, il s'acharnait sur moi, m'obligeant alors à partir de chez lui **en me disant qu'il me détestait et qu'il ne voulait plus jamais me voir**. (Albane)

On note dans ces deux extraits la négation totale de l'amour éprouvé pour l'enfant⁹⁴, avec « ne vous aime pas » et le verbe « détester », qui dit une aversion pour quelque chose ou quelqu'un-e⁹⁵. On relève une mise en emphase du rejet de l'enfant, qui ne se limite pas au moment présent mais s'étend au plus haut degré (« rien à foutre »⁹⁶, « plus jamais »).

Cette culpabilisation sur le fait de ne pas être aimable verse dans un troisième motif, celui d'être incapable de rendre le parent heureux. On voit là comment ces motifs de condamnation sur l'être saisissent l'enfant comme objet dans la sphère du parent, en tant qu'il ou elle ne correspond pas aux attentes. Pourtant, comme nous l'avons constaté plus tôt à propos des actes de mépris, les manques qui lui sont reprochés ne sont pas des comportements isolés et modifiables ici – l'objet de la culpabilisation est l'enfant dans son être, et son entièreté. En effet, dans son degré le plus extrême cette culpabilisation débouche sur le reproche d'exister :

⁹³ Je n'ai pas retenu cet extrait pour l'analyse des actes de condamnation car le segment entre guillemets n'était pas clairement identifiable comme le discours rapporté des parents de la locutrice.

⁹⁴ Ces exemples diffèrent toutefois, en ce que la mère de Gabrielle affirme ici que l'autrice du témoignage et sa sœur ne sont pas aimées *par leur père*, dont elle est séparée.

⁹⁵ D'après le TLFi. Voir en ligne l'entrée *détester*, consultée le 26 octobre 2021 : [<https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9tester>]

⁹⁶ L'utilisation du verbe grossier « foutre » aggrave ici la condamnation (Moïse, Meunier & Romain 2019).

[7] « **On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative** ». Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « **J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m..** » a détruit ma scolarité. (Jane)

[10] J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « Tu es retardée », « **Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?!** », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle)

[13] Je suis un enfant non désiré, né à la fin des années 80 alors que ma mère avait à peine 21 ans. Mes parents ont divorcé lorsque j'avais 2 ans et j'ai longtemps vécu avec ma mère. Aussi loin que je m'en souviens, **elle m'a toujours dit que j'étais la plus grosse erreur de sa vie.** (Matthias)

(je souligne)

Dans ces actes, qui sont sans doute les plus violents du corpus, les quatre motifs de culpabilisation sont combinés. Précisons par ailleurs que ces trois actes rapportés semblent avoir été accomplis lorsque Gabrielle, Matthias et Jane étaient encore enfants. La culpabilisation sur le fait d'être un fardeau, constitutive de toute la condamnation de l'être dans ces actes rapportés, est poussée à son extrême en niant à l'enfant son droit d'exister. En effet, la culpabilisation atteint ici le fait d'être né·e et exister comme tel·le : en tant que fille plutôt que garçon pour Jane, ou en tant que personne insuffisamment intelligente pour Gabrielle ; pour Matthias, la culpabilisation repose sur le fait d'être né alors qu'il était « non désiré ». En présentant la naissance et l'existence de l'enfant comme préjudiciables pour le parent, ces reproches de la naissance culpabilisent aussi sur le fait de ne pas être aimable et d'être incapable de rendre le parent heureux. Il est notable qu'ils comportent des facteurs aggravants de la violence verbale (Moïse, Meunier & Romain 2019), notamment avec l'utilisation de mots grossiers (« pondre », « abrutis », « couilles », « sous-m[erdes] ») ; en outre, la manière dont Gabrielle, Matthias et Jane rapportent ces actes suggère qu'il s'agissait de scripts, c'est-à-dire de phrases répétées voire martelées (« entendre jour et nuit que [...] », « elle m'a toujours dit que [...] », « J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de [...] »).

Haine de l'altérité

La transgression du territoire symbolique de l'enfant est ici totale, puisque même son droit à exister est assailli, et ce de façon récurrente. Par la négation du droit à exister, ces actes culpabilisants actualisent une destruction symbolique de la cible et, dès lors, tendent vers le discours de haine. Jugée menaçante pour l'intégrité du sujet, l'altérité ne peut être

reconnue par celui-ci (Lorenzi Bailly & Moïse 2021) : « il n'y a, fondamentalement, pas de place pour l'autre dans le discours de haine » (Fracchiolla & Sini : 7). Nolwenn Lorenzi Bailly et Claudine Moïse (2021 : 12) définissent le discours de haine directe selon trois critères :

[...] il nous est apparu qu'un discours pouvait être défini comme « discours de haine directe » à partir du moment où il remplissait trois conditions concomitantes : i) s'appuyer sur une dimension discursive pathémique (liée aux émotions), ii) mobiliser des marqueurs de négation de l'altérité, iii) avoir recours à des actes de condamnation, c'est-à-dire à des formes de violence verbale qui malmènent l'identité d'autrui, de l'insulte à la menace, entre autres. Ces trois caractéristiques discursives permettraient de définir un discours comme haineux.

Nous trouvons bien ces trois conditions dans les actes [7], [10] et [13] ci-dessus : ces énoncés rapportés comportent plusieurs actes de condamnation qui visent l'être et nient l'autre en mettant en doute sa légitimité à exister. Ces actes culpabilisants prennent aussi une dimension pathémique, notamment avec des modificateurs emphatiques (« des abrutis **pareils** », « ces **sous-m[erdes]** », « la **plus grosse erreur de ma vie** » ; je souligne) et des termes grossiers, qui marquent une colère envers l'enfant qui reçoit l'acte. Ces actes prennent également une tonalité plaintive avec la formulation expressive « Qu'est-ce que j'ai fait pour... » et l'expression du regret avec « J'aurai dû... » et « t'étais notre dernière tentative ».

Légitimation de la violence

Puisque les quatre motifs de culpabilisation de l'être portent sur l'enfant tel-le qu'il ou elle affecte négativement la vie du parent et ne satisfait pas ses besoins, c'est le tort causé par l'enfant qui est rendu saillant dans ces actes. En miroir, cette culpabilisation s'accompagne d'un procédé de victimisation qui construit l'enfant, par ses manquements, comme responsable d'un préjudice subi par le parent. Le parent légitime ainsi la condamnation de l'être en la présentant comme réaction à une faute commise par la cible, ce qui rejoint la légitimation de la haine et de la violence engagées envers l'altérité dans les discours de haine (Lorenzi Bailly 2022). Ceci fait écho au récit d'une scène de violence physique et verbale de Gabrielle, où la violence verbale survient après la violence physique :

J'avais découvert que ma mère fouillait tous mes messages et qu'elle avait fait de même avec la messagerie de ma sœur et elle était vraiment en colère de ce qu'elle y avait trouvé : des messages de ma sœur disant que nous étions malheureux. / **Alors la réaction qu'elle a eu face à ça et de me coller une droite en pleine face. Me sonnait pendant un instant.**

Mon frère l'a retenu sinon elle me sautait dessus. Elle bavait, **criant que j'étais qu'une salope, une vraie connasse, immonde et ingrate.** (Gabrielle ; je souligne)

Ceci est interpellant car la violence physique, étant « l'ultime recours pour se faire entendre » (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 13) éclate typiquement après la violence verbale⁹⁷. La violence verbale fulgurante à l'œuvre ici, avec l'utilisation d'un acte de condamnation de l'être direct, l'insulte, pourrait être analysée comme une légitimation de la violence physique qui l'a précédée : les manques de respectabilité et de reconnaissance reprochés par le parent sont présentés comme un affront. Face à cette transgression de territoire, la violence physique est présentée comme légitime, voire nécessaire, pour restaurer son intégrité.

4.4. Perversion des places

Il nous faut maintenant répondre à la question posée à la fin de la section 4.2 : à travers l'utilisation des actes analysés, le rapport d'autorité constitutif de la relation parent-enfant se mue-t-il en rapport de domination dans l'interaction, et si oui, comment ? Quelles sont les conséquences en termes des places occupées et de reconnaissance dans l'interaction ?

À travers l'utilisation des actes de condamnation de l'être, il est apparu que la position de garant-e de la relation attendue dans une relation bientraitante se charge d'une supériorité sur autrui. Elle se cristallise par une prise de pouvoir ontologique sur l'autre, en touchant et visant sa valeur et son essence par des « projectile[s] verb[aux] » (Larguèche 1993 citée par Lagorgette 2006). Comme nous avons pu le voir dans la section sur le mépris, les catégorisations et assignations de propriétés disqualifiantes qui constituent ces attaques sur l'être sont parfois localisées dans le préconstruit, ce qui les présente comme de la connaissance du monde interpartagée. La position basse de l'enfant n'est alors pas une place rassurante, mais devient lieu d'attaque sur son être, avec des disqualifications préconstruites et réactivables à tout moment.

Une composante essentielle du rapport d'autorité est que les interactant-es se reconnaissent mutuellement dans leurs places haute et basse, et que ce rapport se co-construit (Moïse, Meunier & Romain 2019). Or, le recours à des actes qui malmènent la face de son enfant,

⁹⁷ Voir le modèle de montée en tension de la violence verbale fulgurante dans Moïse, Meunier & Romain 2019 : 13.

avec des disqualifications qui attaquent l'estime de soi à travers les sphères des valeurs, du social et de l'intime⁹⁸ va à l'encontre d'une reconnaissance de celle ou celui en position basse et donc d'une co-construction de la relation. L'asymétrie qui caractérise la relation parent-enfant est alors exacerbée dans l'interaction maltraitante : dans l'accomplissement des actes de condamnation de l'être, le parent en position haute se fait sujet tout puissant, saisissant l'autre à travers le prisme de ses valeurs, attentes et besoins projetées sur elle ou lui. À l'inverse, l'enfant est réifié-e par des comparaisons implicites ou explicites à ce qu'il ou elle devrait être, qui sous-tendent le mépris et la culpabilisation.

Par ailleurs, un renversement des places semble récurrent dans les interactions relatées dans les témoignages. Par exemple, l'enfant se montre plus responsable ou/et lucide que le parent (e.g. Nathalie, Albane), ou/et doit adopter des comportements adaptatifs (e.g. Julie). Dans les extraits ci-dessous, les très jeunes Jane et Matthias subissent l'assignation à une place où il et elle doivent, à la manière d'un pair, conseiller et prendre en charge leur parent :

Mais être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille, donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie, autant qu'elle le vivait. (Jane)

Quand j'étais petit, je suis rapidement devenu l'homme de la maison, en tout cas dans les moments où elle était célibataire. Ce qui signifie que je suis devenu son confident en partageant tous ses malheurs. Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ». (Matthias)

Ceci va à l'encontre d'une relation parent-enfant prototypique (et bientraitante), qui est quant à elle régie par un rapport de places asymétriques et complémentaires.

Ainsi, dans les exemples d'actes de condamnation de l'être analysés, la maltraitance s'actualise certes par la prise de position haute sur l'autre, mais aussi par une pervertissement des rôles filiaux : par le biais d'actes culpabilisants, le parent place l'enfant dans une position de responsabilité et de dette symbolique. Que ce soit par l'exacerbation de l'asymétrie ou par l'insertion d'une symétrie inappropriée pour l'âge de l'enfant et dans sa relation avec le parent, il apparaît à travers les actes analysés que l'interaction maltraitante n'a pas permis la co-construction de places. Cette co-construction impossible empêche

⁹⁸ Voir les trois sphères de l'estime de soi dans Moïse, Meunier & Romain 2019 (81) : le sentiment de dignité (sphère du social), le sentiment d'estime sociale (sphère des valeurs), et la confiance en soi (sphère de l'intime).

alors la reconnaissance de soi comme sujet : « [ê]tre entendu, y compris dans les situations asymétriques, c'est se voir reconnaître une place qui sécurise, et donc une qualité de sujet. » (Moïse, Meunier & Romain 2019 : 27) .

Conclusions

Dans les actes rapportés que nous avons analysés dans ce chapitre, la condamnation de l'être participe alors de deux mouvements. D'une part, l'altérité est rejetée, rétrogradée par son abaissement à un rang inférieur : l'enfant est insuffisant-e, ne remplit pas les attentes du parent. La comparaison implicite avec ce qui serait attendu, fondée sur le système de valeurs du parent et donc sur ses représentations (notamment en termes de genre), est réifiante en ce qu'elle nie son altérité. L'altérité est parfois poussée hors du monde du parent maltraitant, ce qui verse dans le discours de haine puisqu'il s'agit de faire disparaître l'autre tel-le qu'elle ou il est, altérité menaçante pour l'intégrité du sujet.

Dans le même temps, la condamnation inscrit l'autre dans la sphère du parent maltraitant : l'enfant maltraité-e est appréhendé-e comme objet dans la sphère d'un sujet tout puissant, saisi-e et traité-e à travers le prisme de ses valeurs, besoins et désirs. Ceci s'actualise par une mise en dette qui peut aller des comportements et au manque de reconnaissance (voir la partie 2 de la classification, en Annexe 2), au fait d'exister comme tel-le. En somme, la maltraitance que nous avons observée à travers les actes de condamnation de l'être consiste, à différents degrés, à exclure l'enfant mais aussi à le ou la faire sien-ne – deux mouvements réifiants qui ne permettent pas la reconnaissance de l'altérité comme distincte de soi, pourtant nécessaire pour reconnaître à l'autre une place de sujet (Moïse 2020).

En outre, il est apparu dans les actes qui ont fait violence que la condamnation de l'être se construit par strates. La strate la plus saillante, qui relève souvent du reproche ou/et de la culpabilisation, est sous-tendue par une condamnation préconstruite et réactivable, montrée comme non étonnante et interpartagée dans l'interaction maltraitance. Ceci a pour effet de rendre certains actes – comme les insultes ontotypiques ou le mépris – moins facilement objectivables en interaction, et de soumettre l'autre ; de plus, elle légitime la violence verbale ou physique en la présentant comme réaction à un faire ou à un être préjudiciable pour le parent.

Après cette exploration de la situation d'interaction primaire, il nous faut désormais retourner à la situation d'interaction qui a lieu sur Parents toxiques. Comme nous en avons convenu dans ce chapitre, rapporter ces actes de condamnation dans le témoignage implique qu'ils ont été reçus comme violents – et, peut-être même, qu'ils font encore violence. Il nous faut alors, dans le quatrième et dernier chapitre de ce mémoire, interroger ce que les autrices des témoignages *font* de leur expérience de maltraitance à travers cet acte volontaire de témoignage : comment la représentent-elles ? Comment (re)manient-elles le soi réifié, produit de l'interaction maltraitante ?

Chapitre 4 : ***Se (re)construire comme sujet : remaniement de soi et agentivité***

Introduction

Les deux chapitres d'analyse qui ont précédé investissaient deux situations d'interaction différentes. Dans le chapitre 2, nous nous sommes intéressé·es à la prise de parole des autrices de Parents toxiques et avons exploré ses paramètres et points de tension. J'ai identifié deux stratégies discursives par lesquelles les locutrices opèrent la catégorisation de leur parent et de leur vécu, une catégorisation nécessaire pour se légitimer à parler de maltraitance sur le compte Parents toxiques, mais délicate au vu de la confrontation entre son vécu et une catégorie collective. Il est alors apparu que le marquage de l'anormalité et l'expression des conséquences de la maltraitance étaient utilisés par toutes les locutrices. Dans le chapitre 3, il a alors fallu nous rapprocher de la situation d'interaction première telle qu'elle transparait à travers les témoignages ; à cette fin, j'ai placé la focale sur les actes de condamnation de l'être rapportés par les locutrices. Dans un dérèglement du rapport de places attendu dans une interaction parent-enfant bientraitante, il est apparu que l'altérité y était rejetée voire niée et n'était pas reconnue comme distincte de soi. L'enfant maltraité·e, réifié·e, n'était ainsi pas reconnu·e comme sujet.

Depuis le début de ce travail, j'interroge ce qui se joue dans la prise de parole volontaire des autrices et auteurs de Parents toxiques – rappelons qu'elles et ils ont pris la décision de répondre à l'invitation de la créatrice du compte. Selon Boris Cyrulnik (2017), s'il est impossible d'agir sur une blessure psychique, puisque déjà infligée, le sujet a la possibilité de remanier la manière dont il se la représente et, ainsi, de gagner en liberté par rapport à elle. C'est ce qui nous intéresse dans ce quatrième et dernier chapitre, où je considère que le témoignage n'est pas seulement informatif, mais aussi – et surtout – performatif (Nossik 2014). Dans cette perspective, les autrices n'écriraient pas pour informer le lectorat de l'état d'une réalité mais pour accomplir quelque chose par leur acte de parole. Je vise alors

à répondre à la question suivante : que fait la locutrice de son expérience, dans et par son témoignage ? Comment représente-t-elle son vécu, comment le fait-elle histoire ?

Dans un premier temps, qui sera théorique et réflexif, nous nous intéresserons aux caractéristiques du récit ; il faudra notamment expliquer ce qu'il fait de la réalité narrée, et la manière dont la locutrice le construit en interaction. Dans un second temps, cette fois analytique, nous nous pencherons sur le sens que les locutrices de Parents toxiques donnent à leur récit à travers une analyse des procédés évaluatifs ; nous nous fonderons pour ce faire sur une stratégie discursive identifiée dans le chapitre 2, le marquage de l'anormalité. Il faudra, à l'issue de cette analyse, interroger le statut et la fonction de l'évaluation dans les récits de témoignages de maltraitance parentale étudiés.

1. Entre récits et réalités : jalons théoriques

1.1. Représentation d'une réalité

Forme du récit et « mise en intrigue »

Loin d'être une simple suite d'événements, le récit présente une dynamique qui lui est insufflée par la manière dont la narratrice ou le narrateur raconte les événements. En considérant les apports des structuralistes et des sociolinguistes (entre autres, Propp 1970, Labov & Waletzky 1967, Labov 1993, Bres 1993), Jean-Michel Adam (1996) en propose la structure narrative suivante, où le récit progresse par mouvements appelés *macropropositions* (Pn) :

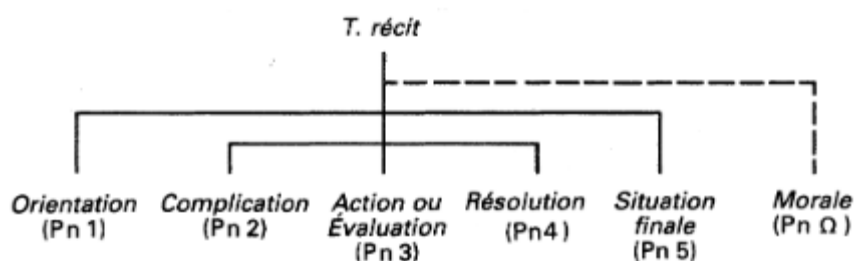


Figure 11 : La structure narrative du récit (Adam 1996, chapitre 5 : §8)

Cette structure souligne la symétrie entre l'orientation ou situation initiale d'un récit, qui sert de « point d'ancrage pour l'adjonction d'informations nouvelles » (*ibid.* : §55), et la situation finale, qui correspond – prototypiquement – à une version transformée de la

situation initiale. La complication, l'action (ou évaluation⁹⁹), et la résolution constituent quant à elles une « problématisation » des événements relatés, nécessaire pour qu'il y ait récit (*ibid.*). Pour Jean-Michel Adam (*ibid.* : §11-37), le récit relève alors de six constituants : une succession d'événements, une unité thématique, une unité d'action, des prédicats transformés, une causalité narrative et une évaluation finale.

Ainsi, le récit est avant tout représentation, car il est la « traduction » d'événements ou d'actions dans le discours (Adam & Revaz 1996 : 14). Leur « narrativisation » s'opère en passant « de la chronologie à la logique singulière du récit qui introduit une problématisation par le biais des macropropositions Pn2 [complication] et Pn4 [résolution] » (Adam 1996, chapitre 5 : §31). Autrement dit, il y a « mise en intrigue », dans les mots de Paul Ricoeur, d'événements autrement linéaires et égaux en saillance (*ibid.*). Cette représentation suppose alors une perspective particulière de l'instance racontante sur les événements.

Récit et persuasion

L'acte de mise en récit est donc sous-tendu par une orientation du regard du lectorat ou de l'auditoire sur une portion de réalité ou de fiction, d'une manière telle qu'il rend saillant ce qui sert la représentation recherchée et invisibilise ce qui ne lui est pas pertinent ou la dessert. Nous retrouvons alors dans le récit la dimension argumentative constitutive de tout discours telle que décrite par Ruth Amossy (2008, 2012), c'est-à-dire la tendance d'un discours – dont la visée principale et assumée n'est pas de convaincre – à influencer de quelque manière les interlocutrices et interlocuteurs. Dans les témoignages, la mise en récit a une visée véridictoire dans la mesure où une locutrice ou un locuteur fait « œuvre de vérité » (Hugonnier & Moïse 2022) vis-à-vis de faits dont elle ou il a fait l'expérience directe.

Il me faut alors interroger les implications du rapport à la vérité des témoignages que j'étudie. Faut-il traiter ces récits différemment de ceux qui ne visent pas à attester la véracité de faits et de leur interprétation ? Plus largement, peuvent-ils être appréhendés de la même manière que des récits qui représentent des histoires ancrées dans un monde diégétique imaginé par une autrice ou un auteur ? Pour répondre à ces questions, attardons-

⁹⁹ Je définirai l'évaluation dans la section 1.3 de ce chapitre.

nous sur la différenciation entre « récit factuel » et « récit fictionnel » ainsi que les problèmes qu'elle soulève.

1.2. Entre « faits » et « fiction » : embarras théorique et méthodologique

Dans *Fiction et diction* (2004), Gérard Genette regrette que le récit fictionnel soit en narratologie considéré comme le « récit par excellence » ; il aurait une forme de « privilège » par rapport aux récits que l'auteur nomme « récits factuels », dans le sens de récit non fictionnel. Il interroge alors ce qui différencie ces deux types de récits.

Les récits fictionnel et factuel présentent notamment une différence en termes de *voix*, i.e. « Qui parle ? » : là où le récit fictionnel se définit par une dissociation de l'autrice¹⁰⁰ et de la narratrice, instance créée par cette première, « leur identité rigoureuse [...], pour autant qu'on puisse l'établir, définit le récit factuel » (*ibid.* : 155). Notons ici que c'est le cas des récits de mon corpus : l'autrice des témoignages est bien la narratrice de son histoire, et son récit la met en scène à plusieurs moments passés de sa vie. Comme dans les récits autobiographiques de première personne, il y a alors « identité » entre les trois instances « auteur = narrateur = personnage » (Lejeune cité par Genette 2004 : 154)¹⁰¹. L'identité de la narratrice et de l'autrice n'est pas anodine car elle signifie que l'autrice ne crée pas d'instance médiatrice qui prendrait la responsabilité du récit à sa place (*ibid.*) mais, plutôt, manifeste un « engagement sérieux [...] à l'égard de ses assertions narratives »¹⁰² (*ibid.* : 162). Puisque l'autrice raconte et prend le récit à sa charge, la narratrice est dès lors une instance superflue dans ces « récits factuels » (*ibid.*).

En dépit de cette différence majeure entre le récit fictionnel et le récit factuel, Gérard Genette (*ibid.* : 164-167) signale la porosité entre ces deux types de récits. Käte Hamburger a ainsi montré que les romans écrits à la première personne empruntent des « allures narratives » à un type de récit factuel, le récit autobiographique (Hamburger 1957 citée par

¹⁰⁰ J'utilise un féminin générique dans ce paragraphe pour faciliter la lecture.

¹⁰¹ Les liens d'identité entre les trois instances sont toutefois de natures différentes : l'autrice/auteur et personnage partagent une « identité juridique », c'est-à-dire d'état civil et la narratrice/narrateur et le personnage partagent une « identité linguistique entre sujet d'énonciation et sujet d'énoncé » (Lejeune cité par Genette 2004 : 162).

¹⁰² Gérard Genette précise que cela ne signifie pas que l'autrice ou auteur ne peut mentir ou se tromper. Il fait référence aux travaux de John Searle (1975 cité par Genette 2004) sur les actes de langage dans la fiction, où l'autrice ou l'auteur accomplit des « assertions feintes ».

Genette 2004). À l'inverse, les procédés de « fictionnalisation » qu'elle a mis en évidence, comme l'accès direct aux pensées d'autrui, sont aussi mobilisés par les auteurs et autrices de récits factuels (*ibid.*).

Plus récemment, des chercheuses et chercheurs questionnent la pertinence du critère fictionnel *versus* factuel pour classer les récits (« Avant-propos. Entre fait et fiction » 2012). Ils et elles avancent une difficulté méthodologique à déterminer le « statut ontologique » des faits relatés par un récit, même s'il « se présente ouvertement comme factuel ou fictionnel » (*ibid.* : 7). En outre, le récit ne peut exister que dans le langage, à travers un acte de parole par lequel une narratrice ou un narrateur « articule verbalement une série de faits et permet à ceux qui l'écoutent de prendre acte de la manière dont une histoire (peu importe si elle est réelle ou imaginaire) s'est déroulée » (*ibid.*). Focaliser le statut factuel ou fictionnel des faits relatés mènerait, pour les autrices et auteurs (*ibid.*), à passer à côté de cette « médiation narrative » et de l'essence du récit.

Positionnement dans le cadre de ce travail

Il me faut alors clarifier ma position. En partant du travail de Gérard Genette (2004), je considère que les autrices de *Parents toxiques* narrent leur propre récit et prennent en charge cette narration, ne créant pas une instance narrante distincte. Je ne dissocierais pas les instances autrice/auteur et narratrice/narrateur pour analyser mon corpus, à part pour mobiliser leurs sens distincts de « personne qui a écrit le témoignage » et de « instance qui raconte ». La prise en charge narrative des témoignages par les autrices m'aide également à me positionner envers le statut ontologique des faits rapportés.

D'une part, attester la véracité des témoignages de *Parents toxiques* n'est pas mon propos et il me serait impossible de vérifier si les faits que relatent les autrices sont « vrais ». La question de leur véracité pose problème : selon quelle perspective faudrait-il saisir cette vérité ? Selon la perspective de l'agent du comportement maltraitant, avec ce qui a été accompli par le parent physiquement ou dans le discours, ou bien celle du patient, avec les effets portés sur lui ou elle ? Le point de vue¹⁰³ du patient n'est aucunement superflu pour penser la maltraitance, puisque ce sont les effets produits sur l'enfant, avec un

¹⁰³ J'utiliserai le terme « point de vue » dans le sens de perspective, pour distinguer le point de vue de l'agent du point de vue du patient dans un procès.

manquement à ses besoins fondamentaux, qui font la maltraitance – et ce sans qu’il y ait nécessairement une intentionnalité de la part du parent¹⁰⁴ ni l’accomplissement d’une action violente verbalement ou/et physiquement, comme dans le cas de négligences (Tursz 2018).

D’autre part, je ne vise pas à accéder aux faits « bruts », mais, plutôt, traite la manière dont ils sont (re)maniés dans le témoignage – ce qui se joue au-delà de la dichotomie du vrai et du faux. Je considère alors, en me fondant sur l’« engagement sérieux » dans la reconstruction du monde qui vient avec la prise en charge du récit (Genette 2004), que les autrices représentent *leur* vérité, c’est-à-dire le sens qu’elles attribuent aux faits relatés ; les tensions ou déformations qui pourraient s’y trouver font partie intégrante de cette vérité telle qu’elle s’élabore à ce moment précis de production du récit.

Toutefois, cette vérité ne peut pas être envisagée par et pour elle-même : « un récit ne trouve son sens qu’à accomplir un certain effet sur celui (ou ceux) à qui (auxquels) il est destiné. » (Adam 1996, chapitre 1 : §4). Parce que ces récits ne sont pas privés, mais que les narratrices ont choisi de s’engager dans une mise en récit publique, il nous faudra comprendre ce qu’elles tendent à accomplir dans l’interaction avec la créatrice du compte et la communauté de Parents toxiques. Intéressons-nous alors, par le biais du récit oral, aux enjeux et à la forme du récit dans l’interaction.

1.3. Récit et interaction

Le sociolinguiste William Labov, avec Joshua Waletzky puis par lui-même (Labov & Waletzky 1967 ; Labov 1993), a été le premier à s’intéresser au récit oral tel qu’il existe et prend sens dans les interactions. Les récits qu’ils ont analysés se distinguent des récits jusqu’alors étudiés dans la littérature scientifique, qui prenaient pour objet des récits complexes, produits de longues traditions littéraires et/ou orales (e.g. les mythes, légendes) : les locutrices et locuteurs ne sont pas des conteuses et conteurs d’histoire « expert-es » ou « sophistiqué-es », mais un échantillon représentatif de la population,

¹⁰⁴ J’ai évoqué la question de l’intentionnalité dans la section 1.2 du chapitre 3, à propos des actes reçus comme violents par les autrices des témoignages.

issu·es de catégories d'âge et de classe sociale différentes, qui produisent des récits à propos d'expériences personnelles au cours d'un entretien (Labov & Waletzky 1967).

William Labov et Joshua Waletzky (*ibid.*) montrent que pour qu'il y ait récit, il faut qu'il y ait une « séquence primaire » comprenant deux « propositions narratives », c'est-à-dire des propositions liées à une autre proposition par une « jonction temporelle ». Ces propositions ont la forme « *a s'est produit* » (puis) « *b s'est produit* », et ne peuvent être déplacées sans que l'interprétation du récit soit modifiée : la deuxième proposition est comprise comme consécutive à la première sans qu'il y ait nécessité d'un connecteur logique. Les auteurs interrogent alors ce qui fait que les locuteurs et locutrices divergent de cette forme linéaire *a s'est produit (puis) b s'est produit (puis) etc.*

L'évaluation dans le récit

Les auteurs mettent en évidence des propositions qui ne remplissent pas une fonction référentielle, au contraire des propositions narratives, mais une fonction évaluative – l'évaluation étant ici conçue comme les « procédés qu'emploie le narrateur pour indiquer le propos de son histoire, sa raison d'être : pourquoi il la raconte, où il veut en venir » (Labov 1993 : 471). Elle correspond à la fois à une fonction du récit et à une partie de sa structure formelle où, entre la complication et la résolution, la narratrice ou le narrateur suspend son récit pour l'évaluer (Labov & Waletzky 1967). William Labov (1993) montrera ensuite que l'évaluation ne se confine pas à cette partie mais s'étend à l'intégralité du récit¹⁰⁵.

William Labov et Joshua Waletzky (1967) observent que les récits qui ne comportent pas d'évaluation sont plus difficiles à comprendre pour l'interlocutrice ou l'interlocuteur. En effet, l'évaluation dit le positionnement de la narratrice ou du narrateur par rapport au récit, c'est-à-dire le sens qu'elle ou il attribue à l'histoire narrée et sa pertinence dans la situation d'interaction. L'évaluation requiert alors la « transformation » de la « séquence primaire » du récit fondée sur la consécutivité (« *a s'est produit puis b s'est produit...* ») en une forme de récit plus complexe et signifiante, où la locutrice ou le locuteur « fait » quelque chose de l'histoire représentée (Labov & Waletzky 1967). Cette transformation s'opère dans

¹⁰⁵ Je ne mobiliserai pas l'évaluation en tant que partie formelle du schéma narratif.

l'interaction, et ne peut se départir de la représentation du regard de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur posé sur soi :

Il y a bien des façons de raconter la même histoire, et on peut lui faire dire des choses fort différentes, ou rien du tout. L'histoire qui ne dit rien s'attire une remarque méprisante : « Et alors ? » Cette question, le bon narrateur parvient toujours à l'éviter, il sait la rendre impensable. Il sait faire en sorte que, son récit terminé, la seule remarque appropriée soit : « Vraiment ? » ou toute autre expression apte à souligner le caractère mémorable des événements rapportés » (Labov 1993 : 471).

On retrouve alors la dimension argumentative (Amossy 2008, 2012) du récit : face au risque que le récit ne remporte pas l'adhésion de l'interlocutrice ou interlocuteur, que celle ou celui-ci ne le juge pas « digne d'être raconté » (Labov 1993), la narratrice ou le narrateur anticipe et vise à désamorcer son « et alors ? » en orientant son regard.

Enjeux du récit

Enfin, la manière dont les deux chercheurs (Labov & Waletzky 1967) déclenchaient le récit dans leurs entretiens m'intéresse car elle présente des enjeux interactionnels similaires à ceux que j'ai dégagés dans le chapitre 2. Ils demandaient aux participant·es s'ils ou elles avaient déjà été en danger de mort et, si la réponse était positive, leur demandaient ce qu'il s'était passé. À ce point de l'interaction, la ou le participant·e « se trouve alors dans une position où il doit démontrer à l'allocutaire qu'il était réellement en danger »¹⁰⁶ (*ibid.* : 34). Si le récit qui s'ensuit n'est pas « efficace », c'est-à-dire, s'il ne démontre pas que le danger de mort était réel, l'affirmation d'avoir déjà été en situation de danger de mort aura été une affirmation erronée, voire mensongère.

Ce point de l'interaction s'apparente à ce qui se passe dans mon corpus, bien que les témoignages que j'étudie relèvent d'une interaction écrite et asynchrone. En effet, nous avons vu dans le chapitre 2 que la soumission d'un témoignage sur le compte Parents toxiques opère, tacitement, une catégorisation du parent de la locutrice comme maltraitant. Dès lors, les locutrices doivent déployer et étayer cette catégorisation à travers leur témoignage. Ensuite, de manière plus ou moins directe, les membres de la communauté Parents toxiques confirment ou infirment la validité de cette catégorisation, par leurs réactions « j'aime », messages de soutien, ou au contraire en contestant l'interprétation de l'expérience relatée. Dans ce même chapitre, nous avons alors conçu le marquage de

¹⁰⁶ Il s'agit de ma traduction.

l'anormalité et l'expression des conséquences de la maltraitance comme des stratégies discursives qui servent la légitimation.

Parce que l'anormalité de l'expérience racontée est ce qui justifie sa catégorisation comme une expérience de maltraitance, une catégorisation centrale à la prise de parole sur Parents toxiques, nous allons dans la partie qui suit aborder le marquage de l'anormalité sous le prisme de l'évaluation du récit telle que théorisée par William Labov et Joshua Waletzky (*ibid.*).

2. Évaluer son histoire par le témoignage : quel remaniement ?

2.1. Balisage de lecture

Suspension du récit

Intéressons-nous tout d'abord aux trois extraits ci-dessous, où les locutrices commentent un événement en lien avec leur parent. Par différents procédés, les locutrices balisent l'interprétation qu'il faut faire – et donc, parfois, celle qui ne faut pas faire – des faits racontés :

Je me souviens m'être mise à genoux en pleurs près de cette femme pour la convaincre, ma mère racontait des inepties qui n'avaient ni queue ni tête et cette dame m'a dit d'écouter ma maman... **Ce fut horrible.** (Nathalie)

Le temps passe aujourd'hui j'ai 30 ans et je fais ma vie avec un homme merveilleux mais les choses ont changé, je suis heureuse en couple et ma mère est seule et sa plus grande occupation c'est d'envoyer des messages d'insultes (**et le mot n'est pas assez fort**) à mon conjoint, lui reprochant la distance qu'il y a entre elle et moi. (Silvia)

Cependant, encore aujourd'hui, quand je réalise quelque chose (j'ai validé un bac+2 en 2014), et je fais du cosplay depuis plusieurs années, ça n'a aucune valeur à ses yeux. Je ne suis rien. Je reste une bonne à rien pour lui parce que je suis sans emploi... **Vous voyez le genre...** (Mollie)

J'ai commencé à faire de grosses crises d'angoisse, m'obligeant alors à être sous anxiolytiques. J'ai vécu en me sentant très seule même si j'étais très entourée (et heureusement d'ailleurs) car je ne trouvais personne vivant la même chose que moi. **La bipolarité est souvent confondue avec le lunatisme et les gens ont souvent du mal à comprendre que cette maladie est destructrice pour le malade comme pour l'entourage.** Heureusement, ma mère et mon beau-père sont des personnes incroyables qui m'aident chaque jour à me reconstruire après la toxicité de mon père pendant presque 10 ans. (Albane)

(je souligne)

Les commentaires mis en évidence peuvent être identifiés comme une « évaluation

externe », où la locutrice « [interrompt] le récit afin d'expliquer à l'auditeur où en est précisément l'intérêt » (Labov 1993 : 476). La suspension du récit est particulièrement visible dans l'extrait du témoignage d'Albane, avec un changement de temps verbaux : au début de l'extrait, les procès qui relèvent des complications sont repérés dans le passé avec le passé composé et l'imparfait (« j'ai commencé », « j'ai vécu », « j'étais », « je ne trouvais »), alors que l'évaluation qui suit, mise en évidence ci-dessus, est repérée en coïncidence avec la situation d'énonciation (« est », « ont »). Le basculement du récit vers une résolution est ensuite marqué par l'adverbe à axiologie positive « heureusement » et, dans la phrase qu'il modifie, l'apparition d'autres vocables à connotation positive (« incroyables », « aident », « reconstruire »). Dans les autres extraits, la suspension du récit s'actualise notamment par le placement de l'évaluation dans une phrase distincte (Nathalie, Mollie) ou entre parenthèses (Silvia), ou par une adresse directe au lectorat (Mollie). Il nous faut maintenant caractériser le sens de cette suspension : quel serait « l'intérêt » du récit selon ces évaluations ?

Anticipation et (ré)orientation

Avec l'adjectif axiologique « horrible », Nathalie oriente le lectorat vers le caractère hautement anormal de ce voyage¹⁰⁷ et l'éloigne de la conclusion qu'il s'agissait seulement d'un voyage imprévu. Silvia, quant à elle, met en emphase la violence des messages que sa mère envoie à son compagnon. Elle recourt à la modalité autonymique (Authier-Revuz 1982, 1992), qui consiste à référer au signifié tout en commentant le signe, lui-même composé de son signifiant et signifié. En utilisant le signe « insulte » tout en signalant qu'il faillit à dénoter son référent, Silvia souligne alors le haut degré de violence verbale dont relèvent les messages reçus. En ce qui concerne Mollie, son adresse au lectorat peut aussi être considérée comme une évaluation bien qu'elle n'affirme pas directement les conclusions auxquelles elle tend à rallier le lectorat. En effet, l'expression figée « vous voyez le genre », met à distance et réifie ce dont parle la locutrice en le réduisant à un « genre (de X) ». Par sa prise à parti du lectorat, elle tend à le rallier à une désapprobation du comportement du parent.

¹⁰⁷ Nathalie raconte ici un voyage de plusieurs jours entrepris par sa mère alors qu'elles allaient seulement faire les courses, et où elle n'était plus lucide.

À la différence de Mollie, Albane évalue son récit par la mobilisation de la « non-personne » (Benveniste 1966) : « La bipolarité est souvent confondue avec le lunatisme et *les gens* ont souvent du mal à comprendre que cette maladie est destructrice pour le malade comme pour l'entourage. » (je souligne). Ce qui aurait pu s'apparenter à un reproche s'il avait été adressé directement au lectorat (e.g. « vous confondez, vous ne comprenez pas ce que c'est ») n'est alors pas menaçant pour la face des interlocutrices et interlocuteurs. En informant de la confusion faite par un grand nombre de personnes, cet énoncé remplit une fonction d'orientation vers la conclusion « cette maladie est destructrice pour le malade comme pour l'entourage ». La locutrice réaffirme la gravité de la condition de son père par la reprise anaphorique de « la bipolarité » par « cette maladie » et la référence à son père par « le malade ». Par son évaluation du caractère destructif de la maladie, Albane éloigne le lectorat de la possibilité de minimiser cette situation, désamorçant les « et alors ? » potentiels d'interlocutrices et interlocuteurs qui considèreraient le comportement de son père comme un simple trait de personnalité. En outre, elle ne réfère pas à elle-même directement mais par un syntagme nominal à référence générique, « l'entourage ». Il s'agit alors d'un énoncé générique où le présent de l'indicatif prend sa valeur de vérité générale : l'acte assertif effectué par la locutrice ne porte pas sur la situation particulière qu'elle met en récit, mais s'applique à toutes les situations où une personne a « cette maladie ». Cet énoncé générique a pour effet d'objectiver cette évaluation en l'élevant au-delà de la situation particulière où Albane est affectivement impliquée, et ce tout en exprimant l'effet destructeur sur elle.

Nous pouvons constater dans ces exemples que l'évaluation externe est fondamentalement dialogique : pour convaincre le lectorat que son histoire est « digne d'être racontée » (Labov 1993) et ainsi légitimer sa prise de parole, la locutrice interagit avec le lectorat en anticipant et réorientant ses interprétations, et parfois en jouant de connivence (e.g. « vous voyez le genre »). Dans ces extraits, l'évaluation constitue une sortie de la structure linéaire du récit *a s'est produit puis b s'est produit* – apposée et intercalée, elle commente les « propositions narratives » (Labov & Waletzky 1967). En somme, l'évaluation de l'expérience relatée comme anormale balise ici ce qu'il faut comprendre du récit. Elle sert alors – comme nous l'avions montré dans le chapitre 2 – la légitimation en ce qu'elle étaye la catégorisation de l'expérience relatée comme maltraitante. Dans les deux sections suivantes, nous nous demanderons si cette évaluation sert également un autre procédé.

2.2. Vers l'expression de soi

Considérons maintenant l'exemple ci-dessous, extrait du témoignage de Théa :

Et puis il y a eu la fois de trop. Oui, non, oui, non, mais pour ton anniversaire. « Maman ne va pas bien, mais ton frère est quand même invité à manger à la maison. ». J'étais dans un tel état de stress et d'épuisement nerveux à cette époque que j'ai cherché de l'aide auprès d'une psy. Et au fil des séances, elle m'a fait comprendre **que ce n'était pas normal, d'avoir peur de répondre au téléphone, d'avoir peur de poser des limites et de dire non, d'avoir peur de ne pas être d'accord. Que ce n'était pas normal, d'avoir peur de ses parents. De vivre dans l'angoisse. Que ça s'appelait l'emprise, et que ce que faisaient mes parents, c'était de la maltraitance psychique.** (Théa ; je souligne)

Dans cet extrait, Théa mobilise sa psychologue comme source énonciative et évaluative : elle introduit par « elle m'a fait comprendre que » des propositions complétives porteuses d'un jugement de normalité ou d'anormalité. Il s'agit alors d'une « évaluation enchâssée », où la locutrice ou le locuteur n'évalue plus son expérience depuis la situation d'interaction mais rapporte des sentiments ou pensées qu'elle ou une autre personne présente a éprouvés ou pensés au moment des faits racontés (Labov 1993 : 477-479).

Amplification

Selon William Labov (1993 : 478), les évaluations enchâssées qui font intervenir un tiers neutre prennent une « force dramatique » plus importante que si la locutrice avait pris cette évaluation à sa charge (e.g. « j'ai compris que ce n'était pas normal... »). L'idée d'une « force dramatique » pourrait à première vue entrer en tension avec la mobilisation d'une source crédible, dans la mesure où le statut professionnel de la psychologue procure une autorité supérieure à celle de la locutrice pour évaluer les comportements humains. Pourtant, il est notable que Théa utilise dans ce passage évaluatif un procédé rhétorique expressif, l'anaphore. À partir de la matrice « elle m'a fait comprendre », elle accomplit au total sept actes assertifs :

<i>Proposition matrice</i>	<i>Proposition complétive (objet direct)</i>	
Elle m'a fait comprendre	que ce n'était pas normal	(1) d'avoir peur de répondre au téléphone,
		(2) d'avoir peur de poser des limites et de dire non,
		(3) d'avoir peur de ne pas être d'accord.
	Que ce n'était pas normal,	(4) d'avoir peur de ses parents.
		(5) De vivre dans l'angoisse.

	(6) Que ça s'appelait l'emprise,
	(7) et que ce que faisaient mes parents, c'était de la maltraitance psychique.

Figure 12: Procédé rhétorique d'anaphore

La répétition des subordonnants « que » (quatre occurrences) et « de » (cinq occurrences), et bien sûr des groupes de mots « que ce n'était pas normal » et « d'avoir peur de », confère à cette évaluation un effet d'amplification de la peur. En effet, ce passage montre au lectorat la manière dont la peur affecte la vie de la locutrice : elle part de la peur qui affecte le faire, avec des actions concrètes du quotidien (« répondre au téléphone »), puis des comportements qui conditionnent l'intégrité de la personne (« poser des limites et de dire non »), avant de glisser vers l'être (« ne pas être d'accord ») et, enfin, se généraliser à l'état de « vivre dans l'angoisse ». La peur est alors montrée comme débordante, envahissante dans la vie de la locutrice. Cet effet d'amplification sert d'appui pour montrer que ce n'est, effectivement, « pas normal » de vivre avec une telle peur. Ce recours au procédé rhétorique d'anaphore et la mobilisation d'une source énonciative et évaluative crédible mettent alors en évidence le jugement d'anormalité ainsi que l'identification de « ce que faisaient » les parents de Théa comme de la « maltraitance psychique ».

*Focalisation*¹⁰⁸

De façon intéressante, ces deux procédés sont couplés à un travail de mise en forme du sens, avec des modifications de l'ordre syntaxique canonique. Afin de mettre ces modifications en évidence, retraçons la genèse de l'énoncé « Ce n'est pas normal d'avoir peur de répondre au téléphone » :

1. J'	avais	peur de répondre au téléphone.
-------	-------	--------------------------------

2. Avoir peur de répondre au téléphone	n'est pas	normal.
--	-----------	---------

¹⁰⁸ J'entends la focalisation selon la définition de Henning Nølke (2001 : 83) : il s'agit d'« une qualification de l'acte illocutoire qui permet au locuteur de préciser son altitude par rapport aux différents segments informatifs qu'il véhicule à travers son énoncé » ; autrement dit, « c'est le regard que le locuteur jette sur l'importance de ce qu'il dit », et qui laisse des traces syntaxiques, prosodiques et sémantiques.

3. Ce	n'est pas	normal	d'avoir peur de répondre au téléphone. ¹⁰⁹
-------	-----------	--------	---

Dans la proposition primaire (1), le rhème « avais peur de répondre au téléphone » est prédiqué du sujet explicite « je ». L'acte assertif porte ici sur le fait que Théa avait à ce moment du passé peur de répondre au téléphone. En (2), la proposition primaire a été nominalisée¹¹⁰ et thématifiée. Elle peut alors servir de base à un autre jugement : l'acte assertif porte maintenant sur le caractère anormal du fait d'avoir peur de répondre au téléphone. En (3), qui est l'énoncé final, la proposition infinitive sujet « avoir peur de répondre au téléphone » a été extraposée et remplacée par le pronom cataphorique « ce ». « avoir peur de répondre au téléphone » est alors doublement dénoté : en tant que thème de la proposition (« ce »), stabilisé avec la copule *être* pour en faire un commentaire, et dans le rhème. Le contenu propositionnel est ainsi appréhendé comme de l'information digérée qui sert de socle à la proposition (« ce ») tout en étant rhématisé et donc focalisé. Pourtant, contrairement à (1), où « avais peur de répondre au téléphone » était aussi en position de rhème, il n'est plus question ici d'asserter que la locutrice avait bien peur de répondre au téléphone – cette assertion fait partie du préconstruit, comme c'était déjà le cas en (2). Ce qui gagne alors en saillance est le commentaire de la locutrice sur ce contenu propositionnel, c'est-à-dire l'évaluation de son anormalité.

Les procédés rhétoriques et syntaxiques mobilisés par Théa servent alors à amplifier et focaliser l'anormalité. Comme c'était le cas dans les exemples analysés en section 2.1, ils étayaient la catégorisation des comportements parentaux comme maltraitants. Toutefois, l'évaluation se double ici d'une fonction expressive : si l'amplification et la focalisation servent à remporter l'adhésion et donc à légitimer sa prise de parole, elles sont également un moyen d'expression du sujet, notamment par l'expression des effets des comportements parentaux évalués.

¹⁰⁹ Des travaux tels que Riegel 1997 discutent le statut de la proposition extraposée, comme attribut de l'adjectif (ici « normal ») ou non. Je n'entre pas dans ce niveau de détail car cela ne me semble pas pertinent pour mon analyse.

¹¹⁰ Bien que le verbe tête de la proposition infinitive perde le marquage de la personne et du temps, son sujet implicite est, dans ce contexte où la locutrice parle de sa situation familiale, interprétable comme « je ».

2.3. *Montrer le fait, montrer l'effet*

Enfin, nous trouvons dans les exemples ci-dessous un troisième type d'évaluation, l'« évaluation par le fait » ; selon William Labov, elle produit encore plus d'effet « dramatique » en nous apprenant « ce que les personnages ont *font*, et non ce qu'ils ont dit » (1993 : 479). De façon intéressante, ce type d'évaluation est particulièrement représenté dans les témoignages de Parents toxiques.

Ma mère avait également l'habitude de me frapper pour me punir, j'avais peur alors **je me faisais pipi dessus à chaque fois, même en grandissant.** (Gabrielle).

Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école, il m'a giflé parce que j'allais être en retard. **Ma bouche en sang**, il m'a dit de ne le dire à personne. **Je me rappelle avoir caché ma lèvre gonflée toute la matinée en me forçant à ne pas pleurer.** (Chiara)

Je me souviens d'un soir où elle avait particulièrement bu et était entrée dans ma chambre, elle m'embrassa sur la bouche (chose qui est rependu dans ma famille jusqu'à un certain âge), **sauf que cette fois-ci, elle exigeait que je lui roule une pelle...** (Matthias)

(je souligne)

L'extrait de Matthias ci-dessus présente une stratégie similaire à celle d'Albane (section 2.1), qui, rappelons-le, anticipait la conclusion à écarter avant de réorienter le lectorat vers l'interprétation visée. Ici, Matthias introduit l'événement « elle m'embrassa sur la bouche » et précise qu'il ne s'agit pas des baisers sur la bouche considérés normaux dans sa famille (« chose qui est rependu dans ma famille jusqu'à un certain âge »). Si le fait mobilisé, c'est-à-dire celui d'exiger de son fils de lui « rouler une pelle »¹¹¹, semble parler de lui-même, on ne peut ignorer le travail de l'énonciateur pour montrer l'anormalité de cette situation – dans la contextualisation du comportement évalué (« particulièrement bu ») mais également dans sa formulation de l'évaluation en elle-même (« sauf que », « cette fois-ci »). Son choix lexical de l'expression « rouler une pelle », qui a une connotation familière et peut évoquer la physicalité d'un baiser passionnel, contribue également à montrer le comportement comme tout à fait inapproprié pour une mère envers son enfant. La présence de points de suspension signale en outre qu'il y a quelque chose à inférer de ce fait.

¹¹¹ Dans une conception actionnelle du langage (Austin 1962, Searle 1982), je considère que l'acte de langage directif accompli (exiger) est bien quelque chose que la mère du locuteur a « fait ».

Il en va de même dans l'exemple de Gabrielle : c'est autant le fait (i.e. la réaction incontrôlable d'uriner provoquée par la peur) que sa mise en mots, avec un choix lexical qui relève du langage enfantin ou de l'euphémisme (« pipi »)¹¹², qui montre au lectorat la réalité et l'intensité de la peur éprouvée. La locutrice rend ce fait saillant en visibilisant qu'il se produisait « à chaque fois », et en montrant son caractère surprenant et anormal (« même en grandissant »).

Porosité

L'analyse de ces exemples nous mène à l'embarras, car il devient difficile de distinguer la réalité mise en récit de l'évaluation qu'en fait la locutrice. C'est également le cas dans l'extrait du témoignage de Jane ci-dessous, où l'évaluation est intriquée aux faits évalués :

En soi, la violence physique n'est rien, comparer à l'impact des mots sur un enfant. Les bleus disparaissent. / Mais être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille, donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie, autant qu'elle le vivait. « On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative ». Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. » a détruit ma scolarité. Mon estime. Ne pas avoir le droit d'évoquer son ressenti, le droit de débattre, de rétorquer même poliment ou se prendre une gifle. Parce que la vérité sort de la bouche des enfants, pas vrai ? Si bien qu'à 13 ans je souhaitais arrêter ma vie, que je suis devenue phobique scolaire. (Jane)

Par exemple, dans « Mais être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille, donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie, autant qu'elle le vivait. », le fait évalué est « être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille » ; il est nominalisé et thématiqué pour en dire quelque chose, c'est-à-dire qu'il « donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie ». D'une part, ce commentaire sert bien à orienter l'interprétation en montrant au lectorat le sens qu'il convient de donner à ce fait, et à l'ensemble du comportement de la mère de la locutrice. En effet, la locutrice fournit ensuite des exemples de paroles prononcées par sa mère, montrées comme du discours rapporté non modifié avec l'utilisation de guillemets ; elle conclut ensuite ce passage par une « évaluation par le fait » (Labov 1993), avec une illustration concrète de l'impact des faits relatés sur la vie de la locutrice (« Si bien qu'à 13 ans je souhaitais arrêter ma vie, que je suis devenue phobique scolaire. »).

¹¹² Voir l'entrée *pipi* du TLFi, consultée le 10 novembre 2021 :
[<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2339699460;r=1;nat=;sol=3;>]

Toutefois, traiter « être la psy de sa mère tous les soirs le soir, le nez dans sa bouteille » comme un « fait » pose question. En effet, nous pouvons proposer plusieurs faits : sa mère venait tous les soirs¹¹³ lui parler longuement de choses qui relevaient de sa vie ; sa mère buvait de l'alcool en sa présence ; la locutrice était forcée dans une place d'écoutante, entendait des choses et avait un rôle inappropriés pour son âge et sa place de fille. En représentant ces discussions par « être la psy... », la locutrice montre déjà son attitude négative envers ce fait. Il semble alors important de ne pas considérer « être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille » comme un fait en soi, mais comme la traduction de faits selon la perspective de la locutrice. La reconstruction de la réalité que commente la locutrice ne peut alors être considérée objective, précisément parce que la référenciation suppose un point de vue qui perçoit une réalité et en façonne la reconstruction (Vion 2004). Ceci interroge la conception de William Labov et Joshua Waletzky (1967), pour qui l'évaluation serait, rappelons-le, à distinguer des « propositions narratives » en ce qu'elle suspend le récit pour signifier en quoi l'histoire vaut la peine d'être racontée et ce qu'il faut en comprendre.

L'analyse des exemples de cette partie nous a montré que l'évaluation remplissait clairement ce rôle, surtout dans les exemples qui s'apparentent à l'« évaluation externe » (Labov 1993). Comme nous en convenions à la fin de la section 2.1, ce type d'évaluation sert très clairement la démarche de légitimation que nous avons explorée dans le chapitre 2, et facilite donc la construction de soi comme sujet parlant sur Parents toxiques. Si ceci est aussi vrai pour l'« évaluation enchâssée » et l'« évaluation par le fait » (*ibid.*), nous avons rencontré des difficultés théoriques et méthodologiques pour extriquer l'histoire de son évaluation. Dans la dernière section, il nous faut alors interroger le statut de l'évaluation dans le récit.

2.4. Récit de soi et agentivité

Distinguer l'histoire en elle-même de son évaluation, qui pour sa part ne remplirait pas de fonction référentielle (Labov & Waletzky 1967), pose un problème théorique et méthodologique. En effet, le point de vue de la réceptrice ou du récepteur de la violence a

¹¹³ L'adverbial de fréquence « tous les soirs » pourrait relever de la quantification, très fréquente dans le récit, qui sert l'amplification de l'effet en recourant au haut degré (e.g. tout, rien...) (Labov 1993).

été central dans ce travail : dans l'analyse des actes pragmatiques menée dans le chapitre 3, nous avons convenu que la réception d'un acte construisait l'acte de langage comme violent (Laforest & Moïse 2013). Or, si nous considérons que les procédés qui marquent le caractère anormal des faits relatés ne remplissent pas de fonction référentielle dans le récit, ceci implique qu'ils ne sont pas partie intégrante de l'histoire : ils s'y ajouteraient afin de montrer au lectorat que l'expérience relatée est une expérience de maltraitance et est digne d'être racontée (*ibid.*, Labov 1993). Si je ne mets pas en cause le fait que l'évaluation serve la légitimation de son récit, il me semble, après les analyses menées dans ce chapitre, que la confiner à ce processus serait réducteur.

Dans la section 1.3 de ce chapitre, j'ai abordé la question du statut ontologique des récits de mon corpus. Je précisais que statuer sur la véracité des témoignages étudiés était hors de mon propos et était, de surcroît, méthodologiquement inenvisageable. En outre, dans la mesure où le procès de maltraitance comporte deux participant·es (l'agent et le patient), ce qu'il faudrait considérer comme des « faits » varierait d'une perspective à l'autre. En cela, nier une fonction référentielle dans le récit aux procédés traduisant le positionnement de la locutrice, par exemple par rapport à un fait tel que « il m'a frappée » (Chiara), reviendrait à instituer le point de vue de l'agent de la maltraitance comme plus valide et proche de la vérité que celui du patient.

Par ailleurs, la tendance d'une locutrice ou d'un locuteur à se valoriser dans son récit (Labov & Waletzky 1967, Labov 1993) entre en tension avec la place et le statut qu'avaient les locutrices de Parents toxiques dans la situation de maltraitance qu'elles mettent en récit. De fait, les analyses menées dans le chapitre 3 ont montré que les autrices des témoignages n'étaient pas traitées comme sujet, mais comme objet dans l'interaction maltraitante qui transparaît à travers le discours rapporté. Ainsi, comment faire le récit d'une histoire où l'on était patient du procès de maltraitance ? Comment se faire sujet d'une histoire où l'on était objet ?

Pour répondre à ces questionnements, il nous faut poser une question essentielle : de quoi ces textes sont-ils le récit ? À l'issue des trois chapitres d'analyse de ce mémoire, il me semble qu'ils ne mettent pas tant en récit les événements maltraitants que l'expérience d'avoir été maltraité·e : ils ne portent pas sur les procès pour eux-mêmes, mais sur le fait d'avoir en soi ces procès actualisés, avec le sens qui leur est attribué au moment du témoignage.

Dès lors, il me semble que le marquage de l'anormalité, auparavant identifié comme une stratégie discursive de légitimation, sert également un autre processus ; je l'identifie comme l'agentivité. La définition que l'encyclopédie libre *Wikipedia* en propose me semble particulièrement juste pour notre propos : il s'agit de la capacité d'un être « à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer »¹¹⁴. J'entends alors cette notion comme le fait de manier et remanier la représentation de son expérience, ainsi que du soi qui s'y rattache. Se construire comme sujet à partir de son point de vue de patient en se montrant victime, en montrant l'anormalité et les conséquences des comportements maltraitants, me semblent servir cette agentivité. Parce qu'ils construisent un point de vue de patient de la maltraitance dans le récit, les procédés d'évaluation qui émaillent les témoignages de *Parents toxiques* ne sont pas à concevoir comme des inserts : l'évaluation remplit tout autant une fonction référentielle que les faits évalués, et est constitutive de la (re)construction de la réalité des locutrices¹¹⁵.

¹¹⁴ Voir en ligne l'entrée *Agentivité* de l'encyclopédie libre *Wikipedia* : [\[https://fr.wikipedia.org/wiki/Agentivit%C3%A9\]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agentivit%C3%A9). Consultée le 15 novembre 2021.

¹¹⁵ Ce dernier chapitre ne comporte pas de conclusion formelle afin d'éviter une redondance avec la conclusion générale.

Conclusion

Le premier chapitre de ce mémoire a rendu compte du cheminement qui a sous-tendu cette recherche – de l’approche de l’objet au recueil des données, sans oublier le choix du terrain et la posture adoptée pour l’investir. Si le rapport à un objet et terrain sensibles a été source d’interrogations et de tâtonnements théoriques et méthodologiques, il a été très formateur : les liens complexes qui me liaient à l’objet et au terrain d’étude, les questions éthiques ainsi que l’investissement d’un terrain numérique ont exigé une réflexivité et la constitution d’un cadre théorique, méthodologique et éthique approprié.

L’analyse à proprement parler s’est ensuite faite sur deux niveaux : l’interaction enchâssante (chapitres 2 et 4) et l’interaction enchâssée (chapitre 3). Dans le chapitre 2, j’ai montré que parler de maltraitance était sous-tendu par une tension : il faut inscrire son expérience singulière dans une catégorie collective, une catégorisation pourtant délicate notamment en ce qu’elle repose sur un jugement axiologisant. Par ailleurs, il est apparu que la visée véridictoire des témoignages de Parents toxiques ne portait pas tant sur l’exactitude des faits relatés que sur la justesse de leur interprétation comme situation de maltraitance parentale.

Dans le chapitre 3, il s’est agi de caractériser la manière dont le parent (mal)traitait l’altérité à travers l’analyse des actes pragmatiques accomplis par le parent et rapportés par les locutrices. J’ai montré dans ce chapitre que la force des actes d’insulte, mépris et culpabilisation de l’être se construisait dans une stratification, fondée sur une condamnation préconstruite et réactivable. Loin d’une interaction co-construite, l’enfant n’occupe pas une place qui lui assurerait écoute et protection – une place pourtant constitutive du rapport d’autorité qui caractérise l’interaction parent-enfant bientraitante. Puisque l’enfant n’est pas reconnu·e comme sujet dans l’interaction, le déni de place est réifiant.

Dans le quatrième et dernier chapitre d’analyse, il a alors été question de ce que les locutrices faisaient de leur expérience par la production et publication d’un témoignage. J’ai dans ce chapitre montré que l’évaluation de son récit (Labov & Waletzky 1967, Labov 1993) était un procédé très utilisé dans les témoignages de maltraitance de mon corpus. S’il est apparu que l’évaluation servait un procédé de légitimation, ce qui a confirmé les

conclusions du chapitre 2, nous avons aussi observé qu'elle était souvent intriquée aux faits évalués.

Bien que ma réponse se soit élaborée tout au long de ce mémoire, il me faut maintenant répondre à la problématique proposée en introduction. La notion d'agentivité, introduite et définie à l'issue du chapitre 4, est à mon sens constitutive de l'acte de témoignage sur Parents toxiques. En effet, le fait de se constituer comme sujet parlant sur cet espace de partage et de publication de la parole constitue un maniement de son expérience de maltraitance : par la prise de parole, la locutrice thématise et fait quelque chose de son vécu, l'inscrivant dans une catégorie interpartagée – contre le silence et l'exclusion, et vers le groupe et la visibilité. Là où la réification fige, la prise de parole constitue, déjà, une mise en mouvement de soi. Dans le même temps, par le fait d'évaluer son histoire de maltraitance selon sa perspective, notamment en exprimant ses effets sur soi, les locutrices de Parents toxiques élargissent la portée de leurs récits : ils ne portent plus sur les actes maltraitants en et pour eux-mêmes, mais sur l'expérience de vivre en ayant été victime de maltraitance parentale. L'histoire ainsi remaniée institue la locutrice comme sujet – et non objet – de son histoire de maltraitance. L'agentivité telle que je l'envisage repose alors, dans la lignée des travaux de Claudine Moïse notamment (2020), sur la construction de soi comme sujet – une forme d'agentivité qui s'actualise en interaction, par la rencontre avec l'altérité, dans le regard de l'autre posé sur soi.

Bibliographie

- Adam, J.-M. (1996). *Le récit* (5e édition). Paris : Presses universitaires de France.
- Adam, J.-M., & Revaz, F. (1996). *L'analyse des récits*. Paris : Seuil.
- Agentivité. (2021, 5 janvier). *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Agentivit%C3%A9&oldid=178461872>.
- Alvarez, L., & Tomasini, N. (2021). Que la parole de l'enfant se libère ne suffit pas. *Libération*. https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/que-la-parole-de-lenfant-se-libere-ne-suffit-pas-20210215_NT5PS5S3RRGINMDYFPISUHQEZA/
- Amossy, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours : Perspectives théoriques et découpages disciplinaires. *Argumentation et Analyse du Discours, 1*. <https://doi.org/10.4000/aad.200>
- Amossy, R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Armand Colin.
- Austin, J. L. (1962). *How to Do Things with Words*. Cambridge: Harvard University Press.
- Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : Éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes, 26*(1), 91–151. <https://doi.org/10.3406/drlav.1982.978>
- Authier-Revuz, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté. *L'information grammaticale, 55*(1), 38–42. <https://doi.org/10.3406/igram.1992.3186>
- Avant-propos. Entre fait et fiction. (2012). *Modèles linguistiques, XXXIII* (65), 7–10.
- Ayimpam, S., & Bouju, J. (2015). Objets tabous, sujets sensibles, lieux dangereux. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines, 64*, 11–20.
- Bachelard, G. (1934). *Le nouvel esprit scientifique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Baider, F. (2020). Obscurantisme et complotisme : Le mépris dans les débats en ligne consacrés à la vaccination. *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues, 61*, Article 61. <https://doi.org/10.4000/lidil.7652>
- Bariéty, A. (2021). #BalanceTonPorc : la justice tranche en faveur de Sandra Muller. *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/balancetonporc-sandra-muller-sera-t-elle-une-nouvelle-fois-condamnee-pour-diffamation-20210331>
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard.

- Bernard Barbeau, G., & Moïse, C. (2020). Introduction. Le mépris en discours. *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, 61. <https://journals.openedition.org/lidil/7264>
- Bernard Barbeau, G., & Moïse, C. (2022). Mépris. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Boudreau, A. (2016). *À l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*. Paris : Classiques Garnier.
- Bouhafsi, M. (2021). *Rêver sous les coups*. Paris : Larousse.
- Boumaza, M., & Campana, A. (2007). Enquêter en milieu « difficile ». *Revue française de science politique*, Vol. 57(1), 5–25.
- Branca-Rosoff, S. (2007) Approche discursive de la nomination/dénomination. In Cislaru, G., Guérin, O., Morim, K., Née, É., Pagnier, T., & Veniard, M. (Eds.), *L'acte de nommer: Une dynamique entre langue et discours*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Bres, J. (1993). *Récit oral et production d'identité sociale*. Groupe de recherche en linguistique praxématique.
- Charaudeau, P. (1991) La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre. *Cahiers de Praxématique*, 17, 27–47.
- Cooren, F., & Robichaud, D. (2006). Globaliser et disloquer en situation d'interaction : comment asymétrise-t-on une relation? In M. Laforest & D. Vincent (Eds.), *Les interactions asymétriques*. 113–131. Ed. Nota Bene.
- Cotte, P. (2002). *Le possible, le nécessaire et la volonté*. <https://alaesfrance.files.wordpress.com/2015/04/cotte2002.pdf>
- Cyrułnik, B. (2017). *Le récit de soi*. Conférence donnée à l'Université de Nantes le 23 mai 2017. https://www.youtube.com/watch?v=kWK4q8V_-iE
- Doury, M., & Kerbrat-Orecchioni, C. (2011). La place de l'accord dans l'argumentation polémique : le cas du débat Sarkozy/Royal (2007). *A contrario*, n° 16(2), 63–87.
- Ernotte, P., & Rosier, L. (2004). L'ontotype : Une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? *Langue française*, 144(1), 35–48. <https://doi.org/10.3406/lfr.2004.6806>
- Farrow, R. (2017). From Aggressive Overtures to Sexual Assault : Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories. *The New Yorker*. <https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories>
- Fracchiolla, B. (2013). De l'agression à la violence verbale, de l'éthologie à l'anthropologie de la communication. In B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain, & N. Auger (Eds.). *Violences verbales : Analyses, enjeux et perspectives*. 19–36. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Fracchiolla, B. (2022). Storytelling. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : Editions de l'ENS.
- Fracchiolla, B. et Sini, L. (2021). La haine, c'est les autres ! In Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (dir.) *La haine en discours*. Lormont : Éditions Le Bord de l'eau
- Fracchiolla, B., & Rosier, L. (2022). Insulte. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : Editions de l'ENS.
- Fracchiolla, B., Moïse, C., Romain, C., & Auger, N. (Eds.). (2013). *Violences verbales: Analyses, enjeux et perspectives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Genette, G. (2004). « Récit fictionnel, récit factuel ». In G. Genette, *Fiction et diction*. 141–168. Paris : Seuil.
- Goffman, E. (1956). *The Presentation of Self in Everyday Life*. New York: Doubleday.
- Goossens, V. (2005). Les noms de sentiment. *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, 32, 103–121. <https://doi.org/10.4000/lidil.102>
- Haddad, R. (2016). *Manuel d'écriture inclusive*. Mots-Clés. https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf
- Hine, C. (2020). L'ethnographie des communautés en ligne et des médias sociaux : modalités, diversité, potentialités. (Trad. M. Lacroix, D. Myles et G. Latzko-Toth). In M. Milette, F. Millerand, D. Myles & G. Latzko-Toth (Eds.). *Méthodes de recherche en contexte numérique. Une orientation qualitative*. 77–102. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Hugonnier, C. (2022). Démarche ethnographique et distance idéologique : plaidoyer pour une posture réflexive émancipatrice. *Actes du 5ème Colloque du Réseau de Recherche sur les Discours Institutionnels et Politiques*. Presses universitaires de Franche-Comté.
- Hugonnier, C., & Moïse, C. (2022). Témoignage. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Jackiewicz, A. et Pengam, M. (2020) Un modèle pour l'étude des nominations émergentes. Notion de repérage pour saisir les modalités d'ajustement sémantique et discursif, *CMLF 2020*, <https://doi.org/10.1051/shsconf/20207812004>
- Kantor, J., & Twohey, M. (2021). Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html>
- Kaplan, A. M. & M. Haenlein. 2010. Users of the world, unite! The challenges and opportunities of social media. *Business Horizons* 53 (1). 59–68.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1997). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage* (3e édition). Paris : Armand Colin.

- Koselak, A. (2005). Mépris/dédain, deux mots pour un même sentiment ? *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, 32, 21–34. <https://doi.org/10.4000/lidil.87>
- Kouchner, C. (2021). *La Familia grande*. Paris : Seuil.
- Labov, W. (1993). La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative. In K. Alain (Trans.), *Le parler ordinaire: La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*. 457–503. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Labov, W., & Waletzky, J. (1967). Narrative analysis. Oral versions of personal experience. In J. Helm (Ed.), *Essays on the Verbal and Visual Arts*. 12–44. University of Washington Press.
- Laforest, M. (2022). Menace. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Laforest, M., & Moïse, C. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? In B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain, & N. Auger (Eds.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives*. 85–105. Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01969711>
- Laforest, M., & Vincent, D. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 144(1), 59–81. <https://doi.org/10.3406/lfr.2004.6808>
- Laforest, M., & Vincent, D. (Eds.) (2006). *Les interactions asymétriques*. Laval : Ed. Nota Bene.
- Lagorgette, D. (2006). Insultes et conflit : De la provocation à la résolution - et retour ? *Cahiers de l'Ecole Doctorale Paris 10*, 5.
- Lehti, L. (2021). « L'argumentation en ligne : perspectives sur l'étude de la rhétorique numérique ». Communication du 15 octobre 2021 au Laboratoire LIDILEM dans le cadre du séminaire *Aspects et enjeux sociaux du langage*. Université Grenoble Alpes.
- Li, D. K. (2020). Florida 14-year-old girl set up camera to prove physical abuse. *NBC News*. <https://www.nbcnews.com/news/us-news/florida-14-year-old-girl-set-camera-prove-physical-abuse-n1116246>
- Lorenzi Bailly, N. (2022). Légitimation. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Lorenzi Bailly, N. et Moïse, C. (Eds.) (2021). *La haine en discours*. Lormont : Le Bord de L'eau.
- Moïse C. & Hugonnier C. (2019). Le discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif. *Semen* 47, 121-136.
- Moïse, C. & Pons, M. (2020) *Initiation à la démarche ethnographique*. Cours de méthodologie de la recherche de Master 2, Laboratoire LIDILEM, Université Grenoble Alpes.

- Moïse, C. (2009). Pour une sociolinguistique ethnographique. Sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé. Synthèse d'HDR. Tours.
- Moïse, C. (2020). « Pour (re)venir à une sociolinguistique du sujet et de la subjectivité » in Djordjevic Léonard K. et Volle R.-M., *Appropriation des langues et subjectivité. Mélanges offerts à Jean-Marie Prieur par ses collègues et amis*. 59-70. Paris : L'Harmattan.
- Moïse, C. (2021). Numérique. *Langage et société, Hors série (HS1)*, 241–244.
- Moïse, C., Meunier, E. & Romain, C. (2019). *La violence verbale dans l'espace de travail : analyses et solutions (2e édition)*. Paris : Bréal.
- Nølke, H. (2001). Chapitre 2 : Focalisation et l'ordre des mots. In H. Nølke, *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*. 83-164. Paris: Éditions Kimé.
- Nossik, S. (2014). Introduction: Le récit de soi entre conformisme et émancipation. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 37. <https://journals.openedition.org/semen/9860>
- Olivier de Sardan, J.-P. (1998). Émique. *Homme*, 38(147), 151–166. <https://doi.org/10.3406/hom.1998.370510>
- Pasquier, D. (2011). Préface. In M. Milette, F. Millerand, D. Myles & G. Latzko-Toth (Eds.). *Méthodes de recherche en contexte numérique. Une orientation qualitative*. 7–13. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Pastinelli, M. (2011). Pour en finir avec l'ethnographie du virtuel ! Des enjeux méthodologiques de l'enquête de terrain en ligne. *Anthropologie et Sociétés*, 35(1–2), 35–52. <https://doi.org/10.7202/1006367ar>
- Plantin, C. (1996). *L'argumentation*. Paris : Seuil.
- Propp, V. I. (1970). *Morphologie du conte* (M. Derrida, T. Todorov, & C. Kahn, Trad.). Paris : Éditions du Seuil.
- Qu'est-ce que la maltraitance faite aux enfants ?* (2019). Ministère des Solidarités et de la Santé. <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/protection-de-l-enfance-10740/article/qu-est-ce-que-la-maltraitance-faite-aux-enfants>
- Renaut, L. (à paraître) La construction discursive de l'identité collective djihadiste en ligne : ethnographie d'une djihadosphère entre 2017 et 2021 (Titre provisoire). Thèse de Doctorat. CY Cergy Paris Université.
- Renaut, L., & Chevet, C. (à paraître). Enquêtes incognito en e-terrains sensibles : une éthique en eaux troubles ? *Communication et Langages*.
- Riegel, M. (1997). Il est gentil de nous avoir aidés ou : À propos de compléments de l'adjectif qui n'en sont pas vraiment. In *Les formes du sens* (pp. 355–365). De Boeck Supérieur. <https://www-cairn-info.sidnomade-2.grenet.fr/les-formes-du-sens--9782801111482-page-355.htm>

- Rosenczweig, J-P. (2021). Annexe 3 : Repères chronologiques sur le respect de la personne de l'enfant. In Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, *Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020*. 504-510. <https://www.ciase.fr/rapport-final/>
- Rosier, L. (1999). *Le discours rapporté : Histoire, théories, pratiques*. Paris Bruxelles : Duculot.
- Rosier, L. (2009). *Petit traité de l'insulte*. Bruxelles : Esprit libre.
- Sandra Muller, à l'origine du hashtag #BalanceTonPorc, gagne sa bataille en appel. (2021) *France 24*. <https://www.france24.com/fr/france/20210401-sandra-muller-%C3%A0-l-origine-du-hashtag-balancetonporc-gagne-sa-bataille-en-appel>
- Searle, J. R. (1982). *Sens et expression: Études de théorie des actes de langage* (Proust Joëlle, Trans.). Paris : Les Éditions de Minuit.
- Siess, J. (2018). La construction discursive de la légitimation: Le Cahier des doléances et réclamations de *Madame B... B... 1789*. *Argumentation et Analyse du Discours*, 21. <https://doi.org/10.4000/aad.2576>
- Sitbon, J. (2018). Entre contre-discours et légitimation : La construction d'un ethos testimonial dans *L'étrange défaite* de Marc Bloch. *Argumentation et Analyse du Discours*, 21. <https://doi.org/10.4000/aad.2593>
- Tenaglia, A. (2020). Sandra Muller, à l'origine de #Balancetonporc, condamnée pour diffamation. *Le parisien*. <https://www.leparisien.fr/societe/sandra-muller-a-l-origine-de-balancetonporc-condamnee-pour-diffamation-25-09-2019-8159496.php>
- Tursz, A. (2018). La maltraitance : Essai de définition. *Les Cahiers de La Justice*, 1(1), 39–46. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1801.0039>
- Van Hooland, M. (2002). *La parole émergente. Approche psycho-sociolinguistique de la résilience : parcours théorico-biographique*. Paris : L'Harmattan.
- Van Hooland, M. (2005b). *La troisième personne. Maltraitance, résilience et interactions verbales : analyse psychosociolinguistique de témoignages*. Paris : L'Harmattan.
- Van Hooland, M. (2008). L'enfant et sa stratégie discursive d'adaptation en situation de maltraitance familiale, approche psychosociolinguistique des interactions verbales maltraitantes. In C. Moïse, N. Auger, B. Fracchiolla, & C. Schultz-Romain (Eds.), *La violence verbale. Tome 2. Des perspectives historiques aux expériences éducatives*. 215–236. Paris : L'Harmattan.
- Van Hooland, M. (Ed.). (2005a). *Psychosociolinguistique : les facteurs psychologiques dans les interactions verbales*. Paris : L'Harmattan.
- Vassy, C., & Keller, R. (2008). Faut-il contrôler les aspects éthiques de la recherche en sciences sociales, et comment ? *Mouvements*, n° 55-56(3), 128–141.
- Vernet, S. (2022a). Idéologie. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.

- Vernet, S. (2022b). Doxa. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions*. Lyon : ENS Éditions.
- Vincent, D. (2013) L'agression verbale comme mode d'acquisition d'un capital symbolique. In B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain, & N. Auger (Eds.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives*. 37–54. Rennes : Presses universitaires de Rennes. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01969711>
- Vion, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. *Langages*, n° 156(4), 96–110.

Sigles et abréviations utilisés

Abréviations : e.g. : exempli gratia

i.e. : id est

ibid. : ibidem

Sigles : TLF(i) : Trésor de la langue française (informatisé)

Table des illustrations

Figure 1: Description du compte Parents toxiques.....	26
Figure 2: Illustration publiée sur Parents toxiques (1)	27
Figure 3: Illustration publiée sur Parents toxiques (2)	28
Figure 4: Illustration publiée sur Parents toxiques (3)	28
Figure 5: Fréquence de publication de témoignages sur Parents toxiques	31
Figure 6: Premier témoignage publié sur Parents toxiques	32
Figure 7: Dernier témoignage publié sur Parents toxiques (couverture).....	32
Figure 8: Dernier témoignage publié sur Parents toxiques (contenu)	33
Figure 9 : Critères de sélection du corpus et justification	41
Figure 10: Types de conflits et actes de condamnation (Laforest & Moïse 2013 : 90).....	79
Figure 11 : La structure narrative du récit (Adam 1996, chapitre 5 : §8).....	110
Figure 12: Procédé rhétorique d'anaphore.....	121

Table des annexes

Annexe 1 : Corpus - Témoignages publiés sur le compte Parents Toxiques	138
Annexe 2 : Classification des actes de condamnation.....	152

Annexe 1 : **Corpus - Témoignages publiés sur le compte Parents Toxiques^{116 117}**

Note sur le prélèvement des données :

Ces publications ont dû être recopiées manuellement car les témoignages sont publiés sous forme de photographies. Par souci d'uniformité et/ou lisibilité, j'ai appliqué les décisions suivantes à chaque texte sélectionné pour constituer mon corpus :

- la page de couverture de la publication, qui reprend une phrase du témoignage, a été omise ;
- les paragraphes correspondent aux différentes pages de la publication ;
- l'orthographe et la ponctuation n'ont pas été modifiées ;
- les espaces manquantes ont été rétablies (e.g. après un point) et les espaces en trop enlevés ;
- lorsqu'un mot m'a semblé manquant, il est proposé sous la forme [?mot?].

¹¹⁶ Consulter ce compte Instagram en ligne : [<https://www.instagram.com/parentstoxiques/>]. Consulté le 13 novembre 2021.

¹¹⁷ Comme dans le reste de la présente version du mémoire, les liens des témoignages ainsi que leurs dates de publication ont été supprimés en vue de la mise en ligne de ce texte. Voir les remarques sur la diffusion du mémoire (p.9), et le cadre éthique du mémoire (chapitre 1, section 3.3).

Texte 1 : Gabrielle

Bonsoir, je voudrais témoigner anonymement de mon expérience. A vrai dire, je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal... Mes parents ont divorcé lorsque j'avais 4 ans. J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « Tu es retardée », « Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?! », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » Je voyais mon père que pendant les vacances scolaires car j'habitais trop loin de lui pour qu'il finance les trajets tous les week end. Ma mère, me frappait quand elle était vraiment en colère, elle frappait un peu n'importe où sur mon corps en criant. Elle m'a ouvert la lèvre une fois.

J'ai grandi en sachant qu'elle trompait tous ses maris avec le suivant (5 mariages) et je le savais dès mes 12-13 ans qu'elle le faisait, ma grand mère maternelle nous le disait. Ma mère avait également l'habitude de me frapper pour me punir, j'avais peur alors je me faisais pipi dessus à chaque fois, même en grandissant. C'était humiliant et elle en rigolait avec mes frères et sœurs. Un soir un conflit familial a éclaté, j'avais 16 ans. J'avais découvert que ma mère fouillait tous mes messages et qu'elle avait fait de même avec la messagerie de ma sœur et elle était vraiment en colère de ce qu'elle y avait trouvé : des messages de ma sœur disant que nous étions malheureux.

Alors la réaction qu'elle a eu face à ça et de me coller une droite en pleine face. Me sonnant pendant un instant. Mon frère l'a retenu sinon elle me sautait dessus. Elle bavait, criant que j'étais qu'une salope, une vraie connasse, immonde et ingrate. Je n'avais pas réalisé que je m'étais enfermée dans ma chambre, je ne savais plus où j'étais. Ni quelle heure il était, je faisais ma valise, il faisait nuit, je voulais partir. J'avais le visage qui me brûlait et je me suis assise et j'ai commencé à me balancer en avant et en arrière en me tenant les bras et en pleurant. Cela fait 3 ans que je ne l'ai vu et que je me remets d'une année avec troubles du comportement alimentaire. Merci d'avance si vous lisez mon message.

Texte 2 : Albane

J'ai mis longtemps avant de m'autoriser à raconter mon histoire et mon passé avec mon père par peur d'être jugée ou de prendre une place de victime face aux autres. Mon père a été diagnostiqué bipolaire à ma naissance, période où il a fait ses premières très grosses crises dû à sa maladie. Jusqu'au divorce de mes parents, mon père a toujours été un modèle pour moi, très impliqué dans ma vie et une personne que tout le monde appréciait mais après ça, la maladie a commencé à prendre de plus en plus de place dans sa vie et donc, dans la mienne et celle de ma sœur car il refuse catégoriquement le traitement...

Qu'il s'agisse d'humiliations dans des lieux publics, insultes, dénigrement, pressions psychologiques et crises à répétition, venir chez lui devenait un calvaire. Peu à peu il s'est isolé de toute sa famille et nous étions les seules à garder le contact avec lui mais chaque week-end nous ne savions pas comment nous allions le retrouver, entre euphorie totale et déprime. Les crises ont commencé à devenir de plus en plus fortes et pour des raisons toujours incohérentes et incompréhensibles, souvent même sans que je ne fasse rien, il s'acharnait sur moi, m'obligeant alors à partir de chez lui en me disant qu'il me détestait et qu'il ne voulait plus jamais me voir.

J'ai commencé à faire de grosses crises d'angoisse, m'obligeant alors à être sous anxiolytiques. J'ai vécu en me sentant très seule même si j'étais très entourée (et heureusement d'ailleurs) car je ne trouvais personne vivant la même chose que moi. La bipolarité est souvent confondue avec le lunatisme et les gens ont souvent du mal à comprendre que cette maladie est destructrice pour le malade comme pour l'entourage. Heureusement, ma mère et mon beau-père sont des personnes incroyables qui m'aident chaque jour à me reconstruire après la toxicité de mon père pendant presque 10 ans. Père que je ne vois plus depuis plus d'un an et qui ne s'est manifesté en rien, mis à part pour continuer à me critiquer auprès des personnes que je connais...

Aujourd'hui sans lui je découvre enfin ce qu'est une vie d'adolescente de 16 ans, sans la pression et le rôle de mère que j'avais à supporter avec lui. Et votre compte m'aide beaucoup, je me reconnais au travers des autres témoignages et je comprends enfin que je ne suis pas seule, bien au contraire, beaucoup ont une histoire assez similaire à la mienne.

Texte 3 : Nathalie

Le terme parents toxiques résonne fort en moi. Ma mère l'est. Une femme singulière, avec un égo surdimensionné et – je le comprendrais que plus tard – une pathologie psychiatrique. Je n'ai aucun souvenir d'un moment d'amour avec ma mère. Mes parents divorcent, j'ai 3 ans. ELLE me garde avec l'un de mes 2 très grand frères. Je ne prends pas trop la mesure de ses problèmes psychologiques, d'abord « surmenage » puis « dépression ». Un jour, je dois avoir 8 ou 9 ans elle m'embarque dans un voyage pathologique (elle en a plusieurs à son palmarès). Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses.

De là, je me rends compte qu'elle délire ; elle me dit de me cacher au sol dans la voiture, m'oblige à la vouvoyer ! Son discours est complètement farfelu. Nous arrivons chez un « ami » à elle a plus de 150 km de chez nous et qui ne se rend pas compte de son état (delirante, très excitée, ne dormant presque pas). Je me souviens dans cette escapade de plusieurs jours, au détour d'un trajet pour aller voir la mer, notre voiture s'arrête pour demander le chemin à une femme, je sors en pleurs de la voiture suppliant cette femme de m'aider, d'appeler mon papa (années 90, pas de portable encore).

Je me souviens m'être mise à genoux en pleurs près de cette femme pour la convaincre, ma mère racontait des inepties qui n'avaient ni queue ni tête et cette dame m'a dit d'écouter ma maman... Ce fut horrible. Je crois que c'est après cet épisode que je me suis mise à détester ma mère. Je pars alors vivre chez mon père qui tombe rapidement malade d'un cancer déjà évolué. Les années passent et les comportements toxiques de ma mère s'accumulent sur fond de délire paranoïaque. Elle met en justice mon père pour récupérer ma garde (à l'encontre de mes souhaits, j'ai 13 ans). Mettant un point d'honneur à le dénigrer sans cesse sur sa pathologie soit disant incompatible avec mon éducation et mon bien être.

A côté de cela, elle pense qu'on rentre chez elle alors il y a des cadenas partout à ses portes et ses placards, elle est en conflit judiciaire avec différents membres de sa famille, ne semble pas souffrir de se retrouver seule car tout le monde lui tourne le dos. Mon père et moi avons tenu bon malgré tout jusqu'à ce qu'il décède, je n'ai alors que 17 ans. Je pars en internat et je déteste toujours autant cette femme qui n'aura de cesse de continuer d'affirmer ses idées paranoïaques et megalomaniaques. Pourtant je n'ai jamais cessé très longtemps d'avoir des contacts avec elle.

Aujourd'hui elle a 76 ans, les idées délirantes ont laissé place à d'importants troubles cognitifs en lien avec sa mémoire, vivant seule dans état d'incurie que je n'ose imaginer. Si je ne prends pas de nouvelles, elle n'en donne pas. Aujourd'hui j'ai 36 ans je suis mère et en difficulté de l'être et d'apporter de la sécurité affective à mes filles. J'essaie d'être une bonne mère mais parfois je ressens que ma nature profonde est marquée au fer rouge par mon histoire et que mes filles la subissent : hypersensibilité, peur de l'abandon, anxiété, besoin de tout maîtriser, une tendance facile à la parano...

Et le PIRE, c'est ma ressemblance physique avec elle et son intonation de voix qui ressort en moi surtout quand je suis énervée. Devenir comme elle et être détestée par mes filles est ma plus grande peur. Je suis l'enfant d'une mère atteinte d'une pathologie psychiatrique, une mère toxique.

Texte 4 : Mollie

Mon père, chauffeur de bus, faisait des postes, parfois du matin, parfois de l'après midi. On vivait en HLM. Quand il revenait du travail on regardait par la fenêtre (discrètement) quelle tête il faisait et comment il claquait la portière et la porte du coffre de la voiture pour savoir comment on pouvait se comporter... Très sympa avec ses collègues et notre entourage, il l'était beaucoup moins chez nous. Il nous disait souvent « t'es vraiment bon.ne à rien ! T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! ». Aujourd'hui j'ai un cruel manque de confiance en moi. J'ai toujours peur de ne pas y arriver.

Je m'auto-diminue par habitude... Quand on faisait nos devoirs, mon frère et moi, il passait derrière nous et nous collait une giflette par erreur qu'il remarquait. Aujourd'hui je ne supporte pas qu'on se penche sur mon épaule quand je suis en train d'écrire... Ça reste un traumatisme. J'ai 40 ans, deux filles (7 et 4 ans et demi). J'ai peur de mal faire avec elle. Mon père est malade et dépressif. Ça fait deux mois que je n'ai plus de contact avec lui. Je m'en veux de l'abandonner comme ça, mais je ne supporte plus de l'entendre se plaindre ou raconter ses histoires (100 fois entendues) pour tenter de se mettre en valeur... Je suis dépressive moi aussi. Ça a été difficile de me mettre les yeux en face des trous.

Il réclame ses petites filles. Mon aînée m'a dit qu'elle n'aimait pas voir mon père, parce qu'il sentait mauvais (il ne se lave que dans certaines occasions !) et qu'il était ennuyeux (il ne fait pas d'activité avec mes filles, et préfère se mettre dans son fauteuil et leur mettre des dessins animés que je n'ai pas forcément testé et/ou approuvé (je suis très attentive à ce qu'elles regardent, lisent, etc). Durant mon enfance et adolescence, il a été violent. Parfois, j'avais [?droit?] à une « dérouillé » pour pas grand-chose... Au lieu de tenter de comprendre mes résultats scolaires en chute libre au collège (entrée en 6^e avec 12-13 de moyenne, sortie de 3^e avec 2,5 de moyenne générale !), il s'en prenait à moi physiquement.

Le problème était que je subissais aussi du harcèlement scolaire. « T'as qu'à te défendre » qu'il disait ! Mais sans me donner les moyens de le faire. C'est mon entrée au lycée (en internat) qui m'a permis de me sortir la tête de l'eau et de retrouver une moyenne générale autour de 11-12, dès le premier trimestre. Cependant, encore aujourd'hui, quand je réalise quelque chose (j'ai validé un bac+2 en 2014), et je fais du cosplay depuis plusieurs années, ça n'a aucune valeur à ses yeux. Je ne suis rien. Je reste une bonne à rien pour lui parce que je suis sans emploi... Vous voyez le genre...

Texte 5 : Chiara

En primaire, mon père me frappait lorsque je « le mettais en colère » : lorsque je n'arrivais pas à ouvrir une porte ou mettre un plat dans le four parce que j'avais peur du feu, lorsqu'à mon anniversaire je suis allée le voir dans la cuisine parce que mes copines m'avaient fait pleurer... Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école, il m'a giflé parce que j'allais être en retard. Ma bouche en sang, il m'a dit de ne le dire à personne. Je me rappelle avoir caché ma lèvre gonflée toute la matinée en me forçant à ne pas pleurer. Une autre fois, alors qu'il nous amenait ma petite sœur et moi en cours de théâtre, il nous a tiré par le bras dans les escaliers pour que nous marchions plus vite et donné des coups de pied aux fesses. Nous tombions alors sur les marches.

Une autre fois encore, j'ai toqué à la porte du salon alors que mes parents étaient en train de coucher ensemble. Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait « me saigner ». Un jour, il m'a prise sur ses genoux et m'a dit que si je voulais lui dire quelque chose, je pouvais lui dire ou sinon écrire une lettre. Je lui ai expliqué que j'en avais marre qu'il me frappe. Guess what ? Il m'a frappée. Il était aussi très strict. Il me faisait travailler mes maths pendant des heures et lorsque je ne comprenais pas, il m'insultait de « conne » et me secouait par le bras – toujours ce bras... Il contrôlait tout ce que je faisais. Il positionnait la télécommande à X centimètres en bord de table pour vérifier plus tard, avec sa règle, que je n'avais pas regardé la télévision.

Il me fixait lorsque j'épluchais – mal selon lui – ma pomme. Il m'a suivie à mon premier rencard. Il disait même qu'il avait mis des caméras dans la maison. J'étais terrifiée par le son des clés sur la porte lorsqu'il rentrait du travail. Lorsque j'étais plus grande, la violence physique s'est arrêtée et a été remplacée par un dénigrement constant, focalisé sur mes notes. Plus généralement, c'était moi qui n'était pas assez bien. Ne pouvant plus supporter cette situation, à mon entrée en lycée j'ai décidé d'aller vivre uniquement chez ma mère. Même si nous n'habitons plus ensemble, sa volonté de me contrôler n'a pas cessé : il a voulu appeler le directeur de ma fac lorsque j'ai choisi de ne pas prendre l'option anglais, il visitait fréquemment mon profil LinkedIn.

Il m'envoie parfois des mails insensés, me demandant pourquoi j'ai coupé les ponts avec lui, si c'était parce qu'il « ne disait pas des mots doux » comme ma mère le faisait. Aujourd'hui, à bientôt 25 ans, je n'ai pas confiance en moi, j'ai peur de l'intimité et même du contact physique avec les garçons. Mais au moins, je ne suis plus sous son emprise directe, et je suis libre de vivre ma vie.

Texte 6 : Julie

J'ai 39 ans et je m'apprête à devenir maman. Je porte un regard alors bien différent sur la mienne. Elle est dépressive depuis toujours, alcoolique depuis 15 ans. Son mal être était palpable lorsque j'étais déjà toute petite. Pour l'épargner, je m'efforçais d'être ce qu'elle attendait de moi : sage, sans histoire, bonne élève. Sa phrase était « Si tu aimes maman, alors tu dois faire ci, ou être comme ça ». Puis elle a enchaîné les amants. A 9 ans je suis devenue sa confidente. Elle me racontait tout. Elle nous laissait mon frère (6 ans de moins que moi) et moi quasiment tous les soirs pour rejoindre son amant (mon père travaillant dans la restauration, il rentrait dans la nuit). Je la suppliais de rester avec nous et elle partait quand même.

Puis des remarques sur mon physique : « cache tes jambes, elles sont trop maigres ». « Tu étais si laide bébé ». Et en pleine crise d'ado et donc de complexes, j'entends de sa bouche « Tu n'es peut-être pas belle mais tu es intelligente » (j'étais bonne élève). Tout ça m'a poursuivie ado et adulte. J'ai eu deux longues histoires d'amour éprouvantes, j'étais dans la dépendance affective, m'oubliant toujours pour faire passer l'autre et ses désirs avant les miens. Je n'avais aucune estime de moi. Je n'étais pas « aimable » et je ne rencontrais que des hommes qui ne me respectaient pas vraiment, qui étaient égoïstes, et exigeants avec moi. Comme ma mère. Et puis à 34 ans, je me suis retrouvée célibataire.

J'ai fait le point sur ma vie, sur ma mère. J'ai appris à me libérer du regard et du jugement des autres et aujourd'hui, je peux enfin dire que je me sens bien dans ma peau. Quand j'en parle à ma mère, elle me dit qu'on n'a pas à se plaindre, parce qu'il y a des enfants qui sont battus ou violés par leurs parents. Elle ne reconnaît même pas notre souffrance. Elle est encore aujourd'hui égocentrée, elle ne se remet jamais en question. Elle me traite de pute quand je mets une jupe un peu courte, me culpabilise dès qu'elle peut. Il n'y a jamais eu cet amour inconditionnel d'une mère.

Quand je ne vais pas dans son sens, elle me dit « Après tout ce que j'ai fait pour toi ». Aujourd'hui, je vais devenir mère et je sais exactement ce à quoi je ne veux pas ressembler. Je suis parfois terrifiée à l'idée de reproduire le même schéma. Mais la psy que je vois (depuis que je suis enceinte...) me dit que je me pose de bonnes questions et que je prends du recul pour comprendre les choses. Ma mère m'a terriblement abîmée. J'ai réussi à me reconstruire. Aujourd'hui, je protégerai ma fille envers et contre tout.

Texte 7 : Silvia

Plus je m'éloigne d'elle et plus je me rends compte que je me sens mieux sans elle... Mes parents m'ont eu jeunes et rapidement et se sont séparés aussi de la même manière. Je voyais mon père à chaque vacances mais il était difficile de tisser des liens avec lui car dès que j'éprouvais un manque ou de l'affection pour lui cela se transformait en reproches, en coups, en crises démesurées de colère. Je ne compte plus les fois où j'ai entendu que j'étais la digne fille de mon père... sans vraiment comprendre pourquoi malheureusement. Elle a tout fait pour me convaincre que c'était un mauvais père et donc j'ai fini par m'éloigner de lui sans le vouloir vraiment.

Ma mère a désespérément besoin d'un homme dans sa vie (pour la sortir, la couvrir de cadeaux et rattraper sa jeunesse vu qu'elle m'a eu assez tôt), et à chaque fois que l'histoire capotait bizarrement j'étais responsable. Le suivant était toujours pire que le précédent et j'ai grandi, je me suis affirmée et j'ai fait une fugue car quand j'ai voulu lui dire que son prétendant du moment était « vraiment méchant » (surtout quand il buvait quand on était tous les 2), évidemment c'était pour lui gâcher la vie. J'avais 10 ans. S'en sont suivi de nombreux échecs et on s'est même retrouvées à la rue. A 20 ans, son nouveau mec m'a mise à la porte et je ne comprenais pas ce qui me tombait dessus et l'explication que j'ai eu c'est qu'il fallait que je parte pour qu'elle essaye enfin de s'épanouir dans sa vie de couple.

Je me suis assumée rapidement, j'ai repris les études pour faire le métier que je voulais, j'ai toujours travaillé et vu que tout allait bien dans sa vie elle n'avait pas le temps de passer du temps avec moi. Le temps passe aujourd'hui j'ai 30 ans et je fais ma vie avec un homme merveilleux mais les choses ont changé, je suis heureuse en couple et ma mère est seule et sa plus grande occupation c'est d'envoyer des messages d'insultes (et le mot n'est pas assez fort) à mon conjoint, lui reprochant la distance qu'il y a entre elle et moi. Et qu'à cause de lui elle est seule et qu'il lui a pris sa fille.

J'ai gardé beaucoup de choses pendant toutes ces années et j'ai peut-être attendu trop longtemps pour vider mon sac. Apparemment, faut que je m'estime heureuse, j'ai eu un toit et à manger et aujourd'hui je suis responsable de ses malheurs, encore. J'ai eu honte pendant des années et j'arrive seulement à en parler mais j'assume totalement d'être mieux depuis qu'elle ne fait plus parti de ma vie. Ma plus grande crainte aujourd'hui est d'être une mauvaise mère et avoir un enfant m'angoisse tellement, j'ai peur de le rendre malheureux.

Texte 8 : Jane

Famille d'apparence banale. Père autoritaire, absent (militaire), mère travailleuse, absente : dès 5 ans sous la responsabilité de ma sœur de 11 ans. 3 filles issues d'un mariage d'amour, nous avons pourtant souffert des propres démons de nos parents. Jamais manqué d'un point de vue matériel, malgré leurs difficultés, mais.. J'ai connu les coups de ma mère jusqu'à 7 ans, soir où sous alcool, elle est allée trop loin et m'a explosé le nez, après ça elle ne m'a plus touché ; mon père jusqu'à mes 17 ans, où les coups de pied qu'il m'a mis, alors au sol, m'ont fait prendre le large. En soi, la violence physique n'est rien, comparer à l'impact des mots sur un enfant. Les bleus disparaissent.

Mais être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille, donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie, autant qu'elle le vivait. « On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative ». Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. » a détruit ma scolarité. Mon estime. Ne pas avoir le droit d'évoquer son ressenti, le droit de débattre, de rétorquer même poliment ou se prendre une gifle. Parce que la vérité sort de la bouche des enfants, pas vrai ? Si bien qu'à 13 ans je souhaitais arrêter ma vie, que je suis devenue phobique scolaire.

(Impossible d'encaisser le regard des autres.) Que jusqu'à 21 ans, j'ai répondu aux altercations par les mains plutôt que la parole, malgré moi, automatismes de défense. (Nombre de bagarres considérable). Frustrée de ne pas avoir fait d'études supérieures, puisque je me suis crue être stupide. Et pourtant, mes parents m'aiment, oui oui. Je les aime aussi. Mais avec distance et parcimonie. Aujourd'hui, 5 ans après être partie, ils m'aident, prennent de mes nouvelles. Subtilement, s'excuse entre 2 phrases, car ils savent, le remord les hantent mais la fierté est là. Pourquoi de telles choses sont arrivées ?

Parce qu'ils avaient reproduit des schémas, insatisfaits d'une vie, complètement dépassés par ce quotidien. Aujourd'hui encore ils souffrent. Toujours alcooliques, cloîtrés chez eux à détester autrui, toujours imparfaits à souhait. Je ne leur cherche pas d'excuses, je me suis détachée, je ne fais qu'observer ces années. Nos expériences nous permettent une chose, c'est de savoir que l'on ne veut pas être.. eux. Alors selon moi, il faut laisser partir la haine, accepter que parfois on ne peut pas les aider (c'est ce qui a été le plus dur pour moi) et SURTOUT, prendre soin de soi, de sa tête, afin d'être meilleur pour autrui. Quand il s'agit de ça, arriver à donner de l'amour plus qu'on en a jamais reçu nous-même.

Texte 9 : Théa

J'ai été adoptée à six ans avec mon petit frère biologique. Sur ma « vie d'avant », je ne sais quasiment rien. On a été placés en orphelinat et on y est restés peu de temps. Il ne me reste presque rien de cette époque, mais je me souviens que je voyais mon frère se faire battre la plante des pieds avec une planche parce qu'il faisait pipi au lit. Comme tous les enfants de l'orphelinat, je rêvais d'avoir des parents. J'avais un rôle protecteur vis-à-vis de mon frère, qui n'a pourtant qu'un an de moins que moi. Et je me disais que quand on aurait des parents, tout irait bien. Qu'il n'y aurait plus besoin de s'inquiéter. Qu'il y aurait enfin quelqu'un pour s'occuper de nous.

Mais très vite, en arrivant, « les enfants, ça doit obéir ». Quand mon père nous accordait un peu de temps, c'était pour nous gronder quand on avait fait des bêtises. Mon frère suppliait ma mère, en pleurs, de « rien dire à Papa ». Papa, il avait une grosse barbe et il criait fort. Il me terrifiait. Aucune affection, pas de jeux où d'échanges positifs avec lui. Sauf si je faisais quelque chose « pour faire plaisir à Maman. » Je croyais qu'il me méprisait, qu'il me détestait, que j'étais juste un petit être agaçant qui refusait de disparaître.

Ma mère est une victime permanente, maladivement dépendante de mon père, une enfant dans un corps d'adulte qui voudrait désespérément qu'on s'occupe d'elle en permanence. Mais ce n'est pas ça, le rôle d'un enfant. Mon frère avait de gros troubles de l'apprentissage et du comportement. Alors moi, il valait mieux que j'en « rajoute pas ». Que je ne fasse pas de vagues. Que je ne sois pas un fardeau supplémentaire. J'ai très vite compris que dans cette nouvelle maison, dans cette nouvelle famille, je n'avais pas d'alliés. Que les adultes se soutiendraient toujours entre eux, et qu'en tant qu'enfant, je n'étais rien. Qu'il fallait que je m'en sorte, que je continue à me battre, toute seule, comme d'hab.

Que c'est l'école qui me sauverait. Alors j'ai tout donné à l'école. En plus, les profs m'adoraient, et j'avais la reconnaissance et la fierté que je n'avais pas à la maison. Mes parents sont des gens condescendants, méprisants, qui utilisaient l'humiliation, l'indifférence, la culpabilité et la peur comme moyens de contrôle. Pour me rappeler, toujours, quelle était ma place. Ils pensaient que tout leur était dû et que c'était normal que leur fille se plie en quatre pour eux alors qu'eux ne bougeaient pas le petit doigt pour elle. Quand on n'« était pas sages », ma mère nous menaçait de « nous laisser en pension chez mon oncle et ma tante ». Moi je comprenais « de nous abandonner encore une fois ».

On peut se débarrasser de vous si vous ne remplissez pas votre part du contrat. Et cette peur de l'abandon, mes parents en ont beaucoup joué. C'est devenu leur technique fétiche pour obtenir de moi ce qu'ils voulaient et pour me rappeler régulièrement que c'est eux qui établissaient les règles. J'ai pu commencer à prendre le contrôle à partir du lycée. Ne plus vivre ma vie par procuration. Arrêter d'être un fétu de paille emporté par le courant. Et plus je m'affirmais, plus ma mère est devenue invivable. Pour moi, être adoptée, c'est n'appartenir véritablement à aucune famille, à aucun pays, ne pas avoir de place.

Être un plan B, et donc, la priorité de personne. C'est l'impression de ne pas avoir de passé et de devoir construire sur quelque chose de instable et de branlant. C'est avoir besoin de garanties, et de fiabilité. Et c'est normalement la famille qui apporte ça. Mais la seule chose qui était sûre avec mes parents, c'est que rien n'était permanent, rien n'était acquis, rien n'était

garanti, rien n'était sûr. Qu'il fallait leur en demander le moins possible et que même ça, c'était trop. Que leur faire confiance, c'était dangereux, parce qu'ils allaient toujours me lâcher à la dernière minute.

Une fois sur dix, ils faisaient quand même ce qu'ils avaient promis : c'était « les miettes » qu'ils me laissaient. Et c'est grâce à l'espoir de la fameuse fois où ils tiendraient une promesse qu'ils me gardaient à portée de main. Adulte, ils avaient moins de contrôle sur moi, mais ils ont perpétué ce schéma avec les visites. On vient, on vient pas, on vient, on vient pas. J'avais une boule au ventre dès qu'ils demandaient si on pouvait se voir, parce que je ne pouvais pas dire « non », mais je savais qu'ils allaient me lâcher. J'avais peur de répondre au téléphone. Plus l'échéance approchait, et plus l'angoisse montait. J'avais peur qu'ils viennent chez moi sans prévenir, j'avais peur que mon père élève la voix, j'avais peur de dire « stop »

Et puis il y a eu la fois de trop. Oui, non, oui, non, mais pour ton anniversaire. « Maman ne va pas bien, mais ton frère est quand même invité à manger à la maison. ». J'étais dans un tel état de stress et d'épuisement nerveux à cette époque que j'ai cherché de l'aide auprès d'une psy. Et au fil des séances, elle m'a fait comprendre que ce n'était pas normal, d'avoir peur de répondre au téléphone, d'avoir peur de poser des limites et de dire non, d'avoir peur de ne pas être d'accord. Que ce n'était pas normal, d'avoir peur de ses parents. De vivre dans l'angoisse. Que ça s'appelait l'emprise, et que ce que faisaient mes parents, c'était de la maltraitance psychique. Alors, non, je n'en suis pas morte. Il y a, malheureusement, bien pire.

J'ai eu la chance infinie de ne pas avoir subi d'agression physique ou sexuelle de la part de mes parents. Mais ils m'ont obligée à me construire sur un champ de ruines, et maintenant, je me bas pour tout déblayer et recréer des fondations saines et solides.

Texte 10 : Matthias

Je suis un enfant non désiré, né à la fin des années 80 alors que ma mère avait à peine 21 ans. Mes parents ont divorcé lorsque j'avais 2 ans et j'ai longtemps vécu avec ma mère. Aussi loin que je m'en souviens, elle m'a toujours dit que j'étais la plus grosse erreur de sa vie. Quand j'étais petit, je suis rapidement devenu l'homme de la maison, en tout cas dans les moments où elle était célibataire. Ce qui signifie que je suis devenu son confident en partageant tous ses malheurs. Un soir, vers 6-7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ».

Elle s'est toujours positionnée dans le rôle de la victime, faible femme que je devais protéger. Je me souviens d'un soir où elle avait particulièrement bu et était entrée dans ma chambre, elle m'embrassa sur la bouche (chose qui est rependu dans ma famille jusqu'à un certain âge), sauf que cette fois-ci, elle exigeait que je lui roule une pelle... Plus tard à l'adolescence, elle m'a surpris en train de me masturber et elle m'a affiché auprès de ses copines pendant plusieurs semaines. Lorsque nous vivions seuls, elle était la maîtresse de plusieurs hommes mariés, qui venaient pour faire leurs affaires, que je sois là ou pas.

Un jour l'un d'entre eux m'a même proposé de l'argent pour que je sorte pendant qu'il se tapait ma mère... Je devais avoir 12 ans. Et mon père dans tout ça ? Il était bien trop occupé avec ses différentes conquêtes pour se soucier de ma vie. Très fréquemment, j'avais une nouvelle belle mère, qu'il fallait accepter et considérer comme la « maman des vacances ». Mon père se contentait d'être extrêmement dur, à l'âge de 10 ans il m'a dit : « maintenant tu es un homme, je ne te prendrai plus dans mes bras, car on n'est pas des PD »...

Lorsqu'il a rencontré la mère de ma sœur, il a complètement zappé pendant plus d'une année. De son côté ma mère a fini par refaire sa vie avec un homme qui avait 2 enfants d'une première union. À cette période je n'avais pas le droit de dormir les samedi et dimanche matins, alors que ces enfants oui. Je passe sur les différentes prises de bec parce qu'il ne voulait pas que je prenne de bain etc... Ma mère quant à elle mettait régulièrement de l'huile sur le feu. Un jour j'ai cru qu'il l'avait battu et j'ai pris sa défense. Quelle erreur !

Puisque rapidement ma mère m'a dit que tout ça c'était de ma faute et j'ai quitté le domicile familial vers 18 ans. Mon père célibataire à ce moment là a joué sur la corde sensible pour que j'aie à vivre avec lui. C'était formidable, jusqu'à ce qu'il se remette en couple. À ce moment, il m'a fait emménager dans une maison qui n'avait pas de chauffage et pas de sol dans les pièces à vivre. C'est là que j'ai commencé à boire... Pour couper la faim. Bien entendu, selon lui, il avait [?fait?] son maximum pour que je sois bien.

Il a fait une tentative de suicide et j'ai dû l'emmener en hôpital psychiatrique et j'ai dû faire tourner son entreprise, car il était au bord de la faillite. Tout ça pour qu'il crie partout que je n'ai rien fichu à part jouer à la console... Ma mère a eu 2 enfants de sa 2e union et leur a fait vivre parfois des situations similaires. J'ai toujours tenté de m'interposer pour qu'ils ne vivent pas la même chose et essayer de faire en sorte d'avoir une famille aimante et unie.

Elle se servait de moi pour les menacer, les punir, puis allait se plaindre auprès de la famille de mon attitude. À 23 ans j'ai repris mes études que j'ai mené avec brio.

Lorsque j'ai décroché mon concours après mon Master j'ai eu droit à : « de toute façon tu as changé, tu ne sais plus d'où tu viens etc... ». Avec la jeune fille qui est devenu ma femme depuis nous avons décidé de prendre de la distance en déménageant loin. C'est à ce moment que nous avons eu nos 2 petits garçons.. Une naissance, un moment formidable non ? Sauf que c'est là que la famille a clairement volé en éclats, puisque ma mère n'a jamais voulu assister à l'accouchement et à monter l'ensemble de la famille contre moi en racontant beaucoup de mensonges.

J'ai tenté une énième fois de me rapprocher de mon père, qui a la faveur de sa compagne actuelle a décidé de couper les ponts, car son amie ne m'apprécie pas. Il a profité d'un moment où j'ai fait un burn out dans mon boulot pour me dire que de toute façon je ne suis qu'un bon à rien etc... Menaçant de me casser la gueule, car ayant 30 ans je n'ai plus ma langue dans ma poche. Au global, mes enfants n'ont quasiment jamais connu mes parents. J'ai une estime de moi extrêmement dégradé et je souffre d'une terrible peur de l'abandon qui peut parfois porter préjudice à ma vie de couple.

Je suis suivi par un psy depuis un an, car je n'arrive plus à avancer seul. Notamment à cause de cette culpabilité qui me ronge, en me disant que je suis un mauvais fils. J'écris cela sur mon lit d'hôpital, car depuis peu je souffre de problèmes de santé... Du coup ils se souviennent qu'ils ont un fils, mais c'est un peu tard

Annexe 2 : Classification des actes de condamnation

Remarque :

Cette classification constitue un document de travail. Comme en rend compte l'analyse menée dans le chapitre 3, les énoncés ne relèvent pas d'un seul type d'acte pragmatique (e.g. insulte, mépris, reproche, etc), mais participent de plusieurs types de condamnation qui se stratifient.

1. Condamnation de l'être

Le dénigrement de l'autre, le pointage de ses manques, de ce en quoi il ou elle est inadéquat, qui va jusqu'à une destruction symbolique de l'autre avec la négation de son altérité.

A. Qualifications péjoratives adressées : disqualification fondée sur les manques d'intelligence et de compétence et de respectabilité

Insulte

1. Elle bavait, **criant que j'étais qu'une salope, une vraie connasse, immonde et ingrate**¹¹⁸. (Gabrielle)
Disqualification par manque de respectabilité
+ culpabilisation sur le fait d'être un fardeau et persécutrice du parent
2. **Elle me traite de pute quand je mets une jupe un peu courte**, me culpabilise dès qu'elle peut. (Julie)
Disqualification par manque de respectabilité
3. Mon père se contentait d'être extrêmement dur, à l'âge de 10 ans **il m'a dit : « maintenant tu es un homme, je ne te prendrai plus dans mes bras, car on n'est pas des PD »**... (Matthias)
Insulte indirecte (manque de virilité) ; mépris

Sur la valeur (insultes ontotypiques) => se recoupe avec les actes de mépris. À traiter dans la section suivante.

4. Il me faisait travailler mes maths pendant des heures et lorsque je ne comprenais pas, **il m'insultait de « conne »** et me secouait par le bras – toujours ce bras... (Chiara)
Insulte (manque d'intelligence)
+ Culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
5. « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. » (Jane)
Disqualification par manque d'intelligence et de compétence

¹¹⁸ C'est toujours moi qui souligne dans cette annexe. J'utilise les caractères gras pour isoler l'acte.

6. « Tu es retardée » (Gabrielle)
Insulte et mépris sur le manque d'intelligence

Mépris

Ces actes portent tous, à une exception (apparence physique) sur le manque d'intelligence ou/et de compétence.

7. Cependant, encore aujourd'hui, quand je réalise quelque chose (j'ai validé un bac+2 en 2014), et je fais du cosplay depuis plusieurs années, **ça n'a aucune valeur à ses yeux. Je ne suis rien. Je reste une bonne à rien pour lui parce que je suis sans emploi...** (Mollie)
mépris (manque d'intelligence)
8. Plus généralement, **c'était moi qui n'était pas assez bien.** (Chiara)
Mépris (manque d'intelligence)
9. **Il nous disait souvent « t'es vraiment bon.ne à rien ! (...) »** (Mollie)
mépris (manque de compétence)
+ culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
10. Il a profité d'un moment où j'ai fait un burn out dans mon boulot pour **me dire que de toute façon je ne suis qu'un bon à rien etc...** Menaçant de me casser la gueule, car ayant 30 ans je n'ai plus ma langue dans ma poche. (Matthias)
mépris (manque de compétences)
11. T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! » (Mollie)
mépris (manque de compétences)
+ prédiction
12. « On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative ». **Entendre nuit et jour que nous étions des incapables,** « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. » a détruit ma scolarité. (Jane)
mépris (manque de compétences)
+ culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
13. Puis des remarques sur mon physique : « cache tes jambes, elles sont trop maigres ». « **Tu étais si laide bébé** ». Et en pleine crise d'ado et donc de complexes, j'entends de sa bouche « **Tu n'es peut-être pas belle mais tu es intelligente** » (j'étais bonne élève). (Julie)
Mépris (dénigrement sur l'apparence physique)
+ humiliation (manquement à des normes sociales de ce qu'est le fait d'être une femme)
14. « Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?! » (Gabrielle)
Mépris (manque d'intelligence)
+ culpabilisation avec reproche de la naissance

B. Négation de l'être par la culpabilisation

Reproches sur l'être

Reproches qui ne portent pas sur un comportement mais sur le fait d'exister, d'être telle que la personne est.

15. J'ai vécu par la suite avec ma mère qui nous éduquait à coup de « Tu es retardée », « **Qu'est-ce que j'ai fait pour pondre des abrutis pareils ?!** », « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle)
Culpabilisation sur le fait d'exister comme telle, sur l'impossibilité à rendre le parent heureux, sur le fait de ne pas être aimable
+ *insulte et disqualification sur le manque d'intelligence*
16. « **On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative** ». Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « **J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m..** » a détruit ma scolarité. (Jane)
Culpabilisation sur le fait d'exister comme telle (fille, manque d'intelligence)
+ *insulte et disqualification sur le manque d'intelligence et compétence*
17. Lorsque j'ai décroché mon concours après mon Master j'ai eu droit à : « **de toute façon tu as changé, tu ne sais plus d'où tu viens etc...** ». (Matthias)
Culpabilisation sur le fait d'exister comme tel + sur le manque de reconnaissance

Culpabilisation (sur l'être)

18. « Votre père ne vous aime pas, il en a rien à foutre de ses enfants. » (Gabrielle)
culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
culpabilisation du fait de ne pas être aimable
19. Les crises ont commencé à devenir de plus en plus fortes et pour des raisons toujours incohérentes et incompréhensibles, souvent même sans que je ne fasse rien, il s'acharnait sur moi, m'obligeant alors à partir de chez lui **en me disant qu'il me détestait et qu'il ne voulait plus jamais me voir**. (Albane)
culpabilisation du fait de ne pas être aimable et incapable de rendre le parent heureux
20. Aussi loin que je m'en souviens, **elle m'a toujours dit que j'étais la plus grosse erreur de sa vie**. (Matthias)
culpabilisation avec reproche de la naissance
culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
21. Je ne compte plus les fois où **j'ai entendu que j'étais la digne fille de mon père...** sans vraiment comprendre pourquoi malheureusement. (Silvia)
Culpabilisation sur le fait de ne pas être aimable / sur le manque non exprimé
Disqualification sur le manque non exprimé
22. Il nous disait souvent « t'es vraiment bon.ne à rien ! (...) » (Mollie)
mépris (manque de compétence)
+ *culpabilisation sur le fait d'être un fardeau*

2. Prise de contrôle sur (le comportement de) l'autre par l'intimidation et la manipulation.

La culpabilisation et le mépris étayent, légitiment le comportement du parent

A. Intimidation et autoritarisme (toute puissance)

Injonction (associée à de la disqualification et du mépris)

23. « T'as qu'à te défendre » qu'il disait ! (Mollie)
+ *mépris*
24. « **cache tes jambes, elles sont trop maigres** ». (Julie)
+ *mépris*
25. Mais très vite, en arrivant, « **les enfants, ça doit obéir** ». (Théa)
+ *disqualification par la place basse (d'enfant) occupée, par le manque d'importance ou/et maturité*
autoritarisme
26. De là, je me rends compte qu'elle délire ; **elle me dit de me cacher au sol dans la voiture**, m'oblige à la vouvoyer ! (Nathalie)
autoritarisme
27. Ma bouche en sang, **il m'a dit de ne le dire à personne**. (Chiara)
+ *disqualification par la place basse occupée*
Intimidation, autoritarisme
28. Je me souviens d'un soir où elle avait particulièrement bu et était entrée dans ma chambre, elle m'embrassa sur la bouche (chose qui est rependu dans ma famille jusqu'à un certain âge), sauf que cette fois-ci, **elle exigeait que je lui roule une pelle...** (Matthias)
+ *disqualification par la place basse occupée*
Intimidation, autoritarisme
+ *mépris – traite l'autre comme un objet*

Menace

29. **Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait « me saigner »**. (Chiara)
Intimidation
30. Quand on n'« était pas sages », **ma mère nous menaçait de « nous laisser en pension chez mon oncle et ma tante »**. (Théa)
Intimidation
Culpabilisation sur le fait d'être un fardeau
manipulation
31. Il a profité d'un moment où j'ai fait un burn out dans mon boulot pour me dire que de toute façon je ne suis qu'un bon à rien etc... **Menaçant de me casser la gueule**, car ayant 30 ans je n'ai plus ma langue dans ma poche. (Matthias)
Intimidation

B. Perversion du lien filial : manipulation (chantage, reproches sur le comportement → victimisation)

Chantage

32. Sa phrase était « **Si tu aimes maman, alors tu dois faire ci, ou être comme ça** ». (Julie)
Manipulation
Culpabilisation
33. Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets **en me disant « Adieu »**. Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ». (Matthias)
+ *provocation*

Reproches (sur le comportement)

34. Quand je ne vais pas dans son sens, **elle me dit « Après tout ce que j'ai fait pour toi »**. (Julie)
Culpabilisation sur le manque de reconnaissance envers le parent
35. Il m'envoie parfois des mails insensés, **me demandant pourquoi j'ai coupé les ponts avec lui, si c'était parce qu'il « ne disait pas des mots doux » comme ma mère le faisait**. (Chiara)
Culpabilisation sur le manque de reconnaissance envers le parent
36. Un jour j'ai cru qu'il l'avait battu et j'ai pris sa défense. Quelle erreur ! / Puisque rapidement **ma mère m'a dit que tout ça c'était de ma faute** et j'ai quitté le domicile familial vers 18 ans. (Matthias)
Culpabilisation (responsable des comportements violents du compagnon)
37. Tout ça pour **qu'il crie partout que je n'ai rien fichu à part jouer à la console...** (Matthias)
Culpabilisation (fainéantise, incompétence)
38. Il me fixait lorsque **j'épluchais – mal selon lui – ma pomme**. (Chiara)
Reproche sur comportement jugé inadéquat
39. Ma mère a désespérément besoin d'un homme dans sa vie (pour la sortir, la couvrir de cadeaux et rattraper sa jeunesse vu qu'elle m'a eu assez tôt), et a chaque fois que l'histoire capotait **bizarrement j'étais responsable**. (Silvia)
Culpabilisation (responsable des problèmes de couple)
40. Le suivant était toujours pire que le précédent et j'ai grandi, je me suis affirmée et j'ai fait une fugue car quand j'ai voulu lui dire que son prétendant du moment était « vraiment méchant » (surtout quand il buvait quand on était tous les 2), **évidemment c'était pour lui gâcher la vie**. (Silvia)
Culpabilisation (persécutrice du parent)
41. Apparemment, faut que je m'estime heureuse, j'ai eu un toit et à manger et **aujourd'hui je suis responsable de ses malheurs, encore**. (Silvia)
Culpabilisation (persécutrice du parent)

Déni (traversé par la disqualification le mépris et la culpabilisation)

42. Quand j'en parle à ma mère, **elle me dit qu'on n'a pas à se plaindre, parce qu'il y a des enfants qui sont battus ou violés par leurs parents.** (Julie)
Déni des sentiments de l'autre
Disqualification
Culpabilisation sur le manque de reconnaissance envers le parent
43. **Apparemment, faut que je m'estime heureuse, j'ai eu un toit et à manger et aujourd'hui je suis responsable de ses malheurs, encore.** (Silvia)
Déni des sentiments de l'autre
Disqualification
Culpabilisation sur le manque de reconnaissance envers le parent
44. Bien entendu, **selon lui, il avait [?fait?] son maximum pour que je sois bien.** (Matthias)
Déni des sentiments de l'autre
Disqualification
Culpabilisation sur le manque de reconnaissance envers le parent
45. Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « **ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais** ». (Matthias)
Déni, minimisation des sentiments ou impressions de l'autre
Disqualification

La culpabilisation sur le manque de reconnaissance tend vers la victimisation, qui légitime la violence et construit une dette symbolique entre l'enfant et son parent. La maltraitance s'actualise et se légitime avec la culpabilisation, qui construit l'emprise, et le mépris qui s'intériorise.

Seul un acte (clairement) adressé aux locutrices dans le discours rapporté ne constitue pas un acte de condamnation, mais une suggestion. Il semble toutefois entrer dans un procédé de manipulation :

Un jour, il m'a prise sur ses genoux et **m'a dit que si je voulais lui dire quelque chose, je pouvais lui dire ou sinon écrire une lettre.** Je lui ai expliqué que j'en avais marre qu'il me frappe. Guess what ? Il m'a frappée. (Chiara)

